

Homosexualité(s) masculine(s) et expériences carcérales : une étude exploratoire

Bryan Hamel

Thèse soumise à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales dans le cadre des exigences  
du programme de maîtrise en criminologie (M.A.)

Département de criminologie  
Faculté des études supérieures  
Université d'Ottawa

© Bryan Hamel, Ottawa, Canada, 2018

## Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mes deux directeurs, les professeurs Patrice Corriveau et Isabelle Perreault. Sans votre bienveillance, votre ouverture et la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de mon parcours en criminologie, je n'aurais pas pu mener cette recherche à terme. Vos relectures, vos conseils et vos questions m'ont été d'une aide précieuse. Pour tous les projets et les aventures passionnantes dans lesquels vous m'avez inclus, je vous remercie du fond du cœur.

Merci également à Jean-François Cauchie, professeur au département de criminologie et Jennifer Kilty, professeure au département de criminologie, d'avoir accepté d'évaluer cette thèse et de participer à mon jury.

Aux participants : votre contribution à cette thèse est fondamentale. Merci d'avoir pris le temps de me rencontrer, de m'avoir fait confiance et d'avoir accepté de partager vos expériences avec autant de générosité.

Enfin, un merci tout spécial à ma famille, mon compagnon et mes amis. À ma mère et mon père, à qui je dois tant. Vous m'avez accompagné tout au long de mon parcours sans jamais douter. À Matthieu-Nicolas, qui m'a toujours soutenu et encouragé. Tu étais à mes côtés dans les hauts comme dans les bas. Et à vous, Annie, Louis, Marc, Seth, Tiffany et les autres. Vous avez su croire en moi et me le communiquer. Votre présence et votre amitié m'ont été essentielles.

## RÉSUMÉ

Les études criminologiques qui ont trait à l'articulation entre sexualité(s) et détention sont rares. Celles qui portent sur les expériences de détenus homosexuels sont pratiquement inexistantes. Cette recherche exploratoire, basée sur la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'ex-détenus homosexuels incarcérés dans des pénitenciers et prisons situées au Québec, vise à combler une partie de cet espace. En analysant les récits de leur passage en institution carcérale, nous interrogeons leurs conceptions des notions d'identités et d'orientations sexuelles. Il en ressort notamment que l'homosexualité prend une place variable dans la définition qu'ils donnent d'eux-mêmes. L'impact de l'environnement dans l'actualisation et la mise au jour de certaines facettes identitaires est également pris en compte, de même que leur perception de la tolérance et de l'acceptabilité de l'homosexualité en contexte carcéral. Pour eux, bien que l'homophobie soit rare, elle ne peut être conceptualisée séparément des notions de « masculinité » et de « visibilité ».

**MOTS CLÉS : IDENTITÉS SEXUELLES, INCARCÉRATION, MASCULINITÉ, HOMOSEXUALITÉ, PASSING, HOMOPHOBIE**

## ABSTRACT

Criminological studies pertaining to the articulation between sexualities and detention are rare. Those that deal with the experiences of homosexual detainees are virtually non-existent. This exploratory research, based on semi-structured interviews with formerly incarcerated homosexual men, aims to fill part of this gap in research. By analyzing the narratives of their stay in penitentiaries and prisons in Québec, we interrogate their conceptualization of sexual identities and sexual orientations. In particular, it appears that homosexuality takes a variable place in the definition they give of themselves. The impact of environment on the updating and uncovering of certain parts of their identity is also taken into account, as is their perception of the tolerance and acceptability of homosexuality in a prison context. For them, although homophobia is rare, it cannot be understood separately from notions of “masculinity” and “visibility”.

**KEY WORDS : SEXUAL IDENTITIES, INCARCERATION, MASCULINITY, HOMOSEXUALITY, PASSING, HOMOPHOBIA**

<b>Chapitre 1 — Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 2 — Homosexualité et incarcération : des barreaux aux oubliettes ? — Une recension des écrits .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1 Construction de la « déviance homosexuelle » et criminologie.....</b>	<b>10</b>
2.1.1 L'épouvantail de l'homosexualité au service d'une criminologie « critique » ?.....	14
<b>2.2 Homosexualité, discrimination systémique et enjeux pénaux .....</b>	<b>18</b>
<b>2.3 Identités et sexualités carcérales.....</b>	<b>20</b>
2.3.1 L'acceptation (conditionnelle) de l'homosexualité et l'argot sexuel.....	21
2.3.1.1 La figure du « wolf ».....	25
2.3.1.2 La figure de la « <i>fag</i> » ou de la « <i>queen</i> » .....	26
2.3.1.3. Le « <i>punk</i> » .....	27
2.3.2 Variations interprovinciales et interrégionales : les cas canadiens et français .....	29
2.3.3 Le rapport difficile à l'hétérosexualité et à la masculinité .....	32
<b>Chapitre 3 — Méthodologie : considérations théoriques et pratiques.....</b>	<b>35</b>
<b>3.1 Considérations théoriques .....</b>	<b>35</b>
3.1.1 Les approches qualitatives.....	36
3.1.2 L'entretien : rôles et interactions.....	38
3.1.3 La conception du récit et la place du « vrai » .....	42
<b>3.2 Considérations pratiques.....</b>	<b>47</b>
3.2.1 Le difficile contact avec les « populations cachées ».....	48
3.2.2 Recrutement des participants : entre silence et invisibilité.....	52
3.2.2.1 Réception et idées préconçues : brève exploration des réactions lors de l'affichage.....	56
3.2.3 L'analyse des données.....	58
<b>Chapitre 4 — Lois, réglementations et présentation du parcours carcéral des participants.....</b>	<b>61</b>

<b>4.1 Les actes sexuels dans les pénitenciers et les prisons : aperçu du cadre législatif et réglementaire .....</b>	<b>62</b>
<b>4.2 Parcours carcéral des participants .....</b>	<b>65</b>
4.2.1 Le parcours carcéral de Jean .....	65
4.2.2 Le parcours carcéral de Dave .....	69
4.2.3 Le parcours carcéral de Robert .....	72
4.2.4 Le parcours carcéral d'Éric .....	73
<b>Chapitre 5 — Identités, environnement carcéral et tolérance : discussion .....</b>	<b>76</b>
<b>5.1 Conception de soi et identité(s) homosexuelle(s) .....</b>	<b>77</b>
5.1.1 Visibilité et passing .....	80
<b>5.2 « Ça dépend sûrement des ailes » : L'impact de l'environnement .....</b>	<b>89</b>
5.2.1 Le couple environnement-sentence .....	91
5.2.2 Les « espaces du sexe » .....	94
5.2.3 Le mythe du « party sexuel continué » .....	98
<b>5.3 Perceptions de l'acceptation et de la tolérance de l'homosexualité .....</b>	<b>99</b>
5.3.1 L'institution et les employés : entre « traitres » et alliés .....	100
5.3.2 Les codétenus et l'homosexualité .....	102
<b>Chapitre 6 — Conclusion .....</b>	<b>107</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>113</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>122</b>

## CHAPITRE 1 — INTRODUCTION

---

*In so many ways prison is a parody of the free world, and sex is essential to the parody. There are marriages, there are prostitutes, there are studs who get laid a lot and wallflowers who can't make it at all. And there are people who are comfortable with their roles and others so hassled by their guilt feelings they get themselves into all kinds of silly trouble trying to compensate for it.*  
(B. Jackson, 1972)

Il peut nous paraître évident que le milieu carcéral est le théâtre d'actes dits sexuels, que ces derniers soient consentants ou non. À cet égard, la prolifération de représentations cinématographiques ou télévisuelles d'une sexualité en prison parfois présentée comme atypique, contraignante ou même imposée, en témoigne. Or, malgré cette apparente obsession, notre compréhension n'en est encore que parcellaire et verse souvent dans le domaine des stéréotypes.

Dans cette recherche, nous nous intéressons aux manières complexes dont s'articulent identités sexuelles et incarcération. Pour ce faire, nous mettrons au jour la parole d'anciens détenus homosexuels. L'intérêt d'une telle approche, et par extension de cette recherche, réside dans le fait qu'il n'existe qu'un nombre restreint d'études qui portent sur ce sujet. Plus rares encore sont celles qui s'ancrent dans une perspective qui vise à interroger, comme le dit si bien Le Breton, le « point de vue de l'acteur, la construction du sens dans le moment de l'interaction, la capacité pour l'acteur de se comprendre [...] de renégocier en permanence son rapport au monde » (2004, p. 46). De même, les études canadiennes qui abordent la perception qu'ont les détenus de questions d'ordres sexuelles et identitaires sont peu nombreuses (Ricciardelli, Maier, & Hannah-Moffat, 2015 ; Sit &

Ricciardelli, 2013). Pour ce qui est du Québec, elles sont, à notre connaissance, inexistantes. Dans le cadre de cette recherche, nous voulons donc pallier cette absence en étudiant l'identité sexuelle et l'expérience carcérale à l'aune de leurs points de vues.

S'intéresser, comme nous le faisons, à la manière dont certains hommes perçoivent les conséquences de leur orientation sexuelle sur leur passage en institution carcérale vient avec son lot de questions et d'incertitudes. Cet « intérêt » est en soi une prise de position : il dénote notre propre rôle en tant que chercheur. Cela nous oblige à nous situer. Comme le mentionne Pascale, « *[t]he epistemic foundation of social research directs our attention to certain 'realities' and not to others and thereby determines the horizon of possibilities for any research project – what can and cannot be seen as well as what can and cannot legitimately be argued* » (Pascale, 2011, p. 30).

Les concepts d'identités sexuelles et de genres n'ont pas échappé au bouleversement paradigmatique lié à l'essor des théories féministes dans les années 1960-70 et des théories *queer* dans les années 1990. Cependant, avant de pouvoir aborder la portée et l'utilité de ces notions, particulièrement chez les détenus, il est crucial de dresser un portrait de ce que nous entendons par ces termes.

En effet, plusieurs mises en garde s'imposent. La notion d'identité, comme bien d'autres, a vu son acception se modifier au fil du temps, d'une part, et sa portée sociale s'élargir, d'autre part. Si l'on parle désormais sans trop se questionner, de « *gender politics* » ou encore d'« *identity politics* », force est de constater que cela n'a pas toujours été le cas. Comme le souligne Kaufmann (2006), « le concept d'identité est à première vue relativement récent. Son usage scientifique s'est brusquement répandu il y a quelques dizaines d'années, parallèlement à une diffusion tout aussi rapide du terme dans le sens

commun » (s.p.). Or son usage et son sens, même « commun », sont tout sauf unitaires et appellent à être situés socialement et historiquement. Au courant des années 1970, la sociologie tentera de « dépasser le subjectivisme étroit de la psychologie (et de la psychologie sociale) qui s'en étaient accaparées, en raccordant l'identité aux caractères objectifs des trajectoires biographiques » (Kaufmann, 2006, s.p.). Or aux dires du sociologue, rien n'y a fait. Aucune discipline n'aurait réussi à produire une définition stable de l'identité, et pour cause : « l'identité est un processus inscrit avec précision dans les mouvements de l'histoire » (Kaufmann, 2006, s.p.).

Comment alors conjuguer notre utilisation de la catégorie « hommes homosexuels » sans réifier la binarité homme/femme, masculin/féminin, homosexuel/hétérosexuel, etc., catégories qui sont pour nous (et bien d'autres) socialement construites bien que leurs effets soient réels. Comme le soulignait Thomas « *If men define situations as real, they are real in their consequences* » (1928, p. 572). Il s'en suit par exemple qu'une personne qui se définit comme hétérosexuelle, qu'elle soit incarcérée ou non, mais qui est « lue » comme étant homosexuelle — pour une foule de raisons peut être victime d'homophobie. À ce titre, on ne peut passer sous silence la réflexion de Sedgwick (1990) sur la cohabitation entre différences et ressemblances. Selon elle, la prégnance de certaines catégories identitaires, aussi importantes soient-elles, occulte parfois nombre de différences :

*A tiny number of inconceivably coarse axes of categorization have been painstakingly inscribed in current critical and political thought: gender, race, class, nationality, sexual orientation are pretty much the available distinctions. They, with the associated demonstrations of the mechanisms by which they are constructed and reproduced, are indispensable, and they may indeed override all or some other forms of difference and similarity. But the sister or brother, the best friend, the classmate, the parent, the child, the lover, the ex-: our families, loves, and enmities alike, not to mention the strange relations of our work, play, and activism, prove that even people who share all or most of our own positionings along these crude axes may still be*

*different enough from us, and from each other, to seem like all but different species* (Sedgwick, 1990, p. 22).

Cela peut prendre l'apparence d'un lieu commun, mais on doit par conséquent tenir pour acquis qu'il n'y a pas qu'une homosexualité. Nombre de différences viennent moduler la compréhension que les gens qui se décrivent comme homosexuels peuvent avoir de ce concept. Sedgwick (1990) souligne que plusieurs éléments propres au domaine de la sexualité peuvent différencier des gens qui partagent de prime à bord plusieurs marqueurs identitaires, dont celui de l'identité sexuelle. Pour elle, ces éléments ont un fort potentiel de perturbation dans notre manière de réfléchir la sexualité. Sans en dresser la liste complète, permettons-nous néanmoins de mentionner les points suivants :

- *Even identical genital acts mean very different things to different people. [...]*
- *Sexuality makes up a large share of the self-perceived identity of some people, a small share of others'. [...]*
- *For some people, it is important that sex be embedded in contexts resonant with meaning, narrative, and connectedness with other aspects of their life; for other people, it is important that they not be; to others it doesn't occur that they might be [...]*
- *For some people, the preference for a certain sexual object, act, role, zone, or scenario is so immemorial and durable that it can only be experienced as innate; for others, it appears to come late or to feel aleatory or discretionary.* (Sedgwick, 1990, p. 25)

Foucault (1976), quant à lui, a bien montré que notre fascination pour l'(homo)sexualité ne date pas d'hier. Définir cette « créature » homosexuelle, lui assigner des caractéristiques et en établir la place dans une taxonomie de la déviance, c'était pour mieux pouvoir la contrôler, voire l'éradiquer. C'est donc *dans et à travers* le corps que s'actualisent ces catégories socialement construites. Comme le fait remarquer Halperin, n'allons pas croire à une identité homosexuelle transhistorique (voire *ahistorique*) qui aurait pour effet d'organiser une grande variété d'expériences. En effet,

*no single category of discourse or experience existed in the premodern and non-Western worlds that comprehended exactly the same range of same-sex sexual behaviors, desires, psychologies, and socialities, as well as the various forms of gender deviance, that now fall within the capacious definitional boundaries of homosexuality. »* (Halperin, 2000, p. 89)

On se heurte alors presque instantanément à la question centrale qui est de savoir : *qu'est-ce que l'homosexualité ?* Mais là encore, la tâche est complexe : *« contemporary gay identity or lesbian identity seems to hover in suspense between these different and discontinuous discourses of sodomy, gender inversion and same-sex love »* (Halperin, 2000, p. 89). Faut-il pour autant éviter d'en faire mention ? Nous sommes d'avis que non, et ce pour deux raisons. D'abord, si l'on fait appel à la notion de *script*<sup>1</sup>, telle que conceptualisée par Simon & Gagnon (1986), il s'avère que ce qui entoure le « sexuel » (*the sexual*) prend de l'importance à partir du moment où on lui en assigne, que ce soit collectivement (*sociogenic significance*) ou individuellement (*ontogenic significance*). Autrement dit, il n'y a rien d'intrinsèque à la sexualité telle qu'on la conçoit qui la prédestinait à organiser la société, mais elle le fait. Ce n'est qu'à une infime partie de ce groupe très précis de personnes qui s'identifient comme des hommes homosexuels que nous ferons référence dans cette thèse. Comme nous le verrons dans le dernier chapitre, l'« orientation sexuelle » est plus fluide qu'il n'y paraît. Son effet structurant est beaucoup plus irrégulier qu'à première vue et dépend d'une pléthore d'éléments à la fois personnels, institutionnels et environnementaux.

Dans le cadre de cette enquête, nous tenterons de répondre à la question de recherche suivante : *Comment d'ex-détenus Canadiens auto-identifiés comme homosexuels perçoivent-ils l'impact de leur orientation sexuelle sur leur passage en institution carcérale ?* Cette

---

<sup>1</sup> Nous abordons la pertinence de ce concept plus en détails à la p. 61

question, d'ordre général, en sous-tend trois autres, c'est-à-dire : (1) *Comment ces personnes conçoivent-elles leur propre orientation sexuelle et l'homosexualité de manière générale ?* Par exemple, est-ce un élément central dans l'image qu'elles ont d'elles-mêmes ? Y font-elles référence pour s'expliquer certains événements ? (2) *Comment ces personnes perçoivent-elles l'influence de l'environnement carcéral sur l'actualisation de leur orientation sexuelle et de leur sexualité ?* Le pénitencier est-il selon eux un lieu qui invite à l'expression ou à la répression de l'homosexualité et de la sexualité entre hommes ? (3) *Comment ces personnes perçoivent-elles la tolérance à l'égard de l'homosexualité ?* Par exemple, considèrent-elles que les autres détenus et les employés acceptent l'homosexualité ?

En vue d'examiner ces interrogations et d'étayer les différents éléments nécessaires afin de mener ce projet à terme, nous procéderons en quatre étapes distinctes. Il s'agira d'abord, dans le *Chapitre 2 – Recension des écrits*, de présenter l'état des connaissances. Cette partie est organisée autour trois grands axes. D'abord, nous tenterons de nous situer à l'intérieur de notre discipline, la criminologie. Comment la « question » de l'homosexualité y a-t-elle été abordée ? L'homosexualité et les actes sexuels entre hommes dans le contexte de la prison ont-ils été pris en compte ? Si oui, comment ? Ensuite, nous nous tournerons vers la littérature qui porte plus largement sur l'oppression des personnes LGBT et l'impact qu'à sur elles le système de justice pénale. Après avoir effectué ce bref survol, nous présenterons les écrits qui se centrent sur les notions d'identités et de sexualité en contexte carcéral et qui portent plus précisément sur nos questions de recherche. Bien qu'ils soient

épars et limités<sup>2</sup>, nous avons pu faire ressortir plusieurs thèmes qui présentent un intérêt particulier pour cette recherche. À cet égard, mentionnons par exemple le lien entre homophobie, hétéronormativité et argot carcéral. Nous verrons à cet égard que plusieurs chercheurs ont pu faire état d'un langage, voire une taxonomie de l'homosexualité et des actes sexuels entre hommes en prison. Ensuite, nous nous pencherons sur certaines variations qui ont été décelées en ce qui a trait à l'acceptabilité de l'homosexualité et des actes sexuels entre hommes entre différentes régions, provinces et centres de détention. Cette partie sera particulièrement importante car elle montre que l'expression, de même que l'acceptabilité de certaines identités et de certains actes dépendent fortement de contextes locaux. Dans la dernière partie, c'est plus précisément au concept de masculinité hégémonique que nous nous intéresserons. Nous verrons qu'il est absolument inséparable de ceux d'homophobie et d'homosexualité.

Nous nous tournerons ensuite vers les aspects méthodologiques du travail dans le *Chapitre 3 — Méthodologie : considérations théoriques et pratiques*. Puisque notre recherche est entre autres basée sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec d'ex-détenus qui s'auto-identifient comme homosexuels, nous nous devons d'effectuer un survol des implications et des questionnements qui découlent, d'une part, de l'utilisation de méthodologies qualitatives, et d'autre part, de celles des entretiens. En effet, la recherche avec des humains n'est pas sans poser de défis : obtenir les approbations éthiques, élaborer des guides d'entretiens, identifier et/ou établir un contact avec des populations qui sont très difficiles d'accès, etc. Nous accorderons une importance particulière aux aspects épistémologiques et éthiques liés aux entretiens en plus de montrer en quoi l'approche

---

<sup>2</sup> Nous apportons par ailleurs quelques pistes de réflexion à ce sujet dans le *Chapitre 3 – Méthodologie : considérations théoriques et pratiques*

narrative, comme méthode d'analyse, est pertinente et cohérente avec notre positionnement et nos questions de recherche.

Le *Chapitre 4 — Lois, réglementations et présentation du parcours carcéral des participants* sera l'occasion pour nous de dresser un portrait de la réglementation entourant les actes sexuels dans les établissements fédéraux et provinciaux et de mettre à plat le parcours carcéral des participants. Cette partie nous aidera notamment à voir comment leurs témoignages se positionnent par rapport à nos questions de recherche.

Dans le *Chapitre 5 — Identités, environnement carcéral et tolérance : discussion*, plusieurs thématiques et constatations mises en lumière lors de la recension des écrits seront soulignées : les points de vue des participants sont multiples, parfois contradictoires et très certainement illustratifs pour répondre à nos questions de recherche. Nous procéderons ici à l'examen des entretiens selon les trois grandes catégories analytiques qui ont été identifiées lors de l'analyse des transcriptions, c'est-à-dire la « conception de soi », « l'impact de l'environnement » et, enfin, « la perception de l'acceptation et de la tolérance de l'homosexualité ».

## CHAPITRE 2 — HOMOSEXUALITÉ ET INCARCÉRATION : DES BARREAUX AUX OUBLIETTES ? — UNE RECENSION DES ÉCRITS

---

L’incarcération des personnes LGBT est un phénomène encore peu abordé dans la littérature scientifique en général et criminologique en particulier, et pour cause puisque les limitations inhérentes aux recherches sur la sexualité et l’incarcération sont nombreuses. Elles vont des difficultés méthodologiques aux problèmes définitionnels en passant par l’absence de signalement de certains comportements et événements (Hensley & Tewksbury, 2002). Comme nous le verrons dans ce chapitre, les chercheurs qui s’intéressent aux questions de sexualités et d’incarcération se partagent entre trois grandes catégories — par ailleurs assez poreuses. D’abord, ceux qui retracent l’histoire complexe qui lie le développement de la criminologie et de la psychiatrie à l’histoire de la sexualité. Ensuite, ceux qui se penchent spécifiquement sur l’oppression des personnes LGBT et l’impact qu’à sur elles le système de justice pénale. Et finalement, ceux qui s’intéressent aux aspects plus microsociologiques de la sexualité et de l’identité en prison. Comme le mentionnait à ce propos Hensley et al. au début des années 2000, « *almost none of the literature has directly examined inmates’ attitude towards sexuality and rape in prison* » (2000, p. 364). Les études qui s’y intéressent, pour des raisons que nous abordons dans la partie méthodologie, ne portent rarement que sur l’expériences d’hommes homosexuels, mais intègrent aussi celles d’hommes et de femmes hétérosexuelles, par exemple. En ce sens, les choses n’ont que très peu changé.

## 2.1 CONSTRUCTION DE LA « DÉVIANCE HOMOSEXUELLE » ET CRIMINOLOGIE

*Just as the nature of prison was coming to be identified and exploited as a site for the production of knowledge about deviant sexuality, it came to pose troubling question about the nature of normal sexuality (Kunzel, 2010, p. 81)*

La criminologie s'est d'abord intéressée à la question de l'homosexualité sous l'angle de la déviance. Tant les études étiologiques que celles de la réaction sociale ont pris la figure de l'homosexuel, déviant par nature, pour objet d'étude. Les deux « branches » ont ainsi contribué à la mise à l'écart et à la pathologisation des hommes homosexuels et des hommes qui prennent part à des actes sexuels avec d'autres hommes (Ball, 2014 ; Groombridge, 1999 ; Woods, 2014, 2015). Cependant, il serait faux de croire que la discipline n'a fait que s'approprier un objet déjà bien cerné. Plutôt, elle aurait participé, avec la psychiatrie et la sexologie notamment, à sa création. Pour mieux comprendre l'émergence de l'« identité homosexuelle » il nous faut par conséquent situer le traitement criminologique longtemps réservé à cette « déviance » dans un contexte de production scientifique et sociojuridique plus large.

Dès la fin du 18e et le début du 19e siècle, la médecine parvient effectivement à influencer la définition et à gérer la prise en charge d'un ensemble de figures déviantes. La psychiatrie est à l'avant-plan de la création de cette « nouvelle déviance » homosexuelle, qui marque tout autant les corps que les esprits. Comme le souligne Corriveau (2011), c'est à travers un processus de subjectivation complexe que la figure du sodomite - pécheur et criminel – s'est transformée en celle d'un individu aux prises avec une pathologie : l'homosexuel. Ce dernier doit alors être guéri et la société doit s'en protéger (p. 58). Les

comportements déviants sont en quelque sorte relégués au second rang et on assiste parallèlement à une prise en charge croissante de *l'individu* déviant. Certains identifient même l'origine de ce glissement dans les écrits de l'un des pères de la criminologie : Lombroso (Woods, 2015). Pour ce qui est de l'« homosexualité », terme utilisé pour la première fois dans un texte de 1869 (Halperin, 2000), le même processus suit son cours : rapidement, on passe d'une question d'acte à une question d'individu.

Dans le désormais célèbre *Psychopathia sexualis*, Krafft-Ebing consacre une large partie de son ouvrage à définir l'inversion — ce « penchant pervers pour son propre sexe » (Krafft-Ebing, 1895, p. 247) — et à en dresser l'ensemble des caractéristiques et étapes de développement. Il est par ailleurs intéressant de noter, comme nous le verrons plus loin dans cette recherche, que la logique que sous-tendent plusieurs des « degrés » d'inversion identifiés par Krafft-Ebing<sup>3</sup> rejoint celle mise en avant par certains théoriciens de la sexualité en prison. Les ressemblances sont particulièrement visibles en ce qui a trait à l'homosexualité dite « vraie » et celle dite de « substitution ». Dans un cas comme dans l'autre, nous serions soit en présence d'un phénomène « réel », soit d'un autre « incomplet », voire artificiel. Par ailleurs, on ne peut négliger de souligner l'importance et l'influence qu'ont eues les discours criminologiques dans la genèse du concept d'homosexualité chez Krafft-Ebing et d'autres. À titre d'exemple, dans l'ouvrage précédemment cité, l'auteur

---

<sup>3</sup> Ce dernier dira notamment qu' « on trouve, dans les limites de l'inversion sexuelle, des gradations diverses du phénomène, gradations qui correspondent presque complètement au degré de tare héréditaire de l'individu, de sorte que, dans les cas peu prononcés, on ne trouve qu'un hermaphroditisme psychique ; dans les cas un peu plus graves les sentiments et les penchants homosexuels sont limités à la *vita sexualis*; dans les cas plus graves, toute la personnalité morale et même les sensations physiques sont transformées dans le sens de la perversion sexuelle; enfin, dans les cas tout à fait graves, l'*habitus* physique même paraît transformé conformément à la perversion » (Krafft-Ebing, 1895, pp. 246-247). Au chapitre 5, nous verrons de manière assez intéressante que l'importance de ce dernier paraît encore tout à fait d'actualité aux yeux des participants.

renvoie ses lecteurs aux écrits de Lacassagne<sup>4</sup> et de Lombroso<sup>5</sup>, deux figures au premier plan du développement de cette « nouvelle » discipline qu'est la criminologie.

Dans son étude des publications de Lombroso, portant plus spécifiquement sur les notions d'identités sexuelles et de genre, Woods (2015) montre par exemple que ce dernier traite l'homosexualité — et plus largement les actes sexuels entre hommes — et la non-conformité de genre<sup>6</sup> comme des formes de déviances. Le chercheur, qui souligne que les discours psychiatriques, criminologiques et médicaux sont, à l'époque, très perméables, met en lumière les modifications apportées par Lombroso au gré des rééditions de son ouvrage *l'Uomo Delinquente*. Il y remarque en effet une transformation graduelle des causes de la pédérastie qui vont des traits innés (l'atavisme) aux problèmes de santé mentale. Dans la troisième et quatrième éditions, nous dit le chercheur, la vision de Lombroso participe encore plus directement à la stigmatisation des minorités sexuelles et de genre. Il accole au personnage du pédéraste le statut « de criminel aliéné », s'inspirant ainsi des thèses sur l'inversion sexuelle de Krafft-Ebing auxquelles il fait directement référence (Woods, 2015, p. 139). Cet élément est important, puisque pour les deux hommes, une distinction devait être établie entre les peines imposées pour les homosexuels « congénitaux » et les hétérosexuels qui auraient par exemple été privés d'un exutoire afin de « pratiquer » l'hétérosexualité (Groombridge, 1999). En somme, ces discours, bien qu'historiquement situés, se sont renforcés mutuellement (Woods, 2015). Ils ont contribué à la mise en place

---

<sup>4</sup> À ce titre, soulignons que Lacassagne s'est notamment intéressé au cas de Charles Double, « qui avait tué sa mère pour lui voler le peu d'économies qu'elle avait ». Comme le souligne Artières, « si Double n'avait pas été un inverti notoire, les médecins et autres experts n'auraient probablement pas pris autant de soin à examiner et à interroger ce parricide » (Double, 1995, p. 8).

<sup>5</sup> Voir note 1 (Krafft-Ebing, 1895, p. 293)

<sup>6</sup> À cet effet, il faudra attendre au moins jusqu'à la moitié du 20<sup>e</sup> siècle pour que le concept d'homosexualité soit rattaché à une définition entourant l'objet du désir sexuel et non l'expression de genre. Voir chapitres 2 et 3 dans Kunzel (2010).

d'un système légal, médical et social qui a longtemps participé de la répression des minorités sexuelles et de genres.

Compte tenu de ce qui précède, il ne s'agit cependant pas d'affirmer que ce qui tombe maintenant sous l'« égide » de l'homosexualité n'existait pas avant l'apport de ces disciplines. Plutôt, nous devons rendre compte du fait qu'il ne s'agit pas d'une « réalité » transhistorique et transnationale :

*no single category of discourse or experience existed in the premodern and non-Western worlds that comprehended exactly the same range of same-sex sexual behaviors, desires, psychologies, and socialities, as well as the various forms of gender deviance, that now fall within the capacious definitional boundaries of homosexuality* (Halperin, 2000, p. 89)

Les discours médicaux et psychiatriques *sur* les « corps homosexuels » sont ainsi d'une importance capitale puisqu'ils auront pour effet de créer un concept à l'apparence stable et défini. En s'appuyant sur Foucault, Nicolas Carrier soutiendra entre autres que « [l]e corps anormal est constitué par le savoir, ce savoir étant en retour constitué par le pouvoir qu'opère la normalisation institutionnelle du corps » (Carrier, 2009, p. 15). Au cœur des débats portant sur l'identité se trouve donc entremêlée la notion de contrôle qui a pu s'institutionnaliser à travers un exercice de classification – et littéralement d'emprisonnement – des corps *faits* déviants.

Comme le rappelle judicieusement Halperin (1997), l'« apparition » de l'homosexuel, dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, n'a rien d'une coïncidence lorsque l'on considère le fait que « *[w]ithout a stable object to study, there can be no positive science of sexuality. It is part of the function of sexuality, in its role as 'a specific domain of truth', to provide an epistemological anchor for that science, a secure ground of knowledge on which the new science of sexuality can be built* » (p. 40). La création de cette figure joue

donc un rôle clé dans la mise en place et la légitimation d'une nouvelle science, la sexologie, mais également la criminologie. À cet égard, Kunzel (2010) soutient que les « *prison sexual practices* », loin d'être en opposition avec le développement d'un régime sexuel dit moderne, en sont à la fois l'effet et la cause. Il nous est possible de déceler plusieurs points de convergences entre l'apparition du concept d'identité sexuelle — et plus particulièrement de l'identité homosexuelle — et l'incarcération. La chercheuse affirme à ce propos que « *the prison was not simply reflective of the shifting understandings of homosexuality in America; it was deeply implicated in them* » (Kunzel, 2010, p. 8). Selon elle, l'invention des pénitenciers, tout comme celle du concept d'homosexualité, sont indissociables. En ce sens, l'étude des discours à propos (ou à l'origine, devrait-on dire) des sexualités des personnes incarcérées s'avère être d'une grande importance. Elle permet de mettre en exergue « *the fretful labor involved in the making of modern sexuality and its distinctive fictions, stable and fixed sexual identity primary among them* » (Kunzel, 2010, p. 5).

### **2.1.1 L'ÉPOUVANTAIL DE L'HOMOSEXUALITÉ AU SERVICE D'UNE CRIMINOLOGIE « CRITIQUE » ?**

De toute évidence, certains pans de la criminologie, définis comme plus critiques<sup>7</sup> (Woods, 2014) à cause de leur propension (prétention même, au sens stricte du terme) à mettre l'accent sur les aspects socialement construits des concepts de crime et de criminel, ont participé de la remise en cause et de l'évolution de notions centrales au système de

---

<sup>7</sup> Pour Woods (2014), le développement d'une criminologie dite « critique » est tributaire des écrits de Becker et de Lemert et se situe ainsi dans le paradigme de la « réaction sociale ». Cela étant dit, soulignons néanmoins que l'apposition de ce label n'est pas sans poser problème. Par exemple, qu'est-ce qu'une criminologie critique sinon celle de ceux qui la définissent ainsi?

justice pénale. Il s'avère cependant qu'ils n'ont pas su rapidement développer une attitude réflexive à l'égard des réalités vécues par certains groupes, notamment les personnes LGBT, et surtout, à l'égard du traitement que la criminologie leur réservait. Selon Woods (2014), « *critical criminologists have had a historical role in perpetuating damaging representations of LGBT people as sexual deviants* » (p. 6). Plus spécifiquement, certains criminologues critiques auraient contribué à un glissement de sens de la compréhension de la notion de déviance chez ces populations. D'individuelles et pathologiques, les identités de genres et sexuelles non hétéronormatives seraient passées à des déviations sociales. Elles ont ainsi été partiellement ignorées par l'effort de déconstruction propre à ce courant. Comme le rappelle l'auteur, « *most early critical criminologists did not consider sexual orientation or gender identity as non-deviant differences comparable to other differences such as race, ethnicity, and class, among others* » (Woods, 2014, p. 7). En guise d'exemple, il mentionne le cas de Lemert, notamment connu pour son approche traitant de la déviance secondaire, et celui de Becker, que l'on connaît pour la théorie de l'étiquetage. Le choix méthodologique de ces auteurs, bien qu'ils reconnaissaient le fait que les personnes LGBT étaient stigmatisées par la société, a néanmoins été d'aborder la question de l'homosexualité sous l'angle de la déviance. On la conceptualise dans le cadre d'adaptations secondaires, ou encore d'intégration d'étiquette. Ces discours font partie de ce que ce dernier nomme la *Homosexual deviancy thesis* et plus particulièrement des *Deviance centred elements*, qui soulignent comment les discours criminologiques ont entretenu et construit une image négative des personnes LGBT jusqu'aux années 1970. Dans les décennies suivantes, c'est plutôt le concept de *invisibility elements* qui résume la situation. La criminologie entre alors dans une période où les discussions sur les personnes LGBT se font extrêmement rares, avec

l'exception notable d'études sur les crimes haineux contre les homosexuels ou encore l'intimidation et la violence conjugale chez les couples de même sexe. Ce fait, aux dires de l'auteur, aurait beaucoup à voir avec la décriminalisation de la sodomie dans nombre de pays « occidentaux ». Au sens pénal, l'objet n'étant que ce qui est criminel, l'attention se tourne désormais vers autre chose. De nouveaux crimes et de nouvelles « déviations » sont problématisées (Corriveau, 2011).

Dans l'article *Fear of homosexuality and modes of rationalisation in male prisons*, Richmond (1978, p. 51) fait remarquer, au sujet de l'homosexualité en prison, que « *the major part of male prison sociological literature ignores homosexuality, and the few references therein discuss it in the context of 'adaptations to prison life' and the deprivation of heterosexual outlets* ». Les criminologues critiques de même que certains abolitionnistes ont également eu recours à ce type de réflexion. Un passage de l'ouvrage rédigé par Hulsman et Bernat de Celis (1982) sur la question de la sexualité nous paraît particulièrement illustratif de ce propos. L'homosexualité et les actes sexuels entre hommes sont présentés comme une preuve du caractère intrinsèquement violent et contraignant de la prison, que les deux abolitionnistes critiquent vertement :

Les règles de vie, en prison, font prévaloir des relations de passivité-agressivité et de dépendance-domination qui ne laissent pratiquement aucune place à l'initiative et au dialogue ; elles entretiennent le mépris des personnes, elles sont infantilisantes. Le fait que, pendant l'enfermement, les pulsions sexuelles ne puissent plus s'exprimer que sous la forme de succédanés fantasmatiques, de masturbation ou d'homosexualité, accroît l'isolement intérieur. (Hulsman & Bernat de Celis, 1982, p. 66)

Dans cet extrait, la sexualité des détenus est dépeinte comme étant neutre ou allant de soi. En effet, ces derniers — ne jouissant pas d'un exutoire hétérosexuel — sont contraints d'adopter des comportements homoérotiques qui ne mènent qu'à l'isolement. Les auteurs ne

remettent nullement en cause la présomption à l'hétérosexualité et participent ainsi de la reproduction d'un discours hétérocentré. L'extrait laisse entrevoir qu'il y a une négation implicite du potentiel « expressif » des actes sexuels entre hommes, et cela même alors que l'on sait qu'ils peuvent représenter une « *form of resistance to the isolation and violent dehumanization of prisons, as a tool of survival within them, to affirm their humanity, or simply as an exercise of basic human desire* » (Mogul, Ritchie, & Whitlock, 2011, p. 95). Cela n'équivaut évidemment pas à nier l'existence de violences sexuelles en prison, ni de dire que ces difficultés sont factices, mais sert plutôt à offrir une vision plus nuancée de la réalité. Plus encore, la posture analytique qui les pousse à mettre en avant l'idée de la « relativité du concept d'infraction, qui varie dans le temps et dans l'espace » (Hulsman & Bernat de Celis, 1982, p. 67), et qui pourrait être d'une grande richesse dans le cadre d'une réflexion sur le concept d'identité sexuelle, est totalement écartée. Le passage détonne d'autant plus que quelques lignes plus loin, les chercheurs se demandent « [p]ourquoi le fait d'être homosexuel, de se droguer ou d'être bigame est-il punissable dans certains pays et pas d'autres ? » (Hulsman & Bernat de Celis, 1982, p. 67).

Au regard de ces exemples — qui ne peuvent évidemment se faire porteurs de tout un courant théorique — il semble que la thèse de Woods à l'égard de la participation des criminologues dans la représentation négative des populations LGBT puisse s'appliquer, et ce, *malgré* le fait qu'ils n'en avaient fort probablement pas l'intention. Pour lui, « *their inability to engage in critical discourse outside the sexual deviancy framework illustrates that their early critical perspectives rely on out-dated ways of thinking about sexuality and gender identity that are damaging to LGBT people today* » (Woods, 2014, p. 10). Cela étant

dit, qu'en est-il des études qui se démarquent de ce type de représentations? Comment abordent-elles ces questions et quelles perspectives mobilisent-elles?

## **2.2 HOMOSEXUALITÉ, DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE ET ENJEUX PÉNAUX**

D'entrée de jeu, nous pouvons souligner que dans les dernières années, un nombre restreint d'ouvrages qui traitent des questions de sexualité et d'incarcération ont été publiés aux États-Unis et en France<sup>8</sup> (Gaillard, 2009 ; Kunzel, 2010 ; Mogul et al., 2011 ; Peterson & Panfil, 2014 ; Stanley, Spade, & Queer (In)Justice, 2012 ; Welzer-Lang, Mathieu, & Faure, 1997). La majorité d'entre eux aborde le phénomène de la sexualité en prison en termes de structures. L'homosexualité et les actes sexuels entre hommes ne sont souvent explorés que dans le cadre d'un ou de quelques chapitres, dépendamment de l'ouvrage, mais on souligne néanmoins comment l'homophobie, le cissexisme ou encore le racisme sont des caractéristiques inhérentes au « complexe carcéro-industriel », particulièrement américain, et comment ces phénomènes participent de la criminalisation et de la surreprésentation des minorités sexuelles et de genres parmi la population carcérale. On examine aussi comment les stéréotypes associés aux minorités sexuelles et de genre ont contribué à la naissance de certaines figures du « criminel ». En somme, on peut affirmer que ce sont à des considérations plus macrosociologiques que se sont intéressés la plupart de ces auteurs.

Lorsqu'on se penche plus particulièrement sur le cas du Canada, les différences avec nos voisins du sud paraissent nombreuses, du moins pour ce qui est de l'histoire des prisons, du taux d'incarcération et des minorités qui s'y retrouvent (Landreville, 2007). Quant au traitement pénal des minorités sexuelles, cependant, il suffit de dire que la « trame » est

---

<sup>8</sup> Nous apportons par ailleurs quelques pistes de réflexion à ce sujet dans le Chapitre 4 – Méthodologie : considérations théoriques et pratiques.

similaire : les actes sexuels entre hommes ont longtemps été réprimés. Dans le code criminel canadien, et ce jusqu'à l'adoption du projet de loi Omnibus de 1969, c'est tour à tour sous les libellés de « sodomie », de « crime contre-nature » ou encore de « grossière indécence » qu'on y fera référence. À cet égard, Corriveau (2011), dans l'ouvrage *Judging homosexuals : A history of gay persecution in Quebec and France*, rappelle qu'il s'est opéré à travers le temps un renversement complet de la logique pénale quant à la « problématique » de l'homosexualité et des actes « homoérotiques ». Cette dernière serait effectivement passée du *crimen nefandum* — ce crime dont il ne fallait prononcer le nom — à la légalisation du mariage gai dans nombre de pays occidentaux, dont le Canada en 2005. L'effervescence des luttes pour les droits civiques et pour la reconnaissance et l'égalité de certaines minorités sexuelles semble avoir joué un rôle clé. Les identités politiques LGBT, par exemple, en seraient à la fois le produit et l'origine, entre réappropriation et revendication. La sociologue Diane Lamoureux dira à ce propos que « [d]ans un mouvement similaire à ce qui s'est passé lorsque le mouvement noir a proclamé que black is beautiful [...] des gays, des lesbiennes, des travestis, des transsexuels et d'autres minorités sexuées/sexuelles ont fait étendard de leur "étrangeté" et l'ont revendiquée » (2006, p. 92). Ces identités marquent une rupture avec la logique de « l'identité d'en haut » tributaire d'une biopolitique au sens de Foucault, et mise en avant par la science, le droit, la religion et l'État. Cependant, l'adoption du projet de loi omnibus de 1969, bien qu'il ait amené des changements concrets, est loin d'avoir tout réglé du jour au lendemain<sup>9</sup>. Comme le souligne justement Corriveau (2007), « il faut rester conscient que cette décriminalisation des moeurs homoérotiques n'a pas mis fin au « contrôle » social de l'homosexualité. Une certaine

---

<sup>9</sup> Pour une histoire de la répression des personnes LGBT au Canada avant et après 1969, voir Janoff (2005).

fraction de la médecine, de même que la doctrine religieuse prônent toujours une forme de prise en charge autre que pénale de ces mœurs “à risque” » (p. 9).

### 2.3 IDENTITÉS ET SEXUALITÉS CARCÉRALES

La plupart des études sur la sexualité et l’incarcération — et particulièrement les plus anciennes — ont mis en avant une vision essentialiste des orientations sexuelles particulièrement apparente dans la distinction entre les concepts d’homosexualité vraie (*true homosexuality*) et d’homosexualité situationnelle (*situational homosexuality*) (Sit & Ricciardelli, 2013). Par exemple, dans l’œuvre phare *The society of captives*, publié plusieurs années avant l’ouvrage d’Hulsman et de de Celis (1982) mentionné précédemment, Sykes soutenait que « *[t]he lack of heterosexual intercourse is a frustrating experience for the imprisoned criminal [...] a frustration which weighs heavily and painfully on his mind during his prolonged confinement* » (Sykes, 1958, p. 71 cité dans Kunzel, 2010, p. 97).

Welzer-Lang et al. (1997), dans leur étude qui porte notamment sur les violences en prison, font remarquer le même phénomène, qu’ils nomment « l’hypothèse sexologique ». Sous prétexte que l’identité sexuelle est nécessairement stable et ontologiquement sécurisée, les hommes s’identifiant comme hétérosexuels — car c’est bien de cette identité dont il est *réellement* question — et ayant des rapports sexuels avec d’autres hommes voient leurs comportements expliqués par des facteurs environnementaux. Ici, détention sous-entend absence d’exutoire hétérosexuel ayant pour corollaire une compensation homosexuelle devant être expliquée, voire excusée.

C'est précisément en ce sens que certains chercheurs soulignent que les prisons, depuis presque toujours, ont été conceptualisées comme étant des « *queer spaces* ». Selon eux, « *[a]s sex segregated facilities, they are conceived as locations where homosexuality runs rampant when options for "normal" sexuality are unavailable* » (2013). Ces discours ont participé de l'instauration d'un paradoxe qui nous paraît être encore solidement ancré dans la recherche : le caractère contingent et fluide de l'identité sexuelle est à la fois dissimulé et mis en lumière par l'effort discursif qui vise à expliquer ses nombreuses déviations.

### **2.3.1 L'ACCEPTATION (CONDITIONNELLE) DE L'HOMOSEXUALITÉ ET L'ARGOT SEXUEL**

Sit et Ricciardelli (2013), dans leur étude *Constructing and Performing Sexualities in the Penitentiaries : Attitudes and Behaviors Among Male Prisoners*, soulignent que l'hétéronormativité et l'homophobie sont deux conditions qui organisent à la fois la manière dont la sexualité est discursivement construite et vécue par les détenus. À l'aide d'entretiens avec 56 hommes en libération conditionnelle qui avaient purgé au moins une peine d'incarcération dans un établissement fédéral situé en Ontario (niveaux de sécurité multiples), dont seulement 37 ont accepté de parler de sexualité et d'expériences sexuelles en prison, les auteures ont pu dresser un portrait de la situation qui en reflète toute la complexité. Si l'hétéronormativité et l'homophobie semblent effectivement organiser une grande partie de l'expérience des participants, certains d'entre eux précisent néanmoins que la réponse à l'homosexualité et les actes sexuels entre hommes n'est pas obligatoirement négative :

« [p]arolees, many of whom held negative views toward homosexuality, reported that prisoners who engaged in same-sex sexual acts could do “whatever floats their boat” (Dan) because other prisoners would not “bother a guy for doing what he chooses to do with the person he chooses to do it with”. » (Sit & Ricciardelli, 2013, p. 13)

Il semble que ce soit la discrétion, voire l’invisibilité, qui ait force de loi. Pour renvoyer à l’ancienne politique du *Don’t ask don’t tell* de l’armée américaine, on pourrait ajouter « *don’t show* ». En effet, « *it seemed as though an informal agreement existed between prisoners whereby those who did not engage in same-sex acts would refrain from violence, as long as those who did kept these activities “low-key”* » (Sit & Ricciardelli, 2013, p. 13). On ne s’éloigne guère de la situation décrite dans l’ouvrage de Gaillard (2009), qui se base sur les résultats d’une soixantaine d’entretiens avec des détenus, hommes et femmes, en France. En effet, ce dernier note que dans certains établissements, notamment le centre de détention de Caen, situé au nord-ouest, les actes sexuels entre hommes sont tacitement autorisés à partir du moment où ils ne sont pas rendus visibles. Cette constatation n’est d’ailleurs pas étrangère au thème général soulevé par Maschi et al. dans leur étude “*Coming Out*” of Prison: An Exploratory Study of LGBT Elders in the Criminal Justice System qui porte sur les récits de vie de 10 personnes âgées LGBT ayant été incarcérées dans l’État de New York<sup>10</sup>. Ces derniers mentionnent entre autres que « *[a]ll the participants described a lifelong process of negotiating and managing the “visible” and “invisible” prisons of multiple oppressions and social stigmas that was confounded by their criminal justice involvement* » (Maschi, Rees, & Klein, 2016, p. 1279). Les récits des participants s’articulent autour d’un besoin vital de négociation avec soi-même et les autres quant à la possibilité de rendre visible ou non certaines facettes de leurs identités ou « *parts* ». Si ce

---

<sup>10</sup> Des 10 participants, 5 sont gais, 1 est bisexuel et 4 sont lesbiennes.

besoin est si présent, c'est que les conséquences de la visibilité sont bien réelles.<sup>11</sup> Depuis au moins les années 1940, il est fait mention, dans la littérature sur les prisons pour hommes, de certaines expressions qui marquent un positionnement hiérarchique, sorte de taxonomie. Plusieurs s'articulent autour de l'identité de genre projetée (et lue) et le rôle assumé lors de relations sexuelles (Kunzel, 2010). Il existerait, selon ces études et comptes rendus, divers statuts pour décrire des actes qui sont en apparence de même nature, c'est-à-dire à caractère « homoérotiques ».

À ce propos, l'ouvrage de Jackson (1972) qui traite des nombreuses expériences de la prison du point de vue des prisonniers eux-mêmes et le texte de Richmond (1978) sont illustratifs. Cette dernière, sociologue, met en avant la thèse selon laquelle la peur d'être étiqueté homosexuel est un élément central, même structurant de la vie carcérale. Le rôle sexuel assumé lors d'une relation sexuelle jouerait ainsi un rôle important dans la performance de la masculinité et de l'hétérosexualité. Il en ressort notamment l'idée que l'homosexualité, comme étiquette, serait associée à un positionnement hiérarchique subordonné plutôt qu'à une identité sexuelle fixe et stable. À cet égard, elle mentionne que nombre de détenus ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes s'identifient comme hétérosexuels et ne sont pas nécessairement étiquetés comme homosexuels. Ce qu'on doit retenir, le cas échéant, est que le rôle assumé lors de l'acte sexuel dénote un positionnement hiérarchique et non une orientation ou une identité sexuelle. En ce sens, on peut tisser des liens avec l'analyse qu'ont fait certains chercheurs sur l'homoérotisme à l'époque de la Grèce antique. L'acte sexuel, au-delà des considérations charnelles, y était le théâtre de jeux de pouvoir complexes qui (ré)affirmaient le statut (légal, social, de genre, etc.) des

---

<sup>11</sup> Comme le souligne Maschi et al., « *[p]articipants often made choices to express or hide certain aspects of their social identity while in prison or the community.* » (p.1283).

individus (Corriveau, 2011). Dans son étude, Richmond (1978) fait appel aux figures de *Hock*<sup>12</sup>, ou encore de *Queen* et de *Punk*, qui rejoignent la symbolique ainsi que la terminologie présentée par Jackson (1972) et nombre d'autres chercheurs plus contemporains (Dolovich, 2011, 2012 ; Kunzel, 2010). Bien qu'elles se présentent parfois sous des noms quelque peu différents, il s'avère que ces trois figures, que nous abordons brièvement dans la partie suivante, seraient encore d'usage, du moins dans les établissements où l'anglais prédomine. À ce sujet, Hensley, Wright, Tewksbury, & Castle (2003), dans une étude réalisée à l'aide de 174 entretiens structurés avec des détenus d'établissements à niveaux de sécurité multiples en Oklahoma, soutiennent que « *the three traditional sexual roles outlined by previous research (i.e., wolves, fags, and punks) were still present in the prison subculture in all three security-level institutions* » (p. 296). Pour ce qui est de l'argot en usage au sein des établissements fédéraux francophones, il faut se référer au document *Manuel des ressources* à l'attention des membres des comités consultatifs de citoyens du SCC afin d'avoir un portrait de la situation. Il s'agit du seul que nous ayons trouvé à ce sujet. Aux dires de plusieurs<sup>13</sup>, cette nomenclature serait pertinente, et ce malgré les nombreux changements sociaux et légaux qui poussent plusieurs à affirmer que l'homosexualité et les actes sexuels entre hommes jouissent d'une plus grande acceptabilité, tant en prison qu'à l'extérieur des murs. Comme nous le verrons, les rôles, identités et orientations sexuelles rattachés à certains thèmes se sont complexifiés avec le

---

<sup>12</sup> D'après la littérature sur le sujet, « hock » et « jock » et « wolf » sont trois termes interchangeables utilisés pour désigner l'individu qui occupe le rôle actif lors d'un acte sexuel avec un autre homme. Il est à noter que l'expression « hock » n'est apparu que dans l'œuvre de Richmond (1978).

<sup>13</sup> Par exemple, avant de dresser la liste des expressions argotiques, le SCC soutient qu'« [u]n des éléments propres aux sous-cultures carcérales est leur vocabulaire ». Mentionnons d'entrée de jeux que nous avons pu entendre plusieurs des expressions être utilisées par les participants. Pour plus d'information, voir la page archivée : <http://www.csc-scc.gc.ca/ccc/7-fra.shtml>

temps et ont pris de nouveaux sens. Certaines figures sont maintenant explicitement racisées, reflétant et perpétuant ainsi des stéréotypes racistes.

### 2.3.1.1 LA FIGURE DU « WOLF »

Selon le *Manuel des ressources* destinés aux francophones, l'expression « wolf » serait utilisée dans les pénitenciers et désignerait, tout comme en anglais, le « [d]étenu actif dans une relation homosexuelle » (Service correctionnel du Canada, 2002). Les détenus américains interviewés dans l'étude *The evolving nature of prison argot and sexual hierarchies* (Hensley et al., 2003) précisent que cette figure<sup>14</sup>, traditionnellement rattachée aux détenus qui jouent le rôle actif (pénétrant) dans la relation sexuelle se subdiviserait maintenant en deux catégories distinctes. L'une, dite « *agressive wolf* », est habituellement incarnée par un homme afro-américain qui n'hésiterait pas à utiliser le viol comme arme à caractère politique pour maintenir ou améliorer son positionnement hiérarchique. L'autre, dite « *nonagressive wolf* », est représentée par un homme blanc qui chercherait plutôt des relations sexuelles consentantes et non agressives. Bien que les deux assument la position active lors de la relation sexuelle, l'impact de l'acte sexuel sur leur perception d'eux-mêmes et de leur orientation sexuelle est différent. En effet, il n'y a que les *nonagressive wolves* qui auraient noté un changement dans la perception de leur identité sexuelle. Les auteurs soutiennent que « *when asked about their current sexual orientation, more than one half of the nonaggressive wolves indicated that they now identified as bisexual* » (Hensley et al., 2003, p. 297). Cet extrait soulève évidemment plusieurs questions, notamment quant à

---

<sup>14</sup> Également nommée *Jock* ou *Hock*.

l'apport de l'agressivité, mais surtout de la « race », dans la construction discursive de l'homosexualité en milieu carcéral.

### 2.3.1.2 LA FIGURE DE LA « FAG » OU DE LA « QUEEN »

Les « *fags* »<sup>15</sup>, qui s'identifiaient comme homosexuels *avant* d'être incarcérés, se subdiviseraient également en deux autres catégories simultanément racisées et genrées. Le « *fish* »<sup>16</sup>, dans ce cas de figure, est habituellement représenté par un Afro-Américain agressif qui performe une féminité stéréotypée. Redouté malgré son rôle passif lors d'une relation sexuelle, il jouirait d'un statut presque égal à celui des « *agressive wolves* ». Parallèlement, le « *closet gay* » est lui un homme blanc qui entretient une image masculine et qui cherche une relation avec d'autres détenus du même groupe. Son statut est similaire à celui des « *nonagressive wolfs* ». Ricordeau (2004), qui explore grâce à une série d'entretiens avec 86 détenus français, hommes et femmes, comment se vivent et se racontent à la fois l'homosexualité en prison et les agressions à caractère sexuel<sup>17</sup>, parle plutôt de la figure du « gay ». Il s'avère que ce dernier peut préserver une part de son identité et de sa respectabilité : « [I]a qualification de “gay” est réservée à celui qui était homosexuel avant d'entrer en prison, et pour lequel on précise : “un gay peut aussi être un voyou”. Son honneur est donc préservé, contrairement au “pédé” qui a “succombé”, “abdiqué” face à l'Administration [de la prison] » (Ricordeau, 2004, p. 242). Enfin, pour ce qui est des pénitenciers canadien, le *Manuel des ressources* parle plutôt des expressions «

<sup>15</sup> Également appelés *Queen*.

<sup>16</sup> De manière assez contrastante, le *Manuel des ressources* définit l'expression « fish » de la manière suivante : « [t]ype naïf » (Service correctionnel du Canada, 2002).

<sup>17</sup> Notons ici que les entretiens portaient plus généralement sur les thèmes de la famille, de l'intimité et de la sexualité. Elle n'explore donc qu'une partie de ces derniers dans le cadre de cette recherche.

grande (une) : Homosexuel qui marche et agit comme une femme; transsexuel; homosexuel portant des vêtements qui lui donnent une allure féminine » ou encore « tapette : détenu homosexuel ».

### 2.3.1.3. LE « PUNK »<sup>18</sup>

La symbolique entourant le *punk*, figure détestée au statut inférieur, ne semble pas avoir subi de transformations importantes à travers les époques. Il est encore perçu comme étant un « sous-homme » au service d'un « *wolf* ». En France par exemple, « homosexuel », « pointeur », et « pédé » semblent faire partie d'un assemblage plus ou moins disparate, nous dit Ricordeau (2004). Cet assemblage, c'est celui des figures de l'homosexuel en détention. Il marque l'appartenance à un groupe marginalisé au sein de l'institution carcérale, renvoyant presque automatiquement aux crimes et délits à caractère sexuel. La violence réservée aux pointeurs<sup>19</sup> serait donc transposable aux homosexuels et aux « pédés ». Pour ces *punks* de tout genre, les relations sexuelles se dérouleraient habituellement sous l'égide de la coercition et de la force, et l'écrasante majorité de ceux qui « choisissent » la protection d'un *wolf* ne le feraient pas librement. En effet, comme le souligne Sharon Dolovich (2011), professeure de droit à UCLA, seules deux options s'offrent à eux ; ils peuvent se battre et souhaiter décourager l'assaillant (et les autres qui ne se seraient simplement pas encore manifestés) ou encore s'allier à un détenu plus puissant, que ce soit en termes physiques ou politiques. Ceux qui sélectionnent cette deuxième option, comme elle le souligne, deviennent *de facto* la « *property of their attacker, [they are] kept in a state*

<sup>18</sup> Dans le *Manuel des ressources* le terme *punk* est défini comme suit : « [t]erme désobligeant pour qualifier un détenu; jeune détenu, habituellement vantard et volubile » (Service correctionnel du Canada, 2002).

<sup>19</sup> Le terme « pointeur » fait référence aux détenus incarcérés pour des crimes de nature sexuelle.

*of what amounts to sexual slavery for the use of the assailant and his associates, or sold to other prisoners for this purpose* » (Dolovich, 2011, p. 12). Cela étant dit, plusieurs punks ne tirent même pas profit d'une telle forme de protection et parmi ceux qui le peuvent, les violences sexuelles font néanmoins partie de leur existence quotidienne. Certains se font effectivement violer à répétition et cette forme de violence subie est souvent perçue par les autres détenus comme étant un signe de faiblesse. D'après la recherche, certains traits semblent être partagés par les « punks ». Ces derniers sont habituellement plus jeunes et en sont à leur première offense. La plupart n'ont donc jamais eu de peine d'incarcération, proviennent de classe moyenne, sont blancs et de taille physique moins imposante (Hensley et al., 2003, p. 293). D'après le *Manuel des ressources* par exemple, les expressions « jeune » et « serin », dans les pénitenciers canadiens francophones du moins, sont réservées à un « [d]étenu qui est ou a l'air jeune; détenu sous la protection d'un autre détenu, habituellement en échange de ses faveurs sexuelles » (Service correctionnel du Canada, 2002). Le « *punk* » serait détesté pour cette même raison : il est dépeint comme ayant fait le choix — stratégique ou non — de se plier à la volonté d'un autre, comme le mentionne Ricordeau (2004) pour les « pédés ».

Comme nous pouvons le voir, pour certains, à un rôle actif présenté comme hétérosexuel correspondrait – parallèlement - un rôle homosexuel qui se situe à un niveau hiérarchique comparable. De telles évolutions semblent contredire les résultats de Sit et Ricciardelli qui dénotent plutôt que :

*the label of ‘homosexual’ and its negative connotations appeared to be universally applied to any and all prisoners who did and were alleged to engage in same-sex sexual activities. When asked whether prisoner characteristics (e.g., conviction type or sentence length) or motivations (e.g., sexual deprivation or sexual coercion), or sexual roles affected how sexual behaviors were judged, respondents provided answers such as ‘[prisoners] tend not to care’ (Nicholas) and ‘[homosexuality] is*

*not acceptable for anybody'' (Pete). Only a few respondents expressed that certain circumstances, such as if inmates were serving life sentences or having sex with drag queens, rendered gay sexual acts more tolerable within the prisoner culture. (2013, p. 9)*

À ce propos, il importe toutefois de mentionner que les participants ont eux-mêmes mis l'auteure en garde : les prisons ontariennes seraient reconnues pour leur atmosphère particulièrement difficile et lourde, et l'homophobie qui y règne en témoignerait, ce qui ne serait pas nécessairement le cas ailleurs. Soulignons ici qu'aucune hypothèse n'est apportée quant aux raisons possibles de cette différence interprovinciale.

### **2.3.2 VARIATIONS INTERPROVINCIALES ET INTERRÉGIONALES : LES CAS CANADIENS ET FRANÇAIS**

Malgré la généralisation apparente de l'homophobie au sein des pénitenciers, il existerait au Canada une importante variation quant à l'acceptabilité des actes homosexuels d'une province et d'un établissement à l'autre. Cela nous amène à aborder de nouveau les deux importantes études canadiennes réalisées par Sit et Ricciardelli (2013) et Ricciardelli, Maier et Hannah-Moffat (2015). Ces deux recherches sont basées sur les mêmes 56 entretiens avec des hommes en libération conditionnelle ayant purgé au moins une peine d'incarcération dans un établissement fédéral situé en Ontario. Elles dénotent des différences quant à l'acceptation et l'acceptabilité perçue de l'homosexualité en prison, qui varieraient selon les régions du pays. Elles avancent entre autres que :

*parolees who had served sentences in federal prisons in other provinces attested to heightened negative attitudes in prisoner cultures in Ontario specifically. For example, Phillip reported frequently witnessing sexual behaviors between prisoners in Quebec penitentiaries and contrasted this visibility with the lack of tolerance and*

*the physical segregation of drag queens and other openly gay prisoners in Ontario prisons.* (Sit & Ricciardelli, 2013, pp. 9-10)

Cet extrait tend à solidifier, d'une part, le postulat d'une sexualité fluide et contingente, et d'autre part, celle de l'agentivité des détenus. Par agentivité, nous entendons la capacité des individus de faire des choix pour eux-mêmes et de poser certains gestes. Ce concept fait appel à un certain espace de liberté, aussi minime soit-il. Les détenus, malgré la présence d'un cadre institutionnel qui appelle à une gestion uniforme des établissements du SCC, comme nous l'avons vu, semblent affirmer qu'il existe des variations régionales en ce qui a trait aux comportements et aux attitudes à l'égard des pratiques et des identités sexuelles qui dévient d'un cadre hétéronormatif. Cet état de fait nous porte à croire que les détenus disposent<sup>20</sup> d'un certain espace de liberté et que l'environnement — entendu ici au sens d'un lieu à la fois physique et symbolique régi par un ensemble de règles et de coutumes, dont certaines sont officieuses — peut pousser à agir d'une façon plutôt que d'une autre. Cette plus grande ouverture de la part des détenus, bien que ces derniers évolueraient, rappelons-le, dans un environnement qui serait intrinsèquement hétéronormatif, pourrait être liée à une baisse de l'anxiété et à l'adoption subséquente de masculinités moins violentes (Ricciardelli et al., 2015).

Dans le cas de la France, des chercheurs mettent également en exergue l'existence de variations interrégionales (Gaillard, 2009 ; Ricordeau, 2004). Dans ces cas de figure, il semble que la plus grande acceptation — voire le renversement hiérarchique totale dans certains cas — soit liée à la présence plus importante des *minorités sexuelles*<sup>21</sup> au sein des

---

<sup>20</sup> En plus d'autres facteurs que nous ne pouvons explorer dans ce travail, par exemple la culture institutionnelle propre à certains pénitenciers.

<sup>21</sup> Dans l'ouvrage de Gaillard (2009), pointeurs et homosexuels font partie des minorités sexuelles. Bien que cette fusion ou amalgame puisse poser problème, il s'avère, comme nous l'avons mentionné précédemment,

institutions étudiées. Comme l'affirme Gaillard (2009, p. 147), l'exemple de Caen, une fois de plus, illustre bien ce propos puisque « la loi du nombre ne favorise pas le camp des caïds et autres braqueurs, mais davantage les *minorités sexuelles* habituellement décriées ». Les relations sexuelles entre détenus sont implicitement autorisées « jusqu'à être rendues possibles par un mécanisme de rideaux et de croches, permettant de protéger la pudeur des surveillants et des détenus » (Gaillard, 2009, p. 147). Ricordeau (2004) résume : « il existe Caen, Ensisheim, etc., et les autres prisons ». C'est-à-dire qu'il existe quelques rares établissements qui sont connus pour leur forte proportion d'homosexuels, et conjointement la plus grande tolérance qui y règne » (p. 241). Les deux auteurs s'accordent ainsi pour souligner l'influence que joue le poids numérique des minorités sexuelles dans leur acceptation par les autres détenus et par les employés. Vu cet état de fait, on se retrouve dans une situation qui a toutes les allures d'une impasse. Il semble effectivement que dans l'écrasante majorité des établissements pénitenciers, à majorité hétérosexuelle, que ce soit en France ou au Canada, la performance d'une « ultramasculinité » ne peut qu'invariablement mener à une surenchère homophobe. Dans ce cas particulier, et compte tenu de ce que l'on pourrait appeler l'« hypothèse du nombre », les homosexuels semblent se retrouver dans une situation paradoxale : se cacher et permettre la reproduction d'un statu quo marqué par le masculinisme et l'homophobie, ou encore s'afficher au risque d'être la cible de violences. Cette situation mérite d'être explorée puisqu'elle semble contredire, du moins partiellement, les recherches qui affirment que dans certains cas, des hommes hétérosexuels et homosexuels peuvent se retrouver à occuper une place analogue dans la hiérarchie carcérale.

---

que ces deux groupes partagent un positionnement très similaire dans la hiérarchie carcérale. Les « pointeurs » y représentent 80% de la population carcérale.

### 2.3.3 LE RAPPORT DIFFICILE À L'HÉTÉROSEXUALITÉ ET À LA MASCULINITÉ

En contexte carcéral, le rapport des individus à la masculinité est évidemment bouleversé. Par son caractère totalisant et totalitaire<sup>22</sup> (Goffman, 1961), ce milieu empêche l'actualisation des valeurs traditionnellement associées à la masculinité que sont la liberté, l'agentivité, l'autonomie et l'hétérosexualité (Ricciardelli et al., 2015). La thèse centrale de l'étude *Strategic masculinities : Vulnerabilities, risk and the production of prison masculinities* est par ailleurs de dire que les masculinités qui sont mises en avant dans le contexte pénitencier sont temporellement situées, malléables et partiellement dépendantes de l'environnement local de la prison (Ricciardelli et al., 2015). Elles sont directement liées à la perception du risque qu'ont les prisonniers et à leur appréciation des diverses vulnérabilités qu'ils se doivent de gérer au quotidien.

La masculinité, dans le contexte de la prison<sup>23</sup>, est manifestement rattachée à l'hétérosexualité, mais ces deux caractéristiques seraient constamment remises en question. En fait, il semble que tout ce qui touche ou perturbe le couple fragile masculinité/hétérosexualité déstabilise l'un des deux éléments. D'une part, l'homosexualité, dans un milieu composé d'hommes, est perçue comme étant une menace. La masculinité se retrouve ainsi à jouer un rôle intenable : marquer une position de dominance, tout en dévoilant, à travers la performance qu'elle nécessite de la part de presque tous, l'aspect coconstitutif du genre et de l'orientation sexuelle. D'autre part, et en mobilisant la figure du « *fish* », l'on relègue les individus qui s'en revendiquent ou qui en sont étiquetés à un espace

<sup>22</sup> Bien qu'il soit hautement pertinent pour notre propos, ce concept goffmanien mérite cependant d'être nuancé. Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, les frontières et contours du « dedans », du « dehors » ou encore de « l'avant, le pendant et l'après » sont plus flous qu'il n'y paraît. Pour une discussion à ce sujet, voir (Moran, 2013)

<sup>23</sup> Comme presque partout ailleurs, pourrait-on dire.

discursif et symbolique féminin, la hiérarchie masculine et hétérosexuelle n'est nullement remise en cause. De par leur participation à la création d'une iconographie du féminin en prison, ils bénéficient ainsi d'un statut élevé. Kunzel, citée dans Mogul, Ritchie et Whitlock (2011), soutient par ailleurs que « *[m]uch of what is at stake in the anxiety over homosexuality in prison concerns its potential to reveal heterosexual identity as fragile, instable, and, itself situational* » (p. 96). L'une des façons pour les détenus de cacher leur homosexualité ou encore leur participation à des actes sexuels avec d'autres hommes, comme l'affirment Sit et Ricciardelli (2013), est la suppression de tout savoir par rapport à l'homosexualité dans les récits qu'ils partagent ou encore le refus catégorique d'en parler. Lorsque le sujet est abordé, c'est en termes de rumeurs ou encore en établissant une distanciation symbolique importante avec ledit « homosexuel », afin de ne pas y être identifié. Ceci fait écho à Richmond (1978, p. 55) qui soutient qu'il existe deux façons de conserver son identité masculine malgré sa participation à des actes homoérotiques, c'est-à-dire le déni et la mise en exergue du caractère physique et parfois violent de l'acte (p. 55). Néanmoins, et comme nous l'avons déjà mentionné, les relations sexuelles entre détenus et les « réponses » à l'homosexualité sont loin d'être automatiquement violentes.

Modulé à la fois par l'existence et par l'actualisation d'une « masculinité hégémonique », par une hiérarchie carcérale officialisée par une nomenclature complexe, et finalement, par des différences qui s'expliqueraient au moins partiellement par l'examen de contextes locaux, l'homosexualité en contexte carcéral semble tout sauf évident à cerner. Malgré un nombre important d'études sur les prisons et sur la sexualité, le silence quant aux expériences et perceptions des détenus homosexuels semble persister. Comme le précisent Hensley et al. (2000), deux grandes « vagues » d'études sur la sexualité en prison

ont eu lieu depuis les années 1970 : celles qui portaient sur les violences sexuelles entre hommes à partir des années 1970 et jusqu'à la fin des années 1980 et celles qui portaient sur les violences sexuelles au sein de pénitenciers pour femmes au début des années 1990. Dans le chapitre discussion, nous nous référerons surtout aux quelques études que nous avons présentées qui portent sur l'identité et la sexualité en prison en interrogeant les détenus (et ex-détenus) eux-mêmes. En lien avec notre première question de recherche, il s'agira donc de mettre au jour la perception qu'ont les participants du concept d'homosexualité et de son rôle dans la définition qu'ils donnent d'eux-mêmes. Suite à cela, nous nous intéresserons à l'impact de l'environnement carcéral sur l'expérience et l'expression de l'homosexualité ainsi qu'à celle de la tolérance, autant chez les codétenus que chez les employés des établissements carcéraux. Si une multitude d'acceptions du concept d'homosexualité semblent maladroitement cohabiter dans la littérature scientifique sur les sexualités et la prison, allant de l'homosexualité situationnelle ou de substitution à l'homosexualité « vraie », nous verrons que ce n'est pas pour rien. Hensley souligne de manière fort pertinente qu'« *[i]ronically, we know very little about how inmates construct definitions of sexuality* » (2000, p. 364). La situation est donc beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît à première vue et les embûches, à la fois méthodologiques et épistémologiques, sont particulièrement nombreuses.

## CHAPITRE 3 — MÉTHODOLOGIE : CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

---

### 3.1 CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

Compte tenu du thème de cette recherche et de nos questionnements, nous sommes d'avis que les méthodologies qualitatives sont les plus appropriées. Comme le souligne Poupart (1997), ces approches nous permettent de capturer le sens donné par les acteurs sociaux à leur propre réalité.<sup>24</sup> Puisque nous nous intéressons d'abord et avant tout aux perspectives des acteurs, nous avons choisi de procéder à des entretiens semi-directifs approfondis plutôt que de se baser sur d'autres méthodes de collecte. Malgré tous leurs avantages, il n'est cependant pas sans intérêt de mentionner que les entretiens ne sont pas sans poser problème. Ils soulèvent des questions qui méritent notre attention.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons à la fois les aspects théoriques et pratiques du processus de recherche en lien avec notre propre expérience. En première partie, nous nous pencherons notamment sur les questions de méthodes, et regarderons de plus près les enjeux liés à l'entretien semi-directif. Nous tenterons de faire ressortir les raisons pour lesquelles nous nous y sommes arrêtés, et examinerons par le fait même les questionnements épistémologiques et éthiques qui émanent de nos choix. Dans la deuxième partie, plus pratique quant à elle, nous ferons l'examen des étapes que nous avons dû franchir afin d'interviewer les participants. Nous nous intéresserons aux embûches, notamment celle du recrutement, auxquelles nous avons dû faire face tout au long de ce

---

<sup>24</sup> À cet égard, précision qu'il s'agit bien, pour nous, d'une *partie* du sens donné par les acteurs. Nous abordons cette question un peu plus loin.

projet et qui en ont profondément affecté à la fois la forme et le fond. La question de sa réception par certains acteurs, qui nous ont par exemple permis de diffuser les avis de participation, sera également abordée. Elle peut nous éclairer quant à des éléments d'ordre contextuel et social. Mais d'abord, afin de jeter les bases de notre réflexion, affairons-nous à dresser un bref portrait des approches qualitatives en soulignant en quoi elles nous sont utiles.

### 3.1.1 LES APPROCHES QUALITATIVES

Les approches qualitatives offrent aux chercheurs désireux de se tenir plus près des interprétations des acteurs une méthodologie qui permet une analyse fiable et organisée de matériaux qualitatifs (Poupart, 1997). Même si certains intellectuels se positionnent pour dire qu'elles ne sont établies que depuis peu (St Pierre, 2014), on en situe habituellement l'émergence parmi les penseurs de l'École de Chicago (Poupart, 1997). Ces derniers sont notamment connus pour leur usage novateur de l'analyse documentaire, de l'observation participante ou encore des entretiens.

Bien que les chercheurs faisant usage d'approches qualitatives se donnent souvent pour but d'atteindre le « point de saturation », qu'il soit empirique ou théorique (Pires, 1997, pp. 66-68), la représentativité n'est pas un facteur *déterminant* de l'analyse qualitative pour autant, bien qu'elle puisse évidemment être importante. Mais au-delà des questions de méthode, car c'est bien de cela qu'il s'agit lorsque l'on s'intéresse aux techniques d'échantillonnage, se trouvent celles de la méthodologie. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler, comme l'on fait Jackson et al. (2007), que « *methodology refers to the identification and utilization of the best approach for addressing a theoretical or practical*

*problem* » (p. 22). On peut conséquemment dire que méthode, méthodologie et épistémologie sont intimement liées : ils se doivent de témoigner d'un minimum de cohérence.

Les méthodes qualitatives sont toutes indiquées lorsque l'on s'intéresse aux expériences humaines, comme celles d'ex-détenus homosexuels. Elles permettent à la fois un meilleur accès et une meilleure compréhension de phénomènes parfois beaucoup trop complexes pour être réduits à des réponses courtes ou encore des points sur une échelle (Rossetto, 2014). Pour ces raisons, les approches quantitatives ne nous paraissaient pas particulièrement appropriées, d'autant plus qu'il aurait été illusoire de prétendre pouvoir mettre en place un « échantillon représentatif » considérant l'absence totale de données à l'égard de notre population cible. Néanmoins, et comme dans toute recherche, nous avons dû mettre de côté certaines des informations partagées pour se concentrer plus spécifiquement sur notre objet de recherche. Dans ces conditions, nous avons gardé dans l'ombre certaines « réalités », par ailleurs jamais simplement découvertes, mais sans cesse construites et redéfinies. En plus de cette mise sous silence propre à la production scientifique, celle que les participants et les non-participants s'imposent. On ne peut en effet, comme le résumait brillamment Pollak & Heinich, « rendre la parole à ceux qui se sont voués au silence, ni [...] combler ce silence par des interprétations hasardeuses » (1986, p. 12). La parole ne peut donc être donnée, dans un contexte de recherche du moins, qu'à ceux qui veulent et peuvent la prendre.

Comme c'est souvent le cas avec les approches qualitatives, et c'est là l'un des avantages majeurs, le chercheur peut avoir accès à beaucoup d'informations. En contrepartie, les résultats ne peuvent que très rarement être généralisés à l'ensemble de la

population vu la taille habituellement restreinte des échantillons (R. L. Jackson et al., 2007, p. 23). Dans le cadre de cette recherche, nous ne prétendons pas à une quelconque forme de représentativité. Il s'agit plutôt, comme l'indique le titre, d'une recherche exploratoire. Cela signifie que cette recherche ne pourra prétendre décrire ni la « réalité » dans les pénitenciers mentionnés, comme s'il n'en existait qu'une, ni celle d'une supposée « figure homosexuelle » en prison. Il s'agit là de problèmes typiques lors d'analyses de types qualitatifs et encore plus typiques lorsque l'on collecte une partie des données à l'aide d'entretiens.

### **3.1.2 L'ENTRETIEN : RÔLES ET INTERACTIONS**

Au regard du fait que notre recherche porte sur la perception d'ex-détenus homosexuels, l'entretien est une méthode de cueillette de données qui nous a paru des plus utiles. Plus particulièrement, c'est vers l'entretien semi-directif ouvert que nous avons décidé de nous tourner, puisqu'il permet entre autres plus de flexibilité et donne la possibilité d'une interaction plus naturelle que lors d'entretiens directifs (Jackson et al., 2004). Le chercheur qui en fait usage « [laisse] venir l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient » (Van Campenhoudt & Quivy, 2011, p. 171). Aux dires de Poupart (1997), c'est par ailleurs « l'un des meilleurs moyens pour saisir le sens que les acteurs donnent à leurs conduites [...], la façon dont ils se représentent le monde et la façon dont ils vivent leur situation » (p. 175). Il permet notamment de recueillir une quantité importante d'informations sur un individu ainsi que sur son groupe d'appartenance et présente de nombreux avantages, dont celui de compenser un certain « manque de pouvoir dans la société » (Poupart, 1997, p. 179).

Pour les personnes interviewées, les avantages de participer à un entretien peuvent être nombreux. Comme l'a résumé l'une d'entre elles à la fin de l'entretien « ça me fait du bien [...] On appelle ça la thérapie de la parole pis ça marche ». Le potentiel thérapeutique peut ainsi être similaire à celui de discuter avec des proches ou des amis, ou même avec un thérapeute. Dans *Qualitative research interviews : Assessing the therapeutic value and challenges*, Rossetto (2014) soutient que :

*[t]he QRI [qualitative research interview] is not therapy, but it is therapeutic in that it offers a space for catharsis through sharing. As Varallo, Berlin Ray, and Hartman Ellis claim, "Speaking does much more than transfer information from the interviewee to the interviewer; it has the potential to transform the interviewee" » (p. 484)*

Il y a évidemment de nombreuses différences entre l'entretien clinique et l'entretien en recherche qualitative. D'une part, l'entretien qualitatif ne vise pas à aider les participants, mais bien à extraire de l'information. Leur apporter un certain réconfort ou une impression de mieux se comprendre peut certes en être l'effet, mais là n'en est certainement pas le but premier. D'autre part, il s'avère également que l'interaction elle-même se veut tout à fait différente. Le thérapeute prend habituellement un rôle d'autorité et devient en quelque sorte « responsable » de s'assurer de changements positifs dans la vie du client, tandis que le chercheur occupe une position qui se rapproche plutôt de celle d'un partenaire de « l'expérience intersubjective » qu'est celle du partage de récit et de la construction de sens (Rossetto, 2014, p. 483).

En contrepartie, nous ne pouvons pas non plus faire abstraction des défis et difficultés que peuvent poser les entretiens pour les participants. C'est par ailleurs pour cette raison que les comités d'éthique nécessitent souvent que les chercheurs aient en mains des ressources appropriées où rediriger un participant qui pourraient éprouver des malaises

de nature psychologiques. Sans surprise, raconter certains événements peut faire revivre les émotions qui y sont rattachées (Corbin & Morse, 2003). De plus, et nous avons pu le ressentir à quelques reprises, le rôle de l'intervieweur peut parfois être flou et entraîner une certaine confusion : « *participants could mistake the interview as therapy and, as such, the interviewer as a therapist. Researchers must carefully maintain boundaries to protect the researcher-participant relationship and ethical obligations to do no harm* » (Rossetto, 2014, p. 486). Considérant tous ces éléments, nous avons tenté de mettre en avant une posture de « neutralité bienveillante » qui consiste entre autres à adopter autant que possible une attitude neutre et à offrir une écoute qui se rapproche plus de l'empathie que du détachement traditionnellement associé à « l'esprit scientifique ».

Le chercheur qui sélectionne l'entretien comme méthode de collecte ne peut prétendre à une sorte de présence effacée. En effet, le lien qui se développe momentanément entre l'intervieweur et l'interviewé, tant au niveau cognitif qu'émotionnel, peut être vu — et de façon positive — comme l'un des points centraux de l'entretien qualitatif (Kvale, 1983). L'intervieweur est ainsi un acteur clé du processus. C'est par exemple nous qui déterminions — en partie — la structure de l'entretien, les questions posées, et par-dessus tout, le thème abordé. Mais n'allons cependant pas croire que les participants étaient passifs dans cette relation. À cet effet, Kvale (1983), dans son texte *The qualitative research interview : a phenomenological and hermeneutical mode of understanding*, se penche sur le paradoxe, en psychologie, entre l'utilisation extensive de l'entretien dans la praxis et l'utilisation plus limitée dans le domaine de la recherche. L'une des hypothèses<sup>25</sup> avancées fait d'ailleurs directement écho à l'agentivité de l'interviewé. Selon lui,

---

<sup>25</sup> Au total, sept hypothèses sont émises. Voir Kvale (1983, pp. 172- 173).

*[a] somewhat different explanation of the uncleared status of the interview may be that here ordinary people are able to describe their own life-world, their opinions and acts, in their own words. In contrast to the multiple-choice questionnaires with questions and answers already formulated by experts, the interview makes it possible for the subjects to organize their own descriptions, emphasizing what they themselves find important. (Kvale, 1983, p. 173)*

Nous avons été à même de noter, comme le soutiennent nombre d'auteurs qui ont travaillé sur les questions de méthode, que bien que ce soit l'intervieweur qui pose les premières questions, l'interviewé est toujours celui qui détient la prérogative de dire ou ne pas dire. Par ailleurs, nous l'avons également constaté lors des entretiens, il n'est pas rare que ce dernier prenne les rênes du processus narratif une fois familiarisé avec l'intervieweur (Corbin & Morse, 2003, p. 340).

Le fond et la forme sont ainsi modifiés par ce qui se trouve à être un réel processus dialectique entre l'intervieweur et l'interviewé. À titre d'exemple, l'élaboration du guide d'entretien que nous avons mis en place au début du processus de recherche fut modifiée à la suite de notre premier entretien de type exploratoire. Ce dernier comportait trois grandes sections divisées selon les thèmes de la perception de soi, de l'interaction avec les détenus et de l'interaction avec les employés. Chaque partie comportait entre trois à sept questions, dont la plupart étaient ouvertes afin de permettre aux participants de s'exprimer librement. Après ce premier contact, nous en avons quelque peu modifié le contenu<sup>26</sup> afin d'intégrer et de préciser certains thèmes auxquels nous n'avions pas pensé et qui y avaient été abordés par le participant. Ces points nous semblaient faire état de situations et de réalités qui pouvaient possiblement s'appliquer à l'expérience d'autres personnes et c'est là l'un des avantages de l'entretien exploratoire : il permet d'être mieux informé sur un sujet et de

---

<sup>26</sup> Pour une copie du guide d'entretien final, voir annexe.

prendre connaissance de certains aspects qui tombent parfois dans l'angle mort de la littérature scientifique (Van Campenhoudt & Quivy, 2011, p. 58).

Cela étant dit, il nous paraît tout de même important de rappeler que l'interviewé ne livre pas un message « pur », qui n'attendrait qu'à être correctement déchiffré pour en révéler le sens « réel ». Comme l'écrivent Paillé et Mucchielli (2012) dans leur texte *L'herméneutique au cœur de l'analyse qualitative*,

[u]ne situation d'entretien, pour le sujet, n'a pas pour seule fonction de dire ou de se dire, mais aussi de se construire en tant que sujet et d'avancer dans sa vie. L'entretien concerne ce qui advient et non seulement ce qui a été [...] La parole a une fonction émancipatoire. Elle n'a pas qu'une fonction représentationnelle, elle a également des fonctions d'ordre interactionnel et culturel, où l'enjeu majeur est la construction d'un Nous, écrit M. Amorim (2007, p. 21). L'analyse qualitative peut prolonger cette fonction. (p. 113)

Les entretiens permettent, de par la complexité des récits offerts, d'accéder aux impressions, certitudes, incohérences, contradictions et même aux questionnements que les gens peuvent avoir sur leur identité et leur histoire. Autant d'éléments qui forment ce que l'on considère comme étant l'expérience humaine. Mais comment considérer ce qui est dit ? Comment conceptualiser ce flot d'informations ?

### **3.1.3 LA CONCEPTION DU RÉCIT ET LA PLACE DU « VRAI »**

*Not only offenders, but everybody tells a multitude of stories. Instead of damning our data, these complex narratives teach us a great deal about people, culture, and society.* (Sandberg, 2010, p. 462)

Au risque de simplifier quelque peu, les histoires racontées par les participants lors de cette recherche sont à la fois le produit d'un contexte sociohistorique, de leurs expériences vécues, de l'image qu'ils veulent projeter d'eux-mêmes et de l'interaction que

nous avons avec eux. Le cas échéant, approcher le contenu des entretiens sous l'angle du récit nous paraît à la fois approprié et pertinent, d'autant plus que la question de l'identité y est centrale. Dans le texte *Discourse and identity construction*, Bamberg et al. (2011) précisent à cet effet que « *it is by way of narrative that people are said to be able to construct a sense of a continuous self—one that fuses past and future orientation together into one's present identity* » (p. 180). Les participants forment, avec les chercheurs et les lecteurs des recherches, ce que Sandelowski (1991) nomme le cercle herméneutique d'interprétation. Au final, tous ces acteurs occupent la position de narrateur. Cette dernière soutient que « *these representations do not simply represent, but rather (re)construct lives in every act of telling for, at the very least, the outcome of any one telling is necessarily a re-telling* » (Sandelowski, 1991, p. 163). L'approche qui consiste à analyser ces récits, c'est-à-dire l'approche narrative, puise à la fois dans les courants de l'herméneutique, de la phénoménologie, de l'analyse littéraire et de l'ethnographie. Comme le rappelle avec justesse Josselson (2011), il s'agit d'un « genre mixte ». L'approche narrative est donc tout sauf rigide, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit imprécise : « *narrative research eschews methodological orthodoxy in favor of doing what is necessary to capture the lived experience of people in terms of their own meaning making and to theorize about it in insightful ways* » (Josselson, 2011, p. 225).

Corbin et Morse (2003) précisent que les interviewés peuvent avoir partagé leurs récits avec de nombreux acteurs et à de multiples reprises, par exemple avec des proches ou encore des professionnels, avant de le faire dans le cadre d'entretiens avec un chercheur. Il peut également s'agir, inversement, de la première fois. Pourtant, que l'histoire ait été racontée, retravaillée et réfléchi n'a au final que très peu d'impact. Pour la majorité des

auteurs, et tout comme pour Lois Presser (2009, 2010), c'est bien au potentiel explicatif et productif du récit comme forme de mise en discours de soi qu'il faut s'intéresser. Selon cette dernière, spécialiste de l'analyse narrative en criminologie, le récit permet à celui qui le livre de faire sens de son existence et de se comprendre. En puisant notamment chez Ricoeur, elle soutient qu'il existe trois types de récits (*narratives*). Il s'agit respectivement du récit-compte rendu (*narrative as record*), du récit constitutif (*constitutive view of narrative*), et finalement, du récit-interprétation (*narrative as interpretation*). La première vision du récit met en avant l'idée selon laquelle les récits sont le produit d'un processus qui vise à décrire une série d'événements réels et temporellement situés. Par conséquent, l'une des considérations les plus importantes lors de leur analyse s'avère être la véracité des propos qu'ils contiennent. La véracité des propos, dans le cas présent, n'est pas notre préoccupation première, bien qu'il va sans dire qu'elle est importante et souhaitable. D'une part, la « vérité » est très difficile voire impossible à vérifier, et d'autre part, nous ne nous intéressons pas tant aux « faits » eux-mêmes qu'à leurs perceptions. Comme le résume si bien l'auteure, « *the suspicion that offenders' stories are strategically pitched and thus potentially inauthentic belies a view of stories as social artifacts for some, when they are social artifacts for all* » (Presser, 2009, p. 181). Les interviewés — qu'importe leur histoire personnelle — « *retain the power to decide which stories to tell* » (Munn, 2014, p. 292). La deuxième vision (le récit-constitutif), souligne le fait que la vie sociale n'existe qu'à travers la narration. Cette vision établit que « *narrative constitutes reality* » (p. 184). Si nous partageons l'idée d'une réalité à la fois *effective et construite*, il s'avère que l'importance est plutôt mise sur le langage (procédés linguistiques, etc.). Il n'est pas rare de perdre de vue les effets de structures (Presser, 2009).

Dans le cadre de cette recherche et compte tenu de notre positionnement à la fois épistémologique et politique, nous nous situons plutôt à l'intérieur de la troisième approche, c'est-à-dire celle du récit-interprétation. Aux dires de ses défenseurs, cette vision reconnaît

*the subjectivity and partiality of all discourses. With the understanding that certain groups have been dominated by hegemonic discourses, [feminist and critical criminologists] urge us to let those members of disenfranchised groups who are involved in crime as offenders, victims, and workers tell their as-yet-unheard stories. These stories are considered as meaningful and uniquely valid interpretations of reality.* (Presser, 2010, p. 435)

Les récits sont ainsi toujours situés. Les éléments « factuels » se retrouvent à être livrés et interprétés en fonction d'un certain nombre d'éléments (spatiotemporels, psychologiques, sociaux, etc.). Le sens, comme le soutient Sandberg (2010), s'insère toujours à la fois dans un contexte plus large et dans un processus délimité dans le temps. Ce dernier note également, et de manière fort pertinente pour notre propos, que

*[r]esearch participants cannot choose from an infinite pool of language and meaning. Instead they rely on ways of self-presenting and thinking that they have learned and used elsewhere. In this way, no matter what kind of stories are told, or whether they are true or false, they tell us something important about values, identities, cultures, and communities.* (Sandberg, 2010, p. 455)

La notion de « vérité »<sup>27</sup> n'est donc pas centrale, du moins pour les approches qui se situent en dehors de la lecture du récit comme compte rendu, telle celle que nous préconisons. Comme le souligne Sandelowski (1991), on doit s'attendre à ce que les récits changent d'une fois à l'autre puisque le narrateur (participant, chercheur, lecteur) s'insère *de facto* dans le cercle herméneutique d'interprétation. Cette dernière affirme par conséquent que la tentative même de relever scientifiquement la constance ou la stabilité *dans* et *entre* les

---

<sup>27</sup> Entendu au sens d'une reproduction fidèle et exacte de ce qui s'est « produit ».

récits est étrangère au concept de « vérité narrative », qui suppose une (re)construction de l'expérience et non une description de ce qui se serait « réellement » produit (Josselson, 2011, p. 225). Enfin, la vérité narrative a finalement beaucoup plus à voir avec l'intelligibilité du récit qu'avec une quelconque notion positiviste de « vérité historique » (Josselson, 2011 ; Sandelowski, 1991, p. 164).

Dans le texte *Mapping a landscape of narrative inquiry : borderland spaces and tensions*, Clandinin et Rosiek (2007) se penchent quant à eux sur les similarités, différences et entrecouplements entre les auteurs qui adoptent des approches narratives, mais qui se réclament du poststructuralisme, du postpositivisme et du marxisme. En appliquant une grille de lecture qui s'inspire fortement de la notion de *borderland*,<sup>28</sup> ces derniers s'efforcent de montrer que nombre d'auteurs font des incursions dans d'autres « paradigmes », que ce soit en termes épistémologiques ou ontologiques. Les va-et-vient entre approches narratives, postpositivistes, marxistes et postmodernes sont ainsi la règle plutôt que l'exception.

Dans la pratique, rappellent les auteurs, les limites (*borders*) sont rarement aussi claires qu'en théorie. Néanmoins, il existe plusieurs points en communs qui sont partagés par une majorité de ceux et celles qui se réclament de l'approche narrative : la temporalité (*temporality*), la socialité (*sociality*) et enfin, la centralité du lieu (*centrality of place*). Ces points sont tout à fait pertinents pour notre propos et plus particulièrement pour ce qui consiste en l'analyse des données. Pour Clandinin et Rosiek (2007), la temporalité consiste à souligner que les expériences s'inscrivent sur une ligne du temps continue. En faisant écho

---

<sup>28</sup> Ce concept, développé par Anzaldúa, est résumé comme étant « a vague and undetermined place created by the emotional residue of an unnatural boundary... a constant state of transition. Los atravesados live here ... those who cross over, pass over, or go through the confines of the "normal." » (Anzaldúa, 1987, p. 3 cité dans Clandinin & Rosiek, 2007, p. 27)

à la notion de continuité de l'expérience chez Dewey, ils soutiennent qu'une partie de chaque événement vécu dans le présent projette nécessairement vers le futur. Cette affirmation, comme nous l'avons vu précédemment, s'apparente à la vision du rôle du récit chez Presser (2009, 2010). La socialité fait quant à elle référence aux conditions personnelles et sociales. Les premières ont trait à tout ce qui concerne la vie intérieure d'une personne (émotions, idées, sentiments, etc.) alors que les deuxièmes ont trait à tout ce qui est extérieur à soi (environnements, personnes, mode de vie, etc.). À cet effet, les auteurs rappellent que la relation avec l'intervieweur fait également partie de ces conditions. Le troisième et dernier point met l'importance sur la centralité du lieu. Il s'agit de souligner que tous les événements ont lieu quelque part, qu'ils n'émanent jamais d'une sorte de vacuum. Dans le cas de cette recherche, l'impact du lieu — les prisons et les pénitenciers — ne peut être sous-estimé. Il a eu un effet structurant à la fois sur les expériences et les récits de vie des participants. Plus important encore, nous considérons, au regard des entretiens que nous avons eus, que les pénitenciers et prisons forcent ceux qui y sont passés à gérer encore un stigmatisme de plus : celui d'ex-détenu.

### **3.2 CONSIDÉRATIONS PRATIQUES**

Dans cette partie, nous nous pencherons sur les aspects plus pratiques de la méthodologie, notamment le recrutement des participants, le processus d'approbation éthique et les embûches auxquelles nous avons dû faire face tout au long du processus qui a mené à la rédaction de cette thèse. En dernier lieu, c'est à la réception de cette recherche par les commerçants et acteurs du milieu LGBT que se posera notre regard. Nous tenterons ainsi de faire ressortir, comme mentionné précédemment, une partie des trames (ou *scripts*)

existantes par rapport à l'homosexualité et l'incarcération. Nous tenterons ainsi d'éviter de glisser dans ce que Munn (2014) décrit comme ces recherches qui « *ignore or gloss over the methodological contradictions and compromises in favour of formulaic processes and polished finished products* » (p. 287). L'approche privilégiée en sera ainsi une qui se veut la plus réflexive possible : elle laissera sans doute transparaître en chemin les sinuosités du processus de recherche.

### 3.2.1 LE DIFFICILE CONTACT AVEC LES « POPULATIONS CACHÉES »

La taille réelle de la population à l'étude est un facteur important à considérer lors de la mise en application d'une recherche. Par exemple, *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, « la première enquête de Statistique Canada à comporter une question sur l'orientation sexuelle » (Statistique Canada, 2015), a montré que pour l'année 2014, seulement 1,7 % des Canadiens âgés entre 18 et 59 ans s'auto-identifiaient comme homosexuels (gais ou lesbiennes) et que 1,3% s'auto-identifiaient comme bisexuels. Une autre grande étude sur les réalités des personnes LGBT au Canada, cette fois commandée par la fondation Jasmin Roy<sup>29</sup> — qui milite notamment contre l'intimidation et la discrimination auprès des jeunes — mentionne par ailleurs qu'il y a une « absence de données officielles précises sur la démographie de la population LGBT » (Fondation Jasmin Roy, 2017). Néanmoins, ils affirment que ce groupe, en incluant les personnes bisexuelles, trans et non cisgenres, composerait plutôt 13% de la population canadienne (Fondation

---

<sup>29</sup> Comme le mentionne une note dans la partie méthodologie, « [l]a population LGBT étant difficile à rejoindre par les méthodes traditionnelles de sondage, plusieurs sources et approches ont été utilisées pour atteindre des tailles d'échantillons permettant d'isoler les sous-groupes la composant et de faire des comparaisons de résultats selon l'âge et la région ». Pour plus d'information, voir : <http://fondationjasminroy.com/sondage-valeur-besoin-realite/>

Jasmin Roy, 2017). Cet écart de 10 points pourcentage ne peut que difficilement être expliqué par l'inclusion des personnes trans et non cisgenres et laisse plutôt présager des difficultés définitionnelles et conceptuelles majeures. Hensley et al. (2001) soulignent notamment que :

*[t]here are individuals who engage in homosexual activity but do not consider themselves homosexuals. Individuals' sexual behavior is frequently in contrast with their identity as a sexual person. To have sexual relations with an individual of a particular genital construction does not necessarily make one heterosexual or homosexual. (p. 61)*

Cette mise en garde étant faite, sélectionner des participants sur la base de l'auto-identification nous semblait ainsi éviter *certain*s problèmes épistémologiques et méthodologiques, mais limite du même coup le bassin de la population à l'étude. Compte tenu du fait que l'identité sexuelle n'est pas une variable prise en compte en ce qui a trait à la composition de la population carcérale canadienne, il n'existe à notre connaissance aucune façon de mesurer de façon fiable le taux d'incarcération des personnes homosexuelles au Canada. Il est intéressant de noter que des efforts en ce sens ont été tentés aux États-Unis, avec des résultats qui varient drastiquement d'un pénitencier à l'autre et d'un État à l'autre (Hensley et al., 2001). Cependant, on ne peut en tirer aucune conclusion au regard des nombreux problèmes méthodologiques. Comme le soulignent les chercheurs, « *[s]trangely enough, even today, more than 40 years after Kinsey's studies, most of sex researchers continue to focus on sexual acts alone to find evidence of homosexuality* » (Hensley et al., 2001, p. 61).

Cela dit, nous nous sommes rapidement rendu à l'évidence que les personnes à qui nous nous intéressions formaient une population cachée (*hidden population*) au sens de Heckathorn (1997). Dans l'article *Respondent-Driven Sampling : A New Approach to the*

*Study of Hidden Populations*, ce dernier se penche entre autres sur le développement d'une méthode afin d'optimiser la sélection de participants qui font partie de « populations cachées » (Heckathorn, 1997). Dans le cas qui nous concerne, il suffit de retenir que ces populations ont deux caractéristiques qui leur sont propres. D'une part, elles sont statistiquement invisibles au sens où il n'existe aucun cadre d'échantillonnage permettant de les comptabiliser et d'en évaluer le poids relatif et, d'autre part, des réserves importantes quant à la protection de la vie privée peuvent se faire sentir chez les personnes qui les composent. En effet, certaines activités ou caractéristiques (présumées ou réelles) de ces populations relèvent de l'illégalité et/ou sont stigmatisées, et cette situation peut, sans grande surprise, mener au refus de collaborer. À cet égard, on ne peut sous-estimer le poids de la stigmatisation rattachée à ce que l'on pourrait appeler une double « sortie du placard », c'est-à-dire comme homme homosexuel d'abord, et comme ex-détenu (voire comme déviant), ensuite. Le poids de l'histoire et les efforts de distanciation avec certaines étiquettes de déviance nous paraissent ici indéniables. Il s'agit là d'un sujet qui mérite sa propre étude, mais permettons-nous de souligner au passage que la stigmatisation des personnes LGBT criminalisées peut être vécue comme une double peine. En effet, et comme le souligne Robinson (2011) dans *Masculinity as prison*, le processus de sortie du placard peut présenter des coûts importants, particulièrement pour les personnes qui font partie de certaines minorités<sup>30</sup> :

*[...] costs of coming out flow from hierarchies within the gay community, which range from race, gender performance, disability, age, and class to body type and physical attractiveness. The conventional narrative is that coming out produces liberation and self-empowerment, feeling normal rather than "deviant," and finding a*

---

<sup>30</sup> Dont celles des personnes criminalisées, qui se retrouvent à l'intersection de toutes les caractéristiques mentionnées par l'auteur.

*place in a community of likeminded people. Although this narrative holds true for some gay men, these accounts tend to overlook various forms of exclusion and hierarchy that operate among gay men and within the coalition that is "LGBT." The word "gay community" might be better understood as an aspiration, rather than a reality, at least from the vantage point of many men of color and working class or poor men. » (note de bas de page 382, p. 1375)*

Il nous semblait approprié d'accepter, provisoirement du moins, l'hypothèse selon laquelle la population à l'étude est une population cachée. Pour faire face à cette éventualité, nous nous étions penchés sur l'une des méthodes préconisées par plusieurs auteurs pour contourner le problème inhérent aux recherches qui portent sur elle. C'est la méthode dite par « filière » ou encore « boule de neige » (Benoit, Jansson, Millar, & Phillips, 2005 ; Heckathorn, 1997 ; Pires, 1997). Cependant, nous ne nous attendions pas à ce que le contact soit aussi difficile à établir. D'après ce que nous ont dit les participants, les relations tissées avec d'autres hommes se définissant comme homosexuels, très rares, n'ont pas perduré. Comme nous l'a mentionné l'un d'entre eux, les personnes qui se rencontrent en prison ne gardent que rarement le contact. Les entretiens se sont ainsi déroulés à plusieurs mois d'intervalles, puisque nous n'avons jamais pu nous faire recommander d'autres participants potentiels. Vu cet état de fait, nous ne pouvons prétendre avoir atteint un quelconque point de saturation. Même avec un nombre plus important de témoignages, rien ne nous garantit que nous aurions pu l'atteindre. Néanmoins, nous persistons à croire que les expériences des quatre participants (1) *s'insèrent dans* et (2) *constituent une partie de* la trame des expériences d'hommes homosexuels incarcérés au Canada. En ce sens, leur témoignage est pour nous d'une valeur inestimable.

### 3.2.2 RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS : ENTRE SILENCE ET INVISIBILITÉ

Nous avons initialement pour but de réaliser huit à dix entretiens semi-directifs avec d'ex-détenus homosexuels, auto-identifiés comme tels, qui avaient été incarcérés au Canada. Le type d'établissement n'était pas défini, puisque nous souhaitions récolter le maximum de participants et d'information possible. Autrement dit, les participants pouvaient avoir été incarcérés au fédéral, qu'importe le niveau de sécurité, ou au provincial. Pour nous simplifier la tâche, ces derniers seraient recrutés dans la grande région de Montréal. Il n'y aurait aucun autre critère : toute personne qui correspondait à cette population serait invitée à participer.

Comme pour toute recherche qui implique des êtres humains, certaines précautions s'imposaient en vue de réaliser les entretiens. En effet, si les avantages peuvent être nombreux, nous l'avons vu, reste qu'ils ne sont pas sans poser certains risques. Dans la foulée de l'après-guerre, nombre de pays, dont le Canada, se sont conséquemment dotés de lignes directrices en matière d'éthique de recherche. À l'échelle nationale, c'est *l'Énoncé de politique des trois conseils* qui régit ce domaine et qui couvre les recherches comme celles-ci, c'est-à-dire celles entreprises dans le cadre de l'obtention d'un diplôme universitaire. Il vise, entre autres, à s'assurer de la sécurité des participants et des chercheurs (identification et gestions des risques), de la confidentialité des renseignements obtenus ou encore du consentement libre et éclairé des participants.<sup>31</sup>

Afin d'établir un contact avec les participants, nous avons envisagé d'être en relation divers organismes communautaires par courriel. Nous voulions nous enquérir quant

---

<sup>31</sup> Faute d'espace, cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Pour plus d'information, consulter <http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>

à la possibilité de diffuser l'avis de participation à la recherche au sein de leurs canaux de communication virtuels (i.e. forum, forum de discussion, section « newsletter ») et physiques (i.e. tableau d'annonces). Les participants visés par l'avis de participation étaient ceux qui correspondent aux critères suivants : ex-détenu ayant été incarcéré au Canada, auto-identifié comme homme homosexuel, de 18 ans et plus.

Au total, plus d'une trentaine de courriels ont été envoyés à la fin de l'année 2015 et au début 2016. L'écrasante majorité des demandes est demeurée sans réponse, bien que quelques organismes nous aient contactés pour nous faire savoir qu'ils n'avaient aucun « client » qui correspondait à notre population.<sup>32</sup> D'autres, à notre grand soulagement, ont accepté d'afficher notre avis de participation à la recherche. Après plusieurs mois d'attente, et quelque peu en questionnement quant à notre choix d'objet de recherche, nous nous sommes tournés vers un groupe avec lequel nous avons déjà pu établir un certain nombre de contacts, nommément le *Prisoner Correspondance Project* (ci-après PCP), basé à Montréal. Cet organisme travaille auprès de détenus LGBT au Canada et aux États-Unis. Suite à une rencontre organisée avec les membres du CA, nous nous sommes affairés à vérifier la faisabilité d'entretiens téléphoniques avec des personnes *actuellement* détenues qui nous auraient été recommandées par le PCP. Nous savions que nous serions dans

---

<sup>32</sup> Bien évidemment, cela ne signifie en rien que les employés des organismes contactés n'avaient jamais côtoyé d'hommes qui s'identifient comme homosexuels et qui auraient été incarcérés. Cependant, vu la nature des organismes communautaires rejoints - qui œuvrent respectivement auprès d'hommes criminalisés ou encore d'hommes homosexuels - c'était selon nous l'admission tacite que les expériences qui ont trait à l'homosexualité et au passage en institution carcérale ne sont que très rarement abordées simultanément. Autrement dit, il nous est permis de croire que le sujet de l'identité sexuelle, et plus particulièrement de l'homosexualité, n'est probablement pas un thème fréquemment exploré avec les hommes criminalisés. Inversement, nous pouvons également supposer que la situation est la même pour ce qui est de la criminalisation dans les organismes qui desservent les hommes homosexuels. Ces hypothèses, si elles s'avèrent vraies, dénoteraient tout de même un paradoxe assez intéressant considérant l'histoire encore très récente du traitement religieux, juridique et médical des hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, ces derniers ayant été parfois réprimés sur plusieurs fronts à la fois. Cela étant dit, pourrait-il simplement s'agir que cette population soit numériquement restreinte?

l'obligation d'apporter une demande de modification du certificat d'éthique puisque la population à l'étude n'aurait plus été la même. La nécessité de recevoir une autorisation de la Direction de la recherche de Service Correctionnel Canada (SCC) ne nous paraissait cependant pas très claire.

Le SCC nous a paru avoir des règles évidentes quant à la recherche qui nécessite des visites en institution. Par exemple, un chercheur qui veut faire une recherche en établissement doit identifier les lieux d'avance. Cela ne semblait cependant pas être le cas pour ce qui est des conversations téléphoniques avec les détenus à des fins de recherche. Les directives du commissaire CSC/SCC, DC 085 (Correspondance et communications téléphoniques)<sup>33</sup> ainsi que CSC/SCC, DC 009 (Recherche)<sup>34</sup> ne font aucune mention de conversations téléphoniques enregistrées et servant de matériel à des fins de recherche. Dans une suite d'échanges par courriel et par téléphone, le SCC nous a clairement fait savoir qu'une telle autorisation était requise, même pour des entretiens téléphoniques. Pour la recevoir, il nous fallait donc obtenir un certificat d'approbation d'éthique de la recherche de l'université. Pour obtenir ce certificat, il nous fallait l'autorisation préalable de SCC.

Face à ce qui s'annonçait être une scène tirée des douze travaux d'Astérix — certains professeurs nous ayant par ailleurs averti de cette probabilité<sup>35</sup> — nous nous sommes résignés à retourner à notre plan initial. Nous avons ainsi envoyé à nouveau plusieurs

---

<sup>33</sup> Pour plus d'informations, voir <http://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/085-cd-fra.shtml>

<sup>34</sup> Comme le stipule la directive, les recherches auprès de SCC se doivent d'être réalisées « à l'appui des politiques et des pratiques visant à réduire la récidive ». Cet énoncé peut poser problème dans le cas d'une étude qui se penche sur la perception du passage en institution carcérale et qui n'a aucune prétention explicite de réduction de la récidive ou qui ne vise pas à appuyer des politiques. Pour plus d'informations, voir <http://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/009-cd-fra.shtml>

<sup>35</sup> Par ailleurs, plusieurs d'entre eux nous ont fait part de leur propre expérience de délais et résistances institutionnelles. Cela aurait pu nous compliquer la tâche, voire rendre la chose impossible vu les contraintes de temps reliés au cheminement scolaire de maîtrise.

courriels à des organismes que nous avons découverts entre temps, et que nous n'avions toujours pas contactés. Les réponses étaient les mêmes : aucun client, nous ne connaissons personne qui correspond à cette population, ou encore, pour citer directement une réponse, nous « mettons dans tous les cas l'emphase sur des échanges réflexifs et créatifs plutôt que sur les situations vécues et particulières à chacun ». La tâche s'annonçait plus difficile que prévu. Entre temps, un collègue nous a parlé d'une personne qui correspondait à notre population à l'étude et qui pourrait potentiellement être intéressée à participer à la recherche. Elle allait devenir la première interviewée. Suite à cet entretien, nous avons également fait diffuser un avis de participation dans le magazine *Fugues*, un média qui couvre entre autres l'actualité LGBT.<sup>36</sup> Des trois autres participants qui nous ont contactés dans les mois qui ont suivi l'entretien initial, l'un nous a fait savoir qu'il avait aperçu l'avis de participation dans un commerce du village, un autre, qu'il l'avait vu dans un organisme communautaire et le dernier nous a affirmé qu'il avait vu l'avis, mais qu'il ne se rappelait pas exactement où. Dans tous les cas, nous avons eu des échanges téléphoniques et par courriel avant les entretiens enregistrés (et parfois après) où nous avons répondu aux questions des participants potentiels et précisés le but de la recherche. Cette étape a selon nous été cruciale à l'instauration d'un climat de confiance et à la participation subséquente des interviewés.

---

<sup>36</sup> Pour plus d'information, voir <http://www.fugues.com>

### 3.2.2.1 RÉCEPTION ET IDÉES PRÉCONÇUES : BRÈVE EXPLORATION DES RÉACTIONS LORS DE L’AFFICHAGE

En plus des nombreux courriels envoyés, nous avons également fait imprimer des avis de participation que nous avons ensuite distribués dans plusieurs commerces et lieux situés dans le « Village gai » de Montréal. Sur la quinzaine de commerces visités, huit ont accepté d’afficher notre avis<sup>37</sup>. La réaction des différents acteurs rencontrés, de façon presque unanime, a été extrêmement positive et nous a convaincus de la pertinence de notre effort. Ils ont presque tous partagé leurs opinions ou leurs théories sur cette « figure », mythique s’il en est une, du « gai en prison ». Les commentaires étaient aussi variés que peuvent l’être les perspectives abordées dans la littérature et méritent qu’on s’y arrête brièvement.

Ils nous permettent effectivement d’explorer l’un des trois niveaux<sup>38</sup> - le plus abstrait et probablement le plus difficile à cerner - décrits par Simon et Gagnon (1986), c’est-à-dire celui des scénarios culturels (*cultural scenarios*). Selon les auteurs, ces derniers comprennent tout ce qui en vient à constituer un « contexte général ». Dans ce cas de figure, il peut par exemple s’agir des effets et des contraintes liées aux arrangements institutionnels, médiatiques, légaux, gouvernementaux ou encore religieux qui encadrent le « sexuel » (Wiederman, 2015). Ces éléments ont pour corollaire la mise en place d’une trame générale. Ce qui est désirable, acceptable, de même que ce qui est indésirable ou

---

<sup>37</sup> Ils se reconnaîtront. Nous les en remercions.

<sup>38</sup> Viennent ensuite les deux autres niveaux de scripts, c’est-à-dire les scripts interpersonnels et les scripts intrapsychiques (Simon & Gagnon, 1986).

encore illégal y est sans cesse défini et redéfini. Pour Simon et Gagnon, les scénarios culturels jouent en quelque sorte le rôle de guide :

*Cultural scenarios essentially instruct in the narrative requirements of specific roles; they provide for the understandings that make role entry, performance, and/or exit plausible for both self and others: providing the who and what of both past and future without which the present remains uncertain and fragile. The enactment of virtually all roles then, must reflect either directly or indirectly the contents of appropriate cultural scenarios. (1986, p. 98)*

Les personnes avec qui nous avons eu à interagir dans le cadre de l’affichage ont permis de souligner l’existence de deux grands « scénarios ». D’un côté, un scénario marqué par la tragédie et de l’autre, un scénario marqué par l’hédonisme. En effet, certains nous ont affirmé que l’homosexualité en prison était certainement un poids à porter, que le viol et les violences de tout genre devaient être monnaie courante, bref, que ça « ne devait pas être facile ». De l’autre, ceux qui en avaient une vision plus positive parlaient entre autres des relations sexuelles abondantes, d’une sorte de monde idyllique pour des hommes à l’appétit sexuel insatiable. Peu avaient cependant l’impression de connaître *réellement* ce qu’il en était, ce qui peut partiellement expliquer l’enthousiasme suscité lorsque le but de la recherche leur était partagé. Néanmoins, ce que ces personnes ont partagé avec nous ne se distinguait pas des scénarios culturels les plus communément accessibles. On n’a qu’à penser aux récits de Genet<sup>39</sup>, mais également à l’immense popularité de certaines représentations artistiques et médiatiques. Récemment, la renommée de la série américaine *Orange is the new black* a également pu en témoigner, du moins pour ce qui est de l’homosexualité féminine. La fétichisation des symboles et objets liés à la prison, aux prisonniers ou encore aux gardiens n’est donc plus à prouver. Ces stéréotypes basés entre

---

<sup>39</sup> Par exemple, *Miracle de la Rose* (1946).

autres choses sur le « *All male environment* » sont par ailleurs monnaie courante dans la pornographie gaie (Mercer, 2004). À la fois produits et productrices d'une certaine culture symbolique et sexuelle, ces représentations artistiques et pornographiques puisent de façon considérable dans la thèse, établie depuis maintenant longtemps et abordée précédemment, de l'homosexualité situationnelle (Hensley et al., 2001).

### 3.2.3 L'ANALYSE DES DONNÉES

Le processus analytique lui-même, la méthode de collecte de données et les questions de recherche doivent d'abord et avant tout nous permettre de rendre compte de la parole des participants. Suite à la réalisation des quatre entretiens, enregistrés sous format numérique, nous nous sommes affairés à la tâche de retranscrire environ 7 heures de conversation. Durant cette étape, tout était mis à l'écrit, y compris nos notes prises lors des entretiens ainsi que les émotions qui nous semblaient transparaître le plus clairement. Les moments de rires et de longs silences étaient également notés.

Une fois cette étape franchie, nous nous sommes inspirés de l'approche narrative préconisée par Josselson (2011) pour analyser notre matériau empirique. Cette dernière nous semblait à la fois assez précise et assez ouverte pour nous permettre d'en venir à des catégories pertinentes sans tomber dans une forme de dogmatisme méthodologique. Dans son texte *Narrative research : constructing, deconstructing and reconstructing story*, Josselson met en avant une méthode en quatre temps. Tout d'abord, il s'agit de relire l'entièreté de l'entretien pour relever la manière dont le récit est structuré. À cette étape, il

importe de noter les thèmes émergents et de les coder.<sup>40</sup> On identifie systématiquement ce qui est dit (le fond) et comment cela est dit (la forme). Il s'agit d'un processus itératif : il incombe alors au chercheur de relire les parties à la lumière du récit général et d'ensuite relire le récit général à lumière des parties. Au final, nous en sommes arrivés à plusieurs centaines de codes parmi l'entièreté des quatre entretiens. La deuxième étape, cruciale s'il en est une, consiste à effectuer de nombreuses relectures pour identifier ce que l'auteure nomme les « *different voices of the self* » (Josselson, 2011, p. 228) afin d'observer comment ces différentes visions de soi entrent en relation pour former une sorte de dialogue. À la troisième étape, c'est à l'aboutissement de ce qu'elle décrit comme une « *good Gestalt* », c'est-à-dire une compréhension qui englobe l'ensemble du propos — y compris les contradictions — qu'il faut tendre. D'après Josselson (2011), c'est à ce moment que les thèmes relevés doivent en venir à une cohérence globale qui permet, en quatrième et dernière étape, d'entrer en conversation avec les écrits théoriques qui portent sur le sujet.

Un processus de réduction doit donc nécessairement avoir eu lieu. À ce sujet, Paillé et Mucchielli (2012) suggèrent qu'« [i]l ne peut y avoir d'analyse sans condensation des données, avec l'avantage, pour certains types de recherche, d'une réduction et d'une concentration du matériau significatif et d'une possibilité plus grande de manipulation des informations » (p. 92). Au final, nous avons recoupé et regroupé les codes jusqu'à l'obtention de trois grandes catégories qui sont, somme toute, coconstituées. Cela n'est cependant pas un problème, puisque « *[c]ategories that are too separate are artificial*.

---

<sup>40</sup> Pour ce qui est du codage, il importe de souligner que nous nous sommes inspirés, dans la pratique, des étapes d'analyse décrites par Paillé (1994). Selon nous, ces dernières ne s'appliquent pas qu'à la théorisation ancrée : elles ont une portée beaucoup plus large et ne sont qu'une version plus complète de celles mises de l'avant par Josselson (2011, p. 232) c'est-à-dire la lecture et la mise en relief (1) le regroupement (2) et finalement (3) l'examen des interrelations et des glissements. Nous nous sommes plus particulièrement arrêtés aux cinq premières étapes décrites par lui, c'est-à-dire la codification initiale, la catégorisation, la mise en relation, l'intégration et la modélisation.

*Human life is of a piece, multilayered, contradictory, and multivalent, to be sure, but the strands are always interconnected*»(Josselson, 2011,p. 232). Ces dernières sont respectivement (1) la conception de soi (2) l'impact de l'environnement et (3) la tolérance et l'acceptation.

Dans les deux prochains chapitres, nous faisons converser le parcours carcéral des participants et les différents récits offerts avec la littérature théorique qui porte sur le sujet. Ce type d'exercice, qui s'avère être la quatrième et dernière « étape » de la méthodologie préconisée par Josselson, permet effectivement d'être à l'affût des nuances apportées, des confirmations et infirmations de certaines théories en plus de mieux situer le propos dans un contexte qui dépasse l'individu. À cet égard, Clandinin et Rosiek (2007) rappellent que : *« In privileging lived experience as the ultimate source of, and site of, validation for knowledge, the narrative inquirer does not exclude the possibility of analyzing the oppressive effects of macrosocial conditions »* (p. 18). Autrement dit, s'intéresser aux aspects « macros » n'est en rien antithétique à une approche narrative, d'autant plus que les participants à cette recherche s'y intéressaient eux-mêmes de très près. Les récits livrés ne sont pas limités à des « événements » vécus. Ils mettent autant d'importance sur leur vision des autres, de la société, et laissent transparaître leurs propres questionnements quant à un ensemble de concepts. Ces éléments font partie intégrante des réflexions qui suivent.

## CHAPITRE 4 — LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET PRÉSENTATION DU PARCOURS CARCÉRAL DES PARTICIPANTS

---

Dans la première partie de ce chapitre, nous nous affairerons d’abord à dresser un portrait de la sexualité en détention en termes légaux et de réglementation. Compte tenu des différences interprovinciales et interrégionales soulignées en dernière partie du deuxième chapitre, nous nous pencherons sur les règlements et lois qui encadrent, notamment, les actes sexuels dans les établissements fédéraux et provinciaux (Québec). Ensuite, nous mettrons à plat quatre récits descriptifs de parcours carcéral, sortes de « récits généraux » au sens de Josselson (2011). Malgré le risque de simplification — et la mise à l’écart nécessaire de certains éléments pour des raisons de confidentialité, par exemple — inhérent à un tel exercice, les événements les plus marquants et le rôle de certains « personnages »<sup>41</sup> seront soulignés. Nous verrons qu’ils viennent symboliser différentes thématiques, comme celles de l’oppression ou du manque d’*agency* propre à leur expérience de la prison. Cet « exercice » nous semble d’autant plus nécessaire compte tenu des différences soulevées dans la littérature scientifique, à savoir que l’homosexualité et les actes sexuels entre hommes sont plus acceptés dans certains établissements que d’autres. La mise en contexte effectuée servira alors de toile de fond afin d’amorcer la deuxième partie, où nous nous intéressons plus spécifiquement aux questions d’identités, à l’impact de l’environnement et, enfin, aux notions de tolérance et d’acceptation qui sont ressorties lors des entretiens avec les participants. Nous espérons, à la fin de ce chapitre, être arrivés à dresser un portrait qui

---

<sup>41</sup> Nous entendons ici le terme personnage dans un double sens, c’est-à-dire une personne qui figure dans une « œuvre », en l’occurrence le récit des participants, mais également au sens d’une personne qui joue un rôle clé.

témoigne de la complexité de l'expérience carcérale pour les participants : une expérience qui est profondément marquée par ces catégories conceptuelles, mais qui ne peut pas y être réduite.

#### **4.1 LES ACTES SEXUELS DANS LES PÉNITENCIERS ET LES PRISONS<sup>42</sup> : APERÇU DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE**

Avant de s'intéresser brièvement aux lois et règlements qui régissent les actes sexuels en prison, il nous paraît pertinent de mentionner que nous ne proposons ici ni une analyse de la jurisprudence ni une étude exhaustive où tous les éléments légaux applicables et pertinents seraient pris en compte<sup>43</sup>. Il s'agira plutôt de présenter les lois et règlements propres aux deux « types »<sup>44</sup> d'établissements. Par le fait même, nous espérons être en mesure de mieux situer le parcours carcéral des participants en mettant en relief les différences entre les pénitenciers, les prisons, les niveaux de sécurité ou encore la culture propre à chaque centre de détention.

Penchons-nous d'abord sur la situation au fédéral. Les échanges de courriels que nous avons eus avec le Service correctionnel du Canada à l'égard des règlements qui encadrent les relations sexuelles consensuelles entre détenus, de manière intéressante, ont donné les mêmes résultats que ceux obtenus par Douglas Janoff (2005) dans son ouvrage

---

<sup>42</sup> Les peines de moins de deux ans sont purgées dans des établissements (prisons) sous responsabilité provinciale alors que les peines de deux ans et plus sont purgées dans des établissements sous responsabilité fédérale.

<sup>43</sup> Par exemple, la Charte canadienne des droits et libertés ou encore la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

<sup>44</sup> Notons que les lois et règlements qui régissent les établissements fédéraux sont théoriquement appliqués de manière uniforme et qu'il en va de même pour les lois et règlements qui régissent les établissements provinciaux.

*Pink Blood : Homophobic violence in Canada*. Ce dernier relève notamment, à propos du SCC, que

*[t]he question of consensual sex is controversial. A 1994 article stated that consensual sex in federal prisons is technically forbidden, 'punishable by 30 days in segregation or a move to a higher security institution.' A 1996 report on HIV/AIDS in federal prisons criticized CSC for failing to 'remove prohibitions against same consensual sexual activity between inmates.'* » (Janoff, 2005, p. 93)

Lorsqu'il a contacté le SCC, un employé lui a fait savoir qu'il ne pouvait trouver « *any specific regulations prohibiting consensual sex between prisoners in federal prisons. However, he suggested that individual wardens have some discretion when it comes to regulating various behaviours in their respective prisons* » (Janoff, 2005, p. 93). Nous avons été à même de constater dans nos propres échanges avec le service correctionnel qu'il n'existe aucun règlement qui empêche explicitement les relations sexuelles consensuelles entre détenus. Nous avons plutôt été référés à deux directives du commissaire (ci-après DC). La première, *DC 568-1-Consignation et signalement des incidents de sécurité*, en particulier l'annexe B<sup>45</sup>, s'adresse plus particulièrement aux membres du personnel et vise à ce que « les renseignements ayant trait aux incidents de sécurité soient consignés et transmis de manière uniforme et précise dans les délais prévus » (Service correctionnel du Canada, 2015). L'annexe B comprend les définitions aux fins du signalement des incidents de sécurité. On y retrouve entre autres les deux « incidents » (1) « agression ou infraction sexuelle » - qui renvoie directement paragraphes 265(1) et (2) du Code criminel, et n'a donc rien à voir avec les rapports sexuels consentants – et (2) « séquestration avec agression sexuelle » – qui renvoie respectivement aux paragraphes 279(2), 271(1), 265(1) et (2) du

---

<sup>45</sup> Voir <http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/568-1-cd-fra.shtml>

Code criminel. La deuxième, quant à elle, s'intitule *CD 081 — Plaintes et griefs des délinquants*, et vise à « [f]avoriser le règlement rapide et équitable des plaintes et griefs des délinquants au plus bas palier possible et d'une manière conforme à la loi » (Service correctionnel du Canada, 2014). C'est à la section *Griefs relatifs au harcèlement, au harcèlement sexuel et à la discrimination* que nous avons été dirigés. Cette dernière stipule notamment qu'un grief pour harcèlement, harcèlement sexuel ou discrimination peut être déposé et qu'on peut y répondre si sa validité est déterminée selon une suite de critères.<sup>46</sup>

Dans le cas du Québec, les articles du Code criminel précédemment cités s'appliquent aussi, mais c'est la *Loi sur le système correctionnel du Québec* qui régit ce qui a trait au fonctionnement des prisons. Contrairement aux réglementations fédérales, cependant, on fait explicitement mention au paragraphe 68 de la *Section 1 – Responsabilité de la personne incarcérée* que :

[u]ne personne incarcérée manque à ses responsabilités et commet un manquement quand: [...] 7° elle commet des actes de nature obscène, notamment le fait de se masturber en public, de solliciter en public une personne ou d'offrir en public à une personne une relation sexuelle, de s'adonner en public avec une personne à une relation sexuelle. (Québec, 2017)

Il n'existe à notre connaissance aucun autre règlement qui porte sur les relations sexuelles en prison. En considérant ce qui précède, on peut émettre l'hypothèse que tout ce qui touche aux actes sexuels, que ce soit seul ou avec d'autres, se doit d'être caché au risque de se voir imposer des mesures disciplinaires.<sup>47</sup> Par ailleurs, l'utilisation du terme « en public », en

---

<sup>46</sup> Pour en savoir plus, et pour la liste de ces critères qui s'appliquent à tous les types de griefs confondus, voir <http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/081-cd-fra.shtml>

<sup>47</sup> Pour plus d'information, voir <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-40.1,%20r.%201#se:68>

contexte carcéral, n'est pas sans poser problème. Après tout, qu'est-ce qui est privé en prison?

## 4.2 PARCOURS CARCÉRAL DES PARTICIPANTS

Les concepts mêmes d'identités sexuelles et d'homosexualité sont perçus différemment par chacun des participants, même si c'est à titre « d'homme homosexuel » qu'ils se sont sentis interpellés pour répondre à l'avis de participation à cette recherche. Cela étant dit, nous ne pouvons nous permettre de réduire leurs expériences à des considérations d'ordre purement identitaires. Force nous a été de constater que les récits livrés par ces derniers dépassent largement ce cadre, et pour cause. Les entretiens, comme l'a souligné l'un des participants en référence à sa propre expérience, sont une manière de « faire le ménage dans tout ça, [d']essayer de comprendre ce que j'ai vécu ». Il s'agit en quelque sorte d'organiser des souvenirs<sup>48</sup>, de lier des événements entre eux afin de leur donner un sens. C'est afin de mettre ce processus en exergue, comme nous l'avons explicité dans le chapitre précédent, qu'une approche narrative nous a paru à propos.

### 4.2.1 LE PARCOURS CARCÉRAL DE JEAN

Jean a reçu une peine d'incarcération à vie au début des années 1980. Deux jours après avoir écopé d'une peine d'emprisonnement à vie<sup>49</sup>, il fêtait ses 19 ans. Son expérience

---

<sup>48</sup> Ces souvenirs n'avaient, évidemment, pas toujours à voir avec notre objet de recherche.

<sup>49</sup> Au Canada, lorsqu'un verdict de culpabilité est assorti d'une peine d'incarcération de deux ans ou plus, le Code criminel prévoit que le coupable soit détenu dans un établissement (pénitencier) sous responsabilité fédérale. Les peines de moins de deux ans sont quant à elles purgées dans des établissements (prisons) sous responsabilité provinciale.

de l'incarcération est notamment marquée par son jeune âge au moment de recevoir sa peine. Il résume ainsi son parcours et affirme :

J'ai été condamné très jeune à la prison [...] j'ai été incarcéré pendant 17 ans sur une vie éligible 25, sur une « perpet » 25. J'ai eu une révision judiciaire après 15 ans et puis le temps que les procédures se fassent puis tout ça, ça a pris... au total j'ai purgé 17 ans de pénitencier et je suis en libération conditionnelle totale depuis 1999.

Le premier établissement dans lequel il est incarcéré au début des années 1980, l'établissement Archambault, se situe dans la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à environ 40 km au nord de Montréal. « Archambault », comme il le nomme, fut inauguré en 1969 en tant qu'établissement à sécurité maximale, avant d'être converti en 1991 en un établissement à sécurité moyenne. Ce pénitencier adjacent au Centre régional de réception<sup>50</sup> contient désormais une unité à sécurité moyenne (qui héberge elle-même le Centre régional de santé mentale) et une unité à sécurité minimale.

Selon Jean, le niveau de sécurité de l'établissement a eu un impact sur sa vie de tous les jours et même sur ses activités sexuelles en prison, point sur lequel nous reviendrons plus en détail dans la partie suivante. Selon lui, le fait d'être incarcéré dans un établissement à sécurité maximale augmentait grandement la pression qu'il ressentait au quotidien. Dans un établissement à sécurité minimale, comme l'Établissement Montée Saint-François<sup>51</sup> où il sera transféré après quelques années et purgera le reste de sa peine,

la pression est moins grande, dit-il. Quand tu descends de niveau de sécurité... euh... dans un maximum là... t'es pris en prison puis tu fais juste entendre parler de prison

---

<sup>50</sup> D'autres participants y feront référence comme étant « la réception ». Il s'agit d'un établissement « à sécurité multiniveau qui comporte le secteur de l'évaluation initiale et l'unité spéciale de détention (ouverte depuis 1984) » (Service correctionnel du Canada, 2013).

<sup>51</sup> L'établissement qui fut converti en 1992 de « sécurité moyenne » à « sécurité minimale » compose maintenant l'une des deux adresses du Centre Fédéral de Formation.

parce que c'est juste... c'est des établissements où il y a beaucoup de problèmes, où la pression est très forte. Les gens purgent des longues peines, les gens qui arrivent sont des multirécidivistes donc c'est des gens... là [dans un maximum]... c'est plus des populations qui sont plus criminalisées je te dirais qu'en médium...

En plus de mettre l'importance sur la culture carcérale, qui se trouve souvent à être autoréférentielle, le récit livré par Jean est généralement marqué par un grand mécontentement face à l'incapacité de modifier certaines situations propres à la réalité longuement décrite par Goffman comme étant celle propre aux « institutions totales »<sup>52</sup>. Plus particulièrement, c'est à la deuxième caractéristique<sup>53</sup> de ces institutions qu'il fait référence, c'est-à-dire que toutes les activités quotidiennes sont réalisées en compagnie des mêmes individus. En effet, les 17 années passées en pénitencier ont été difficiles à cause de la présence constante de personnes avec qui il ne s'entendait pas toujours, et de qui il ne pouvait évidemment pas s'enfuir. Il souligne :

Tu ne sais jamais quand est-ce qu'il va y avoir des problèmes parce que les problèmes arrivent... pouf! Comme ça là, puis tu ne les vois pas venir puis ils arrivent. Tsé un gars qui ne t'aime pas là... la prison c'est un milieu clos ein eh... une rangée où il y a 30 détenus puis y a un gars que tu ne lui aimes pas la tête là, puis tu le vois à tous les matins, que tu le vois à tous les midis... tu le vois constamment là... à un moment ça crée des frictions là [...] Tsé un voisin que tu n'aimes pas... garde... tu ne le regardes pas tu ne lui parles pas, tu t'en sacres là... mais quand t'as 6 pieds qui te sépare de quelqu'un c'est pas la même chose là. C'est un milieu où t'es pogné ensemble, t'es pogné avec lui là, tu peux pas déménager là. T'es pogné avec là... Même si tu le vois pas dans... même si tu changes de rangée ou de pavillon, tu vas le voir dans la cour, tu vas le voir dans...

---

<sup>52</sup> Aux dires de Goffman (1961), « [a] basic social arrangement in modern society is that we tend to sleep, play and work in different places, in each case with a different set of coparticipants, under a different authority, and without an over-all rational plan. The central feature of total institutions can be described as a breakdown of the kinds of barriers ordinarily separating these three spheres of life » (pp. 5-6).

<sup>53</sup> Cette deuxième caractéristique est définie comme étant « each phase of the member's daily activity will be carried out in the immediate company of a large batch of others, all of whom are treated alike and required to do the same thing together » (Goffman, 1961, p. 6).

Les altercations surviennent rapidement et sans signes avant-coureurs dans cet environnement qui ne laisse aucun espace de fuite. Pour lui, cet état contribue à ce que s'instaure en prison un état de méfiance plus ou moins constant, où on ne laisse que rarement baisser ses gardes. Deux options s'offrent alors : d'une part, faire face au problème ou, d'autre part, tenter de l'ignorer. Mais dans un cas comme dans l'autre, les répercussions se doivent d'être prises en compte, au risque de sa propre sécurité.

Ajoutons que ce n'est pas qu'entre détenus que la tension peut être élevée. Même s'il soutient que la grande majorité des employés dans les établissements fédéraux qu'il a fréquentés agissaient généralement de manière convenable, l'un d'entre eux semble incarner pour Jean les dérives potentielles du système, mais aussi celles reliées à l'importation de certaines valeurs, notamment religieuses, qu'il considère comme rétrogrades et homophobes. L'employé en question est un agent correctionnel. Selon Jean, ces derniers ont un pouvoir non négligeable dans la vie de tous les jours des détenus. Ils ne font pas qu'assurer la sécurité, rappelle-t-il :

[i]l y a certaines demandes que tu vas faire au gardien [...] le gardien doit faire les demandes pour les roulottes [...] set [sélectionne] les dates pour une permission de sortie [...] Donc moi j'ai eu un... agent d'unité résidentielle...qui était un peu weird...c'est un gars qui était dans une religion un peu bizarre [...] une secte religieuse chrétienne.

Dans son cas, l'AUR (agent d'unité résidentiel), comme il y fait référence à certains moments de l'entretien, faisait preuve de zèle et d'homophobie. Pour ces raisons, entre autres, Jean le décrit comme étant « un vrai fou ». Un peu plus tard, il se récusé et précise que l'agent en question « était débile, mais il était pas fou », au regard du fait que « c'est un gars qui était pour la réinsertion sociale puis qui était capable d'une certaine intelligence ». Ce positionnement — qu'il soit politique, philosophique ou religieux — est pour lui le signe

d'une certaine conscience sociale, mais cela ne dédouane pas l'employé pour autant. Il nous fera par exemple part de rencontres organisées avec un psychologue à l'extérieur des murs, que l'employé avait pourtant lui-même aidé à organiser, mais où le psychologue a eu à intervenir pour lui rappeler que les rencontres étaient confidentielles. À ses yeux, cet employé ne respectait aucunement sa vie privée.

#### **4.2.2 LE PARCOURS CARCÉRAL DE DAVE**

Dave a été incarcéré au début de l'année de 2015. Ayant reçu une peine de plus de deux ans d'emprisonnement et d'une période de probation de trois ans, il a dû purger la majeure partie de sa peine au sein d'établissements fédéraux, si ce n'est de son passage transitoire d'une durée de quatre jours en tant que prévenu à Saint-Jérôme et Rivière-des-Prairies, des établissements sous responsabilité provinciale. Souffrant auparavant de diverses problématiques de santé mentale et d'alcoolisme, ce bref passage est décrit comme étant « terrible ». Il soutient notamment ne pas avoir eu accès à sa médication. Pour des raisons qui lui paraissent somme toute évidentes, toute médication est jetée à l'arrivée des détenus et prescrite à nouveau par les médecins de l'établissement. Cependant, plusieurs jours se seraient écoulés sans qu'il puisse consulter le médecin de l'établissement afin de recevoir une nouvelle prescription, ce qui lui aurait causé de violents symptômes de sevrage. « RDP »<sup>54</sup> comme il y fait référence, est décrit comme étant un lieu qui diffère des établissements fédéraux dans lesquels il purgera la majeure partie de sa peine. À ce titre, il parlera notamment des employés, qu'il dépeint comme étant moins professionnels et moins à l'écoute des besoins des détenus.

---

<sup>54</sup> Diminutif pour l'établissement Rivière-des-Prairies.

Dans le Centre régional de réception, qui se trouve comme nous l'avons mentionné au complexe pénitentiaire Sainte-Anne-des-Plaines et qui comporte trois unités à niveau de sécurité variable, Dave passera environ une soixantaine de jours. Il décrit l'établissement ainsi :

C'est d'une saleté écœurante. Il y a de la poussière, pas de la poussière, mais comme si quelqu'un avait fumé là pendant trente ans pis... c'est dégueulasse là c'est... c'est vraiment dégueulasse. T'es sur un matelas de foam [mousse], il n'y a pas de draps, t'as juste une couverture de laine. Euhm... là je découvre qu'est-ce que c'est d'aller aux toilettes embarré avec quelqu'un dans la même pièce, j'ai jamais fait ça moi...

L'importance qu'il met sur la saleté des lieux et l'inconfort ressenti laisse transparaître les difficultés d'adaptation qu'il a pu avoir par rapport à l'environnement carcéral, notamment pour ce qui touche à l'absence de vie privée inhérente à un tel lieu. Comme il le souligne, « tu la perds là ton intimité. Tu viens de la perdre d'une shot [tout d'un coup] Ça te fait prendre conscience aussi que la tu viens de perdre un paquet... la liberté c'est un peu ça. On n'est pas battus, on n'est pas enchaînés, on n'est pas... mais... ces petites choses-là là, ça a des impacts ». Une redéfinition de la dichotomie public/privé, même temporaire et partielle, s'est donc imposée afin qu'il puisse « passer au travers ». La réalité n'est guère différente pour ce qui est de la dernière partie de sa sentence, purgée au Centre fédéral de formation. Dave a senti à de nombreux moments que l'étiquette de criminel semblait le déposséder de toute forme de légitimité aux yeux des divers intervenants avec qui il avait affaire. Visiblement exaspéré par certains discours et concepts qui relèvent entre autres des thérapies cognitivo-comportementales. Il s'explique et dit :

tu te fais répondre tout le temps des affaires comme [...] je ne sais plus si c'est mon agent de programme qui parlait des distorsions cognitives puis des perceptions... Un moment donné là, on se calme dans les perceptions. Si je vois là une femme se faire frapper par un char pis elle est écrasée à terre, je n'ai pas rien qu'une perception [...]

il y a une femme qui s'est fait frapper pis qui est à terre. Ils jouent tout le temps avec ça. C'est ta perception, c'est de la distorsion cognitive. T'es dans les idées, des pensées erronées. C'est facile d'avoir raison quand tu dis au monde tout le temps qu'ils sont dans les pensées erronées [...] c'est comme ça que ça marche. Si tu penses autrement, ça divague dans ta tête.

Cette critique met en lumière un important sentiment de frustration. Dave a l'impression que ses actions et paroles sont perverties au profit d'une lecture « pathologisante ». Son expérience de certaines interactions avec des employés — notamment les agents de libération conditionnelle — n'est pas sans rappeler la notion de prophétie autoréalisatrice. Il se décrit ainsi comme étant pris au piège, dans une sorte de cycle fermé. À ses yeux, l'étiquette de criminel qui lui est accolée était sans cesse confirmée aux yeux des employés à cause de la lecture qu'ils avaient de ses idées et paroles, qui découlait elle-même de l'étiquette de criminel qu'ils lui accolaient. Toute sortie de ce cycle lui paraissait impossible. Pour lui, il était donc important de souligner qu'il serait erroné de croire que c'est surtout l'homosexualité qui teinte le passage en institution carcérale. Pour faire écho aux écrits de Becker, et particulièrement à l'ouvrage *Outsiders* (1963), ce serait plutôt l'étiquette découlant du crime commis qui joue le rôle de statut maître (*Master status*) en prison. Comme le souligne le sociologue,

*« some statuses, in our society as in others, override all other statuses and have a certain priority [...] the status of deviant (depending on the kind of deviance) is this kind of master status. One receives the status as a result of breaking a rule, and the identification proves to be more important than most others. One will be identified as a deviant first, before other identifications are made. » (Becker, 1963, p. 33)*

Sans rien enlever à la pertinence de cette mise au point, et même si l'homosexualité fait pour lui partie de ce que Becker définit comme étant un statut auxiliaire (*auxiliary status*),

plusieurs éléments de son récit y font directement référence. Ces derniers seront donc abordés dans la prochaine partie.

#### 4.2.3 LE PARCOURS CARCÉRAL DE ROBERT

Robert, contrairement aux autres participants à cette recherche, n'a été incarcéré que dans des établissements provinciaux. Ses démêlés avec la justice ont commencé en 1998, et se sont poursuivis au moins jusqu'en 2012. Les peines encourues, allant de 15 à 18 mois de prison, l'ont tour à tour amené au centre de détention de Montréal (communément nommée « Bordeaux »), à Rivière-des-Prairies et à la prison de Trois-Rivières. Ces trois établissements font partie des 18 établissements qui tombent sous la responsabilité du Ministère de la Sécurité publique du Québec.<sup>55</sup>

Bien que Robert ait été moins loquace que les autres participants et que l'organisation de l'entretien ait été beaucoup plus ardue<sup>56</sup>, le ton de son récit était différent et présente ainsi un intérêt certain. Son discours est marqué par une forme de détachement qui donne l'impression d'être totalement assumée, que ce soit par rapport à sa criminalisation ou plus particulièrement son expérience de l'incarcération. Sa description de l'ambiance à l'intérieur des différentes prisons provinciales nous a paru contraster assez fortement avec celle qui était décrite par les autres participants. Comme il le résume « [a]u provincial. C'est pas la même affaire ». Il décrit ce milieu comme étant marqué par un

---

<sup>55</sup> Pour plus d'informations, voir <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/milieu-carceral/etablisements-detention.html>

<sup>56</sup> En effet, nous avons dû envoyer plusieurs courriels ainsi que faire plusieurs appels suite à des rencontres où il ne s'était pas présenté. Vu certaines questions plus personnelles posées lors d'échanges courriels, il semblait très important pour Robert d'être interviewé par quelqu'un avec qui il ne se sentirait pas gêné et/ou jugé.

climat de violence constante et assez brutale. Lorsqu'il mentionne d'autres détenus, ce n'est pas pour en parler en bien : « c'est tous des violents dans le fond », dit-il. Sa perception de ce milieu l'a donc poussé, comme nous le verrons, au silence le plus total quant à sa sexualité.

#### 4.2.4 LE PARCOURS CARCÉRAL D'ÉRIC

Éric a passé 16 mois derrière les barreaux, de 2014 à 2016. S'il avait initialement reçu une peine de 18 mois d'incarcération, c'est suite à ce que lui conseille son avocat qu'il accepte de passer plus de temps incarcéré afin d'être pris en charge au fédéral. Plutôt que de se plier à une peine plus courte au provincial, où il aurait été éligible à une libération conditionnelle au deux tiers de sa sentence, soit 12 mois, il a consenti à purger une peine de 2 ans dans un pénitencier. Il se remémore les paroles de son avocat qui lui expliquait les différences entre les établissements fédéraux et provinciaux : « moi je pense, dans votre cas, c'est mieux que vous alliez au fédéral. Il dit, c'est un autre monde. Totalement différent. Il dit c'est plus tranquille, c'est moins dangereux ». Compte tenu du fait qu'il avait déjà travaillé à l'établissement Rivière-des-Prairies<sup>57</sup> dans les années 1990 et qu'il était donc familier avec la dynamique en établissement provincial, et considérant qu'il s'agissait de sa première condamnation, la décision appropriée lui parut évidente.

Après une semaine passée à l'établissement Rivière-des-Prairies, compte tenu de ce qu'il croit être un manque de place au fédéral, il est transféré au Centre régional de réception et mis sous protection. L'établissement, dans lequel il passera trois mois avant d'être transféré à l'établissement Montée Saint-François, est décrit dans un échange courriel

---

<sup>57</sup> Il résume sa perception ainsi : « Rivière-des-Prairies c'est ... c'est vraiment rough and tough ».

précèdent l'entretien comme étant un endroit où les tensions sont vives. L'ambiance, dit-il, « est très lourde et stressante car étant sous protection il y avait tout de sorte de criminels, des meurtriers, des commerçants de drogue, des criminels à caractère sexuel comme je mentionnais [...] donc les tensions étaient présentes, vous n'en doutez pas ! ». Pour cette raison, Éric, qui se dit de nature discrète et solitaire, restreint la majorité de ses interactions à ses quarts de travail en cuisine. C'est par ailleurs au Centre régional de réception qu'il fera la rencontre de son premier compagnon de cellule. Ce dernier, qu'il décrit comme « quelqu'un qui avait un comportement très rigide [...], de très agressif, qui avait une problématique de violence », est l'une des figures marquantes du récit qu'il nous a partagé. Intéressé de connaître le crime d'Éric, il l'interroge pour en avoir le cœur net, tout en lui spécifiant que « si un gars me toucherait ou me ferait des avances ça irait mal ». En prison, comme le précise l'interviewé, « on juge beaucoup les gens [...] on les place dans des boîtes par rapport aux crimes qu'ils ont commis ». Par conséquent, relate-t-il, la plupart des détenus ont tendance à entretenir des relations avec ceux qui ont commis des crimes semblables. Même après avoir réussi à être changé de cellule à cause du climat malsain qui régnait, son premier compagnon de cellule continue de l'observer « avec obsession » et de le salir aux yeux de « tous ceux qu'il pouvait ». Il lui faudra attendre d'être transféré à l'établissement Montée Saint-François pour en être complètement débarrassé.

Son transfert subséquent à la Montée Saint-François, « un “minimum” où l'atmosphère est moins oppressante, mais [où] on sent quand même très encadré » ne se fait pourtant pas sans problèmes. Dès son enregistrement à l'établissement, il est confronté à un gardien qui l'humilie lors de la prise de photo. Bien que ce dernier, « que tout le monde trouvait fou, que personne ne trouvait drôle et qui était parfois très méchant », prenne une

place considérable dans le récit qu'il nous livre, Éric admet qu'il n'est pas représentatif des autres employés. Comme il le souligne, « [l]es autres ont pogné les gardiens qui étaient ben plus smats [respectueux], ben plus corrects. Parce que je vais te dire, la majorité des gardiens [...] règle générale, sont assez smats à Montée Saint-François ». Les interactions difficiles avec le gardien en question, mais également avec les employés qu'il côtoiera dans l'emploi de bureau qu'il occupera par la suite, sont présentées comme faisant partie d'un processus d'apprentissage et d'affirmation de soi. Pour lui, l'important était de retirer tout ce qu'il pouvait de telles expériences.

En somme, il nous semble justifié de dire que les quatre participants possèdent tous un parcours carcéral qui leur est propre. Pour les uns, il s'agissait d'un passage de quelques mois alors que pour les autres, il s'agissait de la moitié d'une vie. Bien que les environnements, les « personnages » et les événements marquants de leur parcours respectif aient une signification différente pour chacun d'entre eux, nous sommes d'avis que le portrait ainsi dressé nous permet d'analyser de manière plus fine les thèmes du prochain chapitre, c'est-à-dire ceux d'identités, d'impact de l'environnement carcéral et de tolérance à l'égard de l'homosexualité.

## CHAPITRE 5 — IDENTITÉS, ENVIRONNEMENT CARCÉRAL ET TOLÉRANCE : DISCUSSION

---

L'homosexualité, comme d'autres facettes identitaires, est mobilisée par les interviewés pour faire sens de certains comportements, actions ou événements. De fait, elle ne peut pas être conceptualisée en vase clos. Comme le souligne Maschi et al. à propos du récit de vie de dix ex-détenus LGBT américains, « *[p]articipants often made choices to express or hide certain aspects of their social identity while in prison or the community* » (2016, p. 1283). Le choix de faire appel à certains aspects de leur identité se pose tout autant lors du partage d'un récit. Serpe et Stryker (2011), dans leur texte *The symbolic interactionist perspective and identity theory*, s'expliquent quant à eux le phénomène à l'aide de la notion d'*identity salience*. Cette dernière renvoie d'abord et avant tout à une spécificité du soi, à une parcelle sélectionnée à partir d'une compréhension plus globale de l'identité comme étant composée d'une multitude de facettes. Plus précisément,

*[i]dentity salience is defined as the (differential) likelihood that identities will be invoked in a variety of situations. Identities have two requirements: that persons are placed as social objects by others assigning position designations and expectations to them, and that they internalize the designations and associated expectations. Identities, then, are self-cognitions tied to roles and through roles to positions in organized social relationships [...] they are not situation-specific and can be carried into the multiple situations that persons experience. (Serpe & Stryker, 2011, p. 233)*

Cette perspective met ainsi l'importance sur le fait que les identités sont à la fois le produit d'un processus extrinsèque d'imposition et intrinsèque d'internationalisation, voire de revendication. Elle permet de souligner que les différentes facettes identitaires propres à une personne ont également une certaine constance, sans pour autant être fixes. Afin d'éviter de

les hiérarchiser, il nous semble utile d'y réfléchir en termes concentriques. Par exemple, dans certaines circonstances, l'homosexualité peut être l'un des éléments explicatifs centraux à un récit<sup>58</sup> alors que dans d'autres, cette partie peut prendre une place plus périphérique, sans nécessairement être de moindre importance dans l'absolu.

### 5.1 CONCEPTION DE SOI ET IDENTITÉ(S) HOMOSEXUELLE(S)

Dans cette partie, nous présentons donc ce que les participants ont dit à ce sujet dans l'espoir de dresser un portrait qui reflète à la fois la multiplicité et la complexité inhérente à tout processus de définition de soi, et particulièrement en ce qui a trait à l'orientation sexuelle. Même si l'orientation sexuelle est une notion située dans le temps et dans l'espace, en plus d'être modulée par un nombre quasi incalculable d'autres facteurs, il n'en demeure pas moins que pour les participants à cette recherche, l'homosexualité existe bel et bien. Comme le mentionne Sedgwick en rappelant les propos de Foucault, l'« hétérosexuel » et l'« homosexuel » sont devenus des espèces, « *and between these species the human species has come more and more to be divided* » (1990, p. 9). L'homosexualité n'est pas pour eux pure abstraction. Plutôt, c'est une caractéristique inhérente à leur personne. Cela étant dit, il apparaît important de souligner le fait que pour les participants, l'orientation sexuelle, et par extension leur homosexualité, n'est qu'*une partie* de leur identité et non pas *leur* identité. De plus, on ne peut faire abstraction du fait que l'homosexualité ne peut être conceptualisée en vase clos. Le concept est historiquement et socialement situé. Certains participants l'ont

---

<sup>58</sup> Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre méthodologique, l'influence de l'intervieweur est ici non négligeable. Ce dernier aurait nécessairement, de par les questions posées, un impact sur la centralité de certaines facettes au profit d'autre.

définie comme ayant toujours existée, d'autres comme étant une découverte qui n'aurait pu être présagée.

Abordons l'exemple de Jean. Ce dernier met beaucoup d'importance sur le fait que l'homosexualité, dans les années précédant son incarcération et même subséquemment, était moins tolérée qu'elle ne l'est aujourd'hui.<sup>59</sup> Cet élément est pour lui très important dans son explication du processus de découverte et d'acceptation de son orientation sexuelle, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Quelque temps avant de recevoir sa peine de 25 ans d'emprisonnement, il commence à se rendre compte, « après mure réflexion », qu'il a une attirance pour les hommes. Plusieurs signes lui semblaient pointer dans cette direction, et ce dès un jeune âge. Il dira :

J'étais conscient que j'étais gai vers l'âge de 9 ou 10 ans, sans pouvoir mettre de mots dessus là, mais, c'est plus tard je me suis rendu compte que je le savais à cet âge-là là, à cause de certains comportements que j'avais puis tout ça et eh... j'étais plutôt... avant de rentrer en prison... j'ai eu des copines, des blondes tout ça, mais j'ai eu des expériences avec des gars aussi parallèlement à ça, mais on est en 1982 là. C'est pas facile de sortir du garde-robe pis eh... c'est comme... toute la pression sociale, t'es pas normal. Tsé dans ce temps-là t'étais pas normal quand t'étais homosexuel...

La question de comportements durant l'enfance, qui laisseraient présager une sorte d'homosexualité latente et identifiée a posteriori il va sans dire, revient également dans le

---

<sup>59</sup> Il faut mentionner, à l'instar d'Andersen et Fetner (2008), que l'on remarque dès les années 1970 un changement d'attitude par rapport à l'homosexualité chez nombre de Canadiens et d'Américains. La portion canadienne de l'étude, qui porte sur la tolérance à l'homosexualité, est entre autres basée sur les résultats de sondages menés en 1981, 1990 et 2000 auprès d'un échantillon représentatif de 3004 Canadiens et réalisée par la firme Gallup Canada. Les chercheurs ont notamment pu montrer - contrairement à ce qui est habituellement rapporté pour d'autres phénomènes - que des changements d'attitudes quant à l'acceptation de l'homosexualité ont été rapportés dans toutes les cohortes durant la période étudiée. Plusieurs pistes de réflexion sont amenées afin d'expliquer la croissance de la tolérance à l'égard de l'homosexualité, dont le rôle des médias, de l'activisme, de la crise du VIH/SIDA, des contre-mouvements ou encore des politiques sociales et des protections légales.

discours de Dave. Pour lui, il ne fait aucun doute que l'homosexualité est une caractéristique innée :

je suis homosexuel. C'est, c'est... comment je pourrais dire ? C'est l'orientation avec laquelle... moi je crois que c'est de naissance là, je crois que c'est vraiment quelque chose de... c'est comme un morceau dans le cerveau. Je crois vraiment ça. J'étais haut de même [place sa main basse et parallèlement au sol] pis je le savais. Oui oui, c'était clair dans ma tête. C'est pas une affaire que t'apprends là.

Ce dernier décrit certains des « comportements » et signes qui renverraient à l'homosexualité de manière plus précise. À 15 ans, dit-il, « le monde le savait. Je n'en parlais pas sur tous les toits, mais je me tenais avec des filles hein... ces filles-là elles le savaient, puis les gars ils le savaient ». Robert, quant à lui, s'est identifié comme gai beaucoup plus tard dans sa vie. Contrairement aux autres personnes interviewées, il ne le savait pas à un jeune âge. Il n'avait donc aucune propension à cacher quoi que ce soit, même durant ses premières années d'incarcération. C'est environ en 2005, après quelques sentences d'emprisonnement, qu'il s'identifie ainsi pour la première fois. Éric, quant à lui, n'abordera pas en détail une quelconque sortie du placard et il ne se replongera pas dans son enfance pour s'expliquer le moment où il aurait « découvert » son homosexualité. Il se contentera néanmoins de dire, comme pour dresser un portrait de sa personne, qu'il ne « fittai[t] pas ben ben [n'était pas compatible] avec la gang qui était là [en prison], de gros machos, gros bras ». Comme nous le verrons plus loin, cependant, ce n'est pas parce qu'il n'aborde pas le thème de l'homosexualité avant son incarcération que cette caractéristique n'organise pas d'importantes parties de son récit. Au contraire, elle a selon lui teinté son passage et marqué de manière importante plusieurs de ses interactions.

### 5.1.1 VISIBILITÉ ET PASSING

L'un des éléments ayant rapport à la conception de l'homosexualité qui ressort le plus clairement des entretiens est relié à la visibilité, et relève ainsi du concept de « *passing* » (littéralement *passer pour*). Il est inséparable des deux autres catégories conceptuelles abordées dans ce chapitre, nommément l'impact de l'environnement et les notions de tolérance et d'acceptation. Malgré les nombreuses applications et conceptions possibles<sup>60</sup>, le concept de *passing* équivaut pour les participants à tenter de se faire « passer » pour des détenus hétérosexuels et ainsi de « cacher » leur homosexualité. Comme le rappelle Sedgwick (1990), l'inconnu, et même l'absence de certaines étiquettes — notamment celle d'homosexualité — est tout autant performance que peut l'être la « sortie du placard » : « *the fact that silence is rendered as pointed and performative as speech, in relations around the closet, depends on and highlights more broadly the fact that ignorance is as potent and as multiple a thing there as is knowledge* » (Sedgwick, 1990, p. 4). Le texte *Heteronormative citizenship and the politics of passing* de Carol Johnson (2002), bien qu'il porte sur la citoyenneté, comme l'indique le titre, nous offre lui aussi des pistes de réflexion intéressantes pour aborder cette notion. En effet, faire appel au concept de *passing* ne saurait être pertinent si les discours dominants n'étaient pas ce qu'ils sont, c'est-à-dire des discours hétéronormatifs qui encouragent une forme d'autorégulation comportementale que

---

<sup>60</sup> Sanchez et Schlossberg (2001), dans l'introduction à leur ouvrage *Passing : identity and interprétation in sexuality, race, and religion*, soulignent très justement que « *[I]ike queer identity itself, passing can be experienced as a source of radical pleasure or intense danger; it can function as a badge of shame or a source of pride. Passing as a practice questions the commonly held assumption that visibility is necessarily positive, pleasurable, even desirable. Indeed, rather than simply functioning as a cop-out or a ruse, an ingenious method of self-defense, passing can also, it seems, be experienced as a uniquely pleasurable experience, one that trades on the erotics of secrecy and revelation. At the same time, passing can be fundamentally conservative: although it may often represent social progress for an individual, it generally holds larger social hierarchies firmly in place. Hence the real moral and even political anxieties engendered by what seems to be a private act* » (p. 3).

les anglophones nomment très justement *policing* (Johnson, 2002, p. 321). La professeure résume ainsi certaines questions qui méritent notre attention :

*the politics of passing also raises issues regarding identity categories and the performativity of heterosexuality by people who do not primarily identify as heterosexual as well as by people who do. Are people necessarily being penalized just for being gay and lesbian or are they being penalized for being gays and lesbians who won't play according to the rules of the (heteronormative) game? Are people being penalized for being gays and lesbians who refuse to privilege heterosexuality in their own practices? (Johnson, 2002, p. 326)*

Comme le soutient cette dernière, il y a depuis la fin du 20<sup>e</sup> et le début du 21<sup>e</sup> siècle des formes de *passing* qui contrastent avec celles examinées par Plummer dans les années 1970. Les « techniques » mises en avant par les homosexuels d'alors afin de passer étaient « *widespread, more elaborate and fundamental* » (Johnson, 2002, p. 328) et nécessairement reliés aux préjugés de l'époque<sup>61</sup>. Pour marquer son propos, Johnson cite ici un extrait de l'ouvrage de Plummer, qui se penche sur ces comportements qu'il nomme « *passing behaviour* » : « *very few, if any individuals may know of a gay man's identity and certainly not work mates or family; where the gay man may avoid openly homosexual sub-cultures, train himself to avoid perceived 'homosexual' mannerisms and even build up an alternative fictional biography* » (Plummer, 1975, pp. 178, 188-194 cité dans Johnson, 2002, p. 328). Le fait de passer peut donc nécessiter à la fois une mise à l'écart et une distanciation réelle de groupes qui sont considérés comme marqués par l'opprobre. Dans les entretiens que nous avons faits cependant, c'est surtout avec les deux derniers éléments que nous pouvons établir des liens, c'est-à-dire les « manières homosexuelles » ainsi que les biographies fictives alternatives, dans une moindre mesure.

---

<sup>61</sup> Voir supra note 38.

Dans les cas qui nous intéressent, la notion de *passing* ne peut non plus être conceptualisée séparément d'un autre phénomène qui gouverne en partie la vie à l'intérieur (mais également à l'extérieur) des murs, c'est-à-dire la notion de masculinité hégémonique (Dolovich, 2012). À cet égard, Ricciardelli et al. (2015) précisent la portée du concept et avancent que :

*hegemonic masculinity is constructed in relation to, and occupies a position of superiority over, femininities and all other masculinities (see also Connell, 2002), legitimizing the hierarchical structure of gender relations by ensuring that subordinate masculinities are positioned at the bottom of the gender hierarchy [...] Hegemonic masculinity is thus fluid and temporal, intrinsically unstable in its embodiment and constitution and always changing into new and often more powerful forms. (p. 494)*

Cooper (2009, cité dans Dolovich, 2012, p. 1004) précise quant à lui que le concept est caractérisé par quatre pôles interreliés. D'abord, les hommes seraient constamment préoccupés par le niveau de masculinité (*masculinity level*) qui leur est assigné par d'autres. Ensuite, ils vivraient une insécurité chronique par rapport à leur masculinité. On ne pourrait jamais les rassurer qu'ils sont assez masculins. De même, les hommes seraient poussés à une concurrence constante entre eux. Finalement, et c'est probablement là l'un des éléments les plus importants pour nous considérant le dernier point, les hommes se verraient dans l'obligation perçue de récuser tout ce qui va à l'encontre de ce modèle et qui menace de les rapprocher des symboles associés à la féminité et l'homosexualité.

Cela peut sembler évident, mais le besoin de passer est intrinsèquement lié à la perception qu'avaient les participants de la dangerosité de l'environnement carcéral ainsi que de l'acceptabilité de l'homosexualité au sens large et plus précisément aux yeux des autres détenus et des employés. Comme il nous l'a précisé un peu plus loin dans l'entretien, jeune adulte, Jean s'était déjà avoué à lui-même qu'il avait des « comportements

homosexuels », mais qu'« entre avoir des comportements homosexuels puis dire qu'on est homosexuel, il y a un pas à franchir ». Il s'agissait pour lui d'un processus consistant en un passage du point A (les comportements homosexuels) à un point subséquent B (dire qu'il est homosexuel). Encore incarcéré à l'établissement Archambault, la manière dont il décrit cette étape de mise en mots est empreinte d'un mélange d'urgence et de certitude :

moi c'est arrivé peut-être vers l'âge de [...] 25 ans où là j'ai dit, non. C'est fini là [...] regarde, je suis gai puis c'est ça ou... ça passe ou sa casse là. Je l'ai dit à ma famille [...] puis je ne me gênais plus. J'avais franchi ce pas-là. J'étais très conscient que ça pouvait m'amener des... on va appeler ça des difficultés. Tu sais, l'ostracisation, des commentaires déplaisants puis tout ça, mais je me dis regarde, je vais assumer qui je suis puis... c'est de même c'est de même là.

Pour ce dernier, qui s'est toujours affirmé et qui ne s'est par conséquent « jamais caché », « s'assumer » est un facteur de protection. Il précise :

si t'assumes qui tu es, t'es moins vulnérable. Si tu caches qui tu es, t'es beaucoup plus vulnérable. Tu ne veux pas que les gens le sachent puis la si quelqu'un dit de quoi tu pognes les nerfs. Quand tu l'assumes, ça ne te dérange plus là. C'est sûr que le fait de s'affirmer, que ce soit pour n'importe quoi... euh quand tu t'affirmes t'es moins... susceptible d'être ostracisé et d'être dénigré par rapport aux choix que tu fais parce que tu les assumes, c'est tes choix

Jean ne soutient pas avoir ressenti un fort besoin de passer pour hétérosexuel, contrairement à d'autres participants comme Robert. Incarcéré dans des établissements provinciaux, ce dernier soutient qu'il faut absolument tout faire pour avoir l'*air* hétérosexuel au risque de devenir la cible de ceux qu'il qualifie de « violents ». Comme le soutiennent Ricciardelli et al. (2015), et compte tenu de l'association entre féminité et homosexualité, « *prisoners use their experience and instincts to manage potential risks and uncertainty through specific displays of masculinity* » (2015, p. 499). Paradoxalement cependant, plus cet « air » masculin est performé, plus la perception du risque s'élève pour les autres, qui doivent

s'ajuster en conséquence (Ricciardelli et al., 2015). Les « airs » d'hétérosexualité et de masculinités sont donc contingents et relationnels. Son propos contraste donc fortement avec celui de Jean, qui nous dira : « moi, j'étais gai. Je m'assumais puis j'avais un grand babillard dans ma cellule, puis il y avait un calendrier avec des gars tout nus ». Un jour, dit-il, son agent d'unité résidentiel (AUR) lui a fait un commentaire sur le calendrier lui faisant remarquer que c'était inapproprié, ce qui provoqua chez lui un sentiment de révolte et d'injustice. Ce dernier, qui « était homophobe, c'était évident », n'a pu confirmer à Jean qu'il enfreignait un règlement quelconque et qu'il devait par conséquent le retirer. En réponse, Jean s'affaira dès le lendemain à « tapiss[er] le babillard au complet avec des photos de gars tout nus [...] parce qu'il [L'AUR] m'avait écœuré, puis il n'avait pas le droit de faire ça. Tsé il ne me respectait pas là-dedans ».

Pour Jean et les autres, l'orientation sexuelle est une caractéristique qui transparait dans certains comportements, et pas que chez les détenus. Éric mentionne qu'il ne suffit souvent que d'écouter et regarder pour s'en rendre compte. L'homosexualité peut également être « visible » chez les employés, notamment lorsque certains gestes sont lus comme étant plus « féminins ». En partie à cause de questions reliées à la dimension des établissements et de la proximité de ceux qui s'y trouvent, Jean soutiendra que les « employés qui sont gais [...] on finit par le savoir. Qu'un tel est gai. Oui oui, on finit par le savoir. Puis des fois ça parait par les comportements, il y en a qui sont plus efféminés. Puis des fois ils passent des petits commentaires, ça fait que tu le sais là. Ça se voit là, à la longue ». Jean ne remet pas explicitement en cause la notion de *passing*, ni l'utilité de ce qu'elle décrit. Il nous a par ailleurs affirmé que s'il avait un conseil à donner à un nouveau détenu qui s'identifie

comme gai, ce serait « d'être discret. Pour pas qu'il soit juste un homosexuel. Tsé, qu'il soit pas juste ça. D'être discret ».

Cette notion de discrétion, que l'on peut comprendre de diverses façons, est centrale dans les discours de Robert, Éric et Dave. En 2005, comme nous l'avons préalablement mentionné, Robert a commencé à s'identifier comme homosexuel. Ce dernier dira de son orientation sexuelle « [m]oi ça ne paraît pas ». Cette sorte de présence invisible est à ses yeux un avantage qui se manifeste à la fois au niveau très concret de sa sécurité personnelle et de sa survie, mais également quant à la possibilité de garder certaines personnes dans l'inconnu, et ce pour diverses raisons. À ce propos, il nous dira notamment « qu'il n'y a pas grand monde qui le savent [...]. Non, pas encore. Peut-être bien un moment donné, mais pas tout de suite non ». Il a par conséquent un certain pouvoir quant au moment où il jugera opportun de partager cette information.

Bien que la discrétion ait partiellement à voir avec le fait de ne pas prendre trop de place ou encore de parler à voix basse, il s'agit plutôt, dans les faits, de ne pas déranger un certain ordre, en l'occurrence masculin et hétérosexuel. À l'établissement Sainte-Anne-des-Plaines où « tout le monde est pas mal sur une tension », Éric tente par exemple de passer sous le radar en s'exprimant le moins possible : « [j]'écoutais plus que je parlais ». La perception qu'il a de lui-même est en accord avec celle qu'il a des autres : « en général, sans tomber dans les stéréotypes, les gais sont plus “réservés” plus “tranquilles” dans les prisons, bien sûr qu'il y a des extrovertis, mais ce n'est pas la majorité je crois ». Il soutient par ailleurs ne pas avoir un physique intimidant, qui lui permettrait par exemple de mieux cadrer dans le moule de l'hypermasculinité (Dolovich, 2012): « je suis quelqu'un d'assez solitaire, très discret [...] moi c'était ma première fois [en prison]. Je ne suis pas gros, très

intimidant ». Passer, pour lui, devient une façon d'attirer plus de respect. À cet égard, il nous partage une conversation qu'il a eue avec l'aumônier, qui lui conseillait de tenter d'agrandir « sa bulle ». Éric se remémore ce qu'il s'est fait dire : « il m'a dit, il va falloir que tu cultives ça. Puis il dit [...] c'est en te promenant, [...] ta posture. Il dit, en te foutant. Il dit prend la ta place ». Ce conseil répond en partie au problème qui se dessinait pour lui : comment être assez discret pour ne pas attirer l'attention, sans verser dans un effacement de soi qui serait symboliquement rattaché au féminin ? Occuper plus d'espace. Avoir une posture d'assurance et de désinvolture devient ainsi une façon de contrecarrer certaines formes d'intimidation. Mais selon Éric, cela ne changera rien à la culture carcérale. Il nous dira, dans un échange courriel suite à notre rencontre, que « dû [au] milieu macho on est souvent perçu comme des sous-hommes, des hommes/femmes (en faisant référence au vieux concept du "3<sup>e</sup> sexe"), bref des êtres faibles qui doivent se sentir comme tels devant les tout puissants hétéros qui eux sont normaux... ».

Comme l'a dit Jean par rapport à l'étiquette d'homosexuel et les caractéristiques qui peuvent y être attachées, à tort ou à raison, il ne faut pas être « juste ça ». Le point de vue de Dave est pratiquement le même : « je ne suis pas seulement homosexuel », mais il ajoute, reprenant pratiquement le même propos que Jean, qu'il faut être soi-même. L'importance de la discrétion est mise en avant et reliée au concept de respect, une affaire mutuelle selon lui : « en prison il y a des lois. Même que je me souviens moi, ça m'avait été dit. Ne regarde jamais dans les cellules des autres. Ne regarde pas les autres dans les yeux. Ferme ta yeule. Si tu respectes ces trois affaires-là. Il n'arrivera rien. Mêle-toi de tes affaires. Mêle-toi de tes affaires ». La discrétion imposée quant à l'expression de soi, et surtout de ses préférences sexuelles dans ce cas précis, se répercute donc également dans la manière

d'interagir avec les autres. Les interactions se doivent d'être discrètes, très peu visibles. En bref, il faut jouer le jeu : voir ce qui se présente comme accessible et laisser le reste dans l'ombre. Même jeune, Dave percevait déjà que le problème n'est que rarement l'orientation sexuelle. C'est plutôt la présentation de soi. Cadre-t-on ou non à l'intérieur de la matrice de la masculinité ? Il fait référence à sa jeunesse pour s'expliquer la logique qui prévaut en prison :

c'était pire d'être pas bon dans les sports que d'être homosexuel. Ben pire. T'es une lavette, t'es un fifi. Ils disent fifi pas pour gai, ils disent t'es...t'es, t'es un faible. Ça fait que moi je ne me suis jamais caché puis j'ai toujours fait attention... pour pas avoir des manières. Il y en avait qui avait des manières, puis eux autres ils se faisaient varloper [rudoyer].

C'est lorsque la présentation de soi ne cadre pas avec les stéréotypes de genre, par exemple celui d'être un homme et d'être « à la hauteur » dans la pratique de certains sports, que les problèmes tendent à se manifester. Le fait qu'il ait toujours fait attention de ne pas « avoir de manières » peut, en soi, être pris comme la preuve *prima facie* de l'existence d'une tension à l'égard de comportements imputés au « féminin ». Au cours de l'entretien, ce dernier vacille entre l'acceptation de soi et la réprobation de certains comportements et marqueurs et touche directement au concept de *passing* :

Les hommes n'aiment pas...moi le premier je pense, je suis comme ça, je n'aime pas voir trop de féminité dans un homme. Ça me tape sur les nerfs esti. C'est pas parce que je suis homosexuel qu'il faut que j'aie des manières de fille ou des goûts de fille ou... porter des bobettes roses... faut-il absolument... non non. Mais je veux dire, ça n'a pas rapport là. J'ai toujours travaillé dans des milieux machos. J'ai toujours travaillé dans des milieux machos. Regarde, mes employés, tout le monde le savait... J'engageais juste des beaux gars ça fait que... ça c'était connu aussi là. Tu sais, il y avait des jokes de même...ouin tu l'as choisi celui-là ein ! Ça fait que...ça fait que en prison c'était la même chose, je ne me suis jamais caché de ça, mais en même temps j'en ai pas fait la promotion. Je faisais ma petite affaire. Un moment donné les gens le voient. Tu ne parles jamais de fille. Sont pas cons là. Puis je pense que ça, ça a à voir aussi. Un respect, ça s'acquiert. Tsé. Si tu les achales [importunes] tout le temps

avec ça puis tu fais des soupirs puis des ah mon dieu pis nanana... esti... tabarnack, la folle là, va t'en.

Passer est pour lui et les autres participants une sorte de zone interstitielle qui se retrouve entre l'invisibilité, incarnée par la notion de cachette, et la promotion, sorte de tentative de propagande. Faire sa « petite affaire », c'est par conséquent être conscient du fait que chaque environnement fait appel à une série de comportements et de codes qui se doivent d'être respectés au risque d'une remise à l'ordre avec laquelle il semble parfois en accord. Pour lui, en prison comme ailleurs, « ça se joue à deux. Je veux dire, une chose à chaque place. Si t'es dans le village [gai], ben fait comme si t'étais dans le village, mais ailleurs... On a eu, on a des privilèges aujourd'hui qu'on a chèrement gagnés. On n'est pas obligé de faire nos énervés à cause de ça puis de tout scrapper [bousiller] ça, je veux dire ». Le propos de Robert est similaire : « il ne faut pas que tu sois efféminé là. Faut pas que ça paraisse ». Dans tous les cas, l'identité homosexuelle est rattachée à une forme d'ostentation du « féminin » qu'il faudrait selon les participants réprimer de façon plus ou moins importante, que ce soit pour des raisons sécuritaires ou encore pour une préférence à l'égard de ce qui relève du « masculin ».

Il est ainsi possible de voir que tous les participants ont abordé, d'une manière ou d'une autre, la centralité du concept de *passing*, que ce soit avant, pendant ou après leur incarcération. Bien qu'ils se définissent différemment dans leur rapport à l'homosexualité et face à l'importance que prend cette « variable » dans l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, force est tout de même de constater qu'un élément commun semble être mis en exergue par les quatre participants : l'admission implicite de l'existence d'un système qui favorise le « masculin » au détriment du « féminin », et par association de l'hétérosexualité au détriment de l'homosexualité. En effet, et comme nous continuerons de le voir dans les deux

prochaines parties, les notions d'identité et de visibilité sont des aspects immensément importants aux yeux des participants : elles sont coconstitutives de leur expérience de l'environnement carcéral et de leur perception de la tolérance à l'égard de l'homosexualité.

## 5.2 « ÇA DÉPEND SÛREMENT DES AILES » : L'IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT

Comme nous l'avons précédemment évoqué en abordant le concept d'institution totale de Goffman (1961), l'humain et son environnement sont en constante interrelation. Certains espaces permettent, voire invitent à un type de comportements, alors que d'autres, sorte de frontières, les restreignent. Le milieu carcéral, comme le soutiennent Ricordeau et Milhaud (2012) ne fait évidemment pas exception. Au contraire, il en représente en quelque sorte le paroxysme. C'est à cette réalité que renvoie par exemple Ricciardelli et al. (2015) lorsqu'ils arguent que « *prison masculinities are temporal, malleable and partly contingent on local prison environments* » (p. 493).

Depuis ses débuts, l'architecture carcérale — on a ici qu'à penser au panoptique benthamien — s'est organisée autour d'un prérequis de fonctionnalité. On y retrouve habituellement l'idée de limitation de liberté, de rééducation morale et de sécurité. Avec l'expansion du modèle pénitencier auburnien, les espaces communs s'ajoutent aux cellules individuelles devant mener au repentir et à la salvation. Ces lieux prennent des sens différents. Certains sont synonymes de danger, d'autres de repos. Il est par ailleurs fort pertinent de noter, à l'instar de Ricordeau et Milhaud (2012), que la « cellularisation », c'est-à-dire la mise en place de cellules permettant une gestion plus efficace des corps, est intimement liée au désir d'éradiquer certaines perversions considérées comme endémiques. À chaque type d'établissement, son vice à réprimer : pour les pénitenciers de type

« Pennsylvanie » où régnait la logique d'isolement en permanence, l'onanisme, pour ceux de type « Auburn » où les détenus travaillaient en commun, l'homosexualité. Comme le précise Kunzel (2010), pour des raisons souvent présentées comme étant à la fois linguistiques et puritaines, rares sont les occasions où des relations sexuelles entre deux personnes du même sexe sont explicitement mentionnées par les penseurs à l'origine de ces modèles. Il n'y avait parfois pas de mots pour décrire ce que l'on pourrait aujourd'hui classer comme étant des actes « homoérotiques ». Or, cela ne signifie aucunement que le sujet n'était pas abordé. Bien au contraire. En effet, on faisait référence au crime de sodomie comme étant *le*<sup>62</sup> « crime contre nature », c'est-à-dire ce crime tellement abominable qu'on ne pouvait le nommer. Comme le rapporte l'auteure, non sans ironie, « *[w]hat is often taken by historians to be a form of Victorian reticence or evidence of sexual repression was, in fact, an expressive (if limited and deliberately unspecified) vocabulary unto itself that made it possible to name same-sex sexuality, paradoxically, by naming it's unnamability* » (Kunzel, 2010, p. 21). Selon les administrateurs du 19<sup>e</sup> siècle, les relations sexuelles entre détenus n'avaient que très peu à voir avec la sexualité entendue au sens moderne. Plutôt, ces dernières étaient symptomatiques de ce qui leur paraissait comme étant inévitable, c'est-à-dire la conséquence du mélange de détenus de diverses origines socioéconomiques et aux profils différents dans un même espace clos (Kunzel, 2008). Sorte d'épées à double tranchant, la mise en commun ou encore l'isolation totale venaient avec leur lot d'inconvénients.

En somme, et ce depuis longtemps, comme le soutiennent Ricordeau et Milhaud (Ricordeau & Milhaud, 2012), « [d]ans la tension carcérale fondamentale entre opacité et

---

<sup>62</sup> Nous soulignons.

visibilité (Rhodes, 2001), se dessinent des espaces du sexe différenciés entre les espaces plus ou moins collectifs, les espaces plus ou moins surveillés, et les espaces plus ou moins “intimes” » (p. 4). Comme nous le verrons dans la prochaine partie, la perception de l’environnement carcéral module ainsi l’actualisation de la sexualité, mais joue également un rôle important dans la manière d’appréhender les notions d’acceptation et de tolérance en lien avec l’homosexualité.

### **5.2.1 LE COUPLE ENVIRONNEMENT-SENTENCE**

À l’image du bref survol historique qui précède, les participants ont eu tendance à reproduire un discours qui met en lumière la variabilité de l’expérience en fonction du contexte. À leur manière, ils ont tous abordé des particularités qui relèvent du « macro », du « méso » et du « micro ». Ces dernières avaient par exemple trait aux différences entre les établissements fédéraux et provinciaux, entre les établissements à niveaux de sécurité variables ou encore à certains secteurs au sein d’un même établissement. Précédemment, nous avons précisé que l’avocat d’Éric lui avait mentionné que les établissements carcéraux sous responsabilité fédérale étaient des lieux définis comme plus sûrs, moins violents et où la peine d’incarcération serait généralement moins pénible à vivre même si elle s’avérait plus longue. Ce que nous n’avons pas encore explicitement abordé, cependant, est le fait qu’Éric, tout comme les autres participants, adhère à ce discours. Ils basent leurs points de vue à la fois sur leur expérience directe, soit les quelques jours — ou mois pour Robert —

passés en établissement provincial, et sur les nombreux témoignages qu'ils ont pu entendre en prison<sup>63</sup>.

Les sentences prononcées et le niveau de sécurité assignée aux détenus ont selon les participants un impact sur ce qui peut et ne peut pas se produire à l'intérieur d'un établissement ou dans certaines de ses parties. L'expression qu'utilise Robert pour parler de l'homosexualité et d'actes sexuels entre hommes — deux réalités qu'il aborde simultanément — dans les établissements provinciaux où il fut incarcéré est évocatrice. Pour lui, “en dedans”, l'homosexualité « [c]'est *illégal* [souligné par nous]. Tsé, je veux dire, ça ne marche pas. Ça... tu peux pas. Faut que tu le gardes pour toi ». Son utilisation du terme « illégal » pour référer à certaines identités ou comportements est indicatif de la présence de ce qu'il considère comme un code moral et éthique qu'il faut éviter d'enfreindre. Mais là encore, ce code est relatif à l'environnement où l'on se trouve. Comme il le résumera par rapport à l'acceptabilité de l'homosexualité et des actes sexuels entre hommes « [ç]a dépend sûrement des ailes [...] Peut-être que dans les autres ailes oui, je ne sais pas, je vais pas là, mais [...] ça ne marche pas dans mon aile, mais dans les autres ailes peut-être... j'en ai jamais entendu parler ». Autrement dit, l'expression de certaines facettes de l'identité — à travers les manifestations comportementales et même esthétiques qui y sont rattachées — n'est pas statique, mais bien contingente et partiellement reliée à l'environnement.

---

<sup>63</sup> Selon Éric, il existe une réelle « culture de la parole » en prison. En parlant des codétenus, il nous précise que « c'est des gens qui vont beaucoup beaucoup beaucoup parler de leurs expériences. Eye, tu te rappelles que tel gars quand j'étais à Macaza, il est arrivé telle affaire? Puis ils racontent leurs anecdotes, puis il y a une expression qu'ils utilisent là-bas. Je ne sais pas si tu l'as déjà entendu, faire la run de lait [...] Bon il y en a certains là, qui ont tout fait. Tsé, ils sont allés à Donnacona, ils sont allés à Drummond, sont allés à Sherbrooke ils sont allés à ... à Macaza eh... à Bordeaux... ils sont allés partout. Puis ... là ils vont dire bon, eh ... eh... oui eh ... si toi t'as pu éviter Bordeaux... »

Les participants soutiennent tous, malgré la violence et le danger qu'ils jugent inhérents aux établissements carcéraux, que certains établissements et certaines sections sont moins négativement connotés. Pour Jean, qui abordera la question en détail, les pénitenciers représentent des lieux à la symbolique complexe. Son propos tranche avec les discours assez répandus qui les dépeignent comme des environnements marqués par une oppression englobante et totale, qui empêcherait toute forme d'expression de soi. Comme nous l'avons vu précédemment, le récit qu'il offre met beaucoup d'importance sur le moment où il est incarcéré, c'est-à-dire le début des années 1980. C'est en tenant compte de sa perception des valeurs et mœurs de l'époque qu'il peut affirmer, *a posteriori*, que « la prison m'a comme permis de vivre ma sexualité [...] parce que j'avais plus la pression sociale ». Cependant, loin de lui est l'idée d'en offrir une vision idyllique. Il précisera tout de suite après qu'

en prison avoir des relations homosexuelles c'est, c'est pas la norme. C'est pas « normal » d'avoir des relations homosexuelles en prison, mais c'est... c'est plus accepté qu'en société, même à cette époque-là parce que c'est un milieu clos puis t'es pris là donc c'était comme plus accepté. Puis j'avais l'impression qu'il n'y avait plus la pression là... sociale, familiale qui était là donc j'étais plus libre un petit peu en prison, ce qui est drôle à dire là, mais [...] j'étais plus libre d'assumer ça, de faire mes choix à moi, donc euh... j'ai eu rapidement... un chum, on va appeler ça de même, en prison là.

L'homosexualité et les relations homosexuelles étaient selon lui synonymes d'anormalité pour la société de l'époque. La prison revêtait l'aspect d'un espace alternatif où les normes n'étaient pas tout à fait les mêmes. L'environnement carcéral lui donnait une impression de permissivité, paradoxalement comme il le souligne, à cause des restrictions imposées quant à la liberté de mouvement et le fait qu'il y serait durant de nombreuses

années<sup>64</sup>. Cette perception serait selon lui partagée par d'autres détenus qui se définissaient comme hétérosexuels et qui s'adonnaient à des actes sexuels avec d'autres hommes. Éric abonde dans le même sens lorsqu'il dit avoir l'impression qu'on laisse les détenus plus âgés ou qui purgent de plus longues peines s'adonner à des relations sexuelles. Ce propos n'est pas sans rappeler les modèles plus fonctionnalistes que nous avons déjà abordés et qui mettent l'importance sur le fait que « *inmate culture corresponds to the pains and deprivations of the prison experience* » (SpearIt, 2011, p. 98). À notre avis cependant, le point de vue d'Éric et celui des autres participants laissent entrevoir que la réalité est plus complexe. Leurs expériences semblent plutôt se situer entre des impératifs liés au contexte et d'autres qui proviennent de l'extérieur. Jean, qui décrit des phénomènes qu'il dit propres à l'environnement carcéral, nous dira néanmoins que « la prison est un microcosme de la société, c'est vraiment vrai ». Les récits, pris dans l'ensemble, sont ainsi beaucoup plus proches de la précision que fait l'anthropologue sociale et spécialiste des prisons Bandyopadhyay (2006) qui offre une position médiane où le pénitencier est défini comme étant « *an isolated institution as well as one constituted by the social world outside* » (2006, p. 187)

### 5.2.2 LES « ESPACES DU SEXE »

Parmi les distinctions abordées par les participants se trouve le rôle joué par le niveau de sécurité des établissements — inséparable de l'architecture — et sur le type d'interactions qu'il est possible d'y avoir. En contraste avec ce qu'ont pu relever Ricordeau

---

<sup>64</sup> À cet égard, il est intéressant de noter que plusieurs études soulignent effectivement l'importance de la longueur de la sentence et du niveau de sécurité sur l'attitude des détenus à l'égard de l'homosexualité et des actes sexuels entre hommes. Par exemple, Garland (2005) a montré que le temps passé en établissement carcéral était positivement corrélé à une plus grande acceptation de l'homosexualité.

et Milhaud (2012) en faisant appel à la notion fort pertinente de « zone franche » de Goffman, les participants n'ont pas défini l'espace de la douche comme étant cette « zone franche décisive dans la géographie carcérale du sexe » (p. 4). Comme le précise Jean, « généralement ça [les relations sexuelles] va se passer dans les cellules ». Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas d'autres lieux où s'adonner à des relations sexuelles ou encore que ces dernières soient monnaie courante. À cet effet, il faut tenir compte de l'accès à certains espaces moins surveillés et moins fréquentés. Pour le participant, qui a passé comme nous l'avons précisé plusieurs années dans un maximum avant d'être transféré au Centre fédéral de formation, il existe une différence fondamentale qui s'explique par le niveau de sécurité des établissements, particulièrement en ce qui a trait à la possibilité d'avoir des relations sexuelles :

je pense qu'il y a une différence [...] en rapport au niveau de sécurité. Tsé, dans un maximum les détenus sont très contrôlés, comptés régulièrement [...] donc c'est plus difficile de se cacher pour avoir une relation sexuelle. Dans une institution à sécurité moyenne ou à sécurité minimale, il y a moins de sécurité active, c'est plus de la sécurité statique, les gardiens qui sont assis quelque part. Il y a moins de rondes, donc il y a plus d'endroits, t'as plus de liberté de circuler dans le pénitencier donc il y a plus d'endroits où tu peux trouver une place pour euh... faire ce que t'as à faire. [...] C'est aussi que la proximité est moins grande. Il y a moins de petites... t'es moins pogné avec le monde ça fait que le monde s'en rendent moins compte. Tsé, des fois ils le savent, mais ils s'en sacrent... ils font leurs affaires pis toi tu fais les tiennes. Dans un maximum, si tu te fais pagner dans ta cellule, si admettons qu'ils font un compte là pis que t'es caché dans une cellule pour avoir une relation sexuelle avec quelqu'un...

Dans un établissement à sécurité maximale, les contrôles sont plus fréquents. L'absence d'un détenu, qu'importe la raison, a des conséquences sur les autres et peut retarder toutes les activités. Après tout, dit-il, « s'il manque un détenu il faut le trouver parce qu'il est peut-être mort, il est peut-être évadé ». Compte tenu de ces considérations, qui ne sont pour

l'instant qu'environnementales<sup>65</sup>, avoir des relations sexuelles dans un établissement à sécurité maximale se fait au risque très probable d'être surpris. Dave abonde dans ce sens lorsqu'il décrit les circonstances entourant la relation qu'il a entretenue sur une assez longue période avec un autre détenu :

Quand j'étais au centre régional de réception [...] faut le faire parce que c'est un sécurité super maximum, c'est pas juste un maximum, super maximum. J'ai eu des contacts sexuels avec un... garçon de 21 ans pendant... presque tout mon séjour. Admettons, une vingtaine de fois. Faut le faire là, parce que c'est super surveillé là. Il fallait se glisser, pis [...] Là... on réussissait soit qu'il vienne dans ma cellule soit que j'aille dans sa cellule.

Comme il le dira, « toute une stratégie » se devait d'être mise en place pour avoir des relations sexuelles en cellule vu le niveau de sécurité de l'établissement. D'abord, il fallait observer. Bien que les portes soient ouvertes en temps normal, elles pouvaient se refermer et se barrer à n'importe quel moment, et ce pour de nombreuses raisons. Mais pour lui, c'est surtout aux moments où les comptes avaient habituellement lieu qu'il fallait être attentif. Son compagnon et lui devaient « patenter ça [s'arranger] pour que ce soit des heures où même si la porte barre, t'es pas nécessairement en compte. T'es en cour ouverte ». Au fil du temps, ils en viennent ainsi à connaître les habitudes des uns et des autres : « on finit par le savoir, on a rien que ça à faire d'observer [...] Les gardiens nous observent, nous autres aussi on observe tout. Rien que ça à faire. Pas de TV, t'as rien là ». Cependant, il pouvait également avoir des rapprochements, à l'occasion, dans une des salles communes où les détenus regardaient la télévision. Dave dira, en faisant référence à l'individu avec qui il avait des relations sexuelles : « je me souviens, on allait regarder la télé dans un salon...je

---

<sup>65</sup> Il faut également tenir compte de la perception de l'acceptation et de la tolérance à l'égard de l'homosexualité.

m'asseyais à côté de lui, admettons dans un endroit en arrière là, c'était pas une chaise, c'était comme un banc là, pis j'étais collé sur lui, j'avais la cuisse accotée sur lui. Quelqu'un qui regardait comme il le faut, il l'aurait vu ». Il décrit ainsi l'équivalent d'une avant-scène et d'une arrière-scène. Cette dernière est différente avec un banc et non des chaises, et offre un peu plus d'intimité pour avoir des rapprochements.

Dans un établissement comme le Centre Fédéral de Formation, un établissement à sécurité minimale où Jean a été incarcéré, c'est une autre logique qui s'applique : « Dans un médium ou un minimum, c'est moins [...] serré comme contrôle ». Éric fait état d'une situation similaire lorsqu'il relate ce qu'on lui a dit sur les « condos » (unités d'habitation) à la Montée Saint-François, un lieu « forcément plus intime que ta petite cellule [...] le gardien passe aux heures, puis des fois c'est pas toujours régulier ». En somme, dit Jean, « tu descends de niveau de sécurité, t'as plus de liberté de mouvement, il y a plus d'endroits, il y a plus de locaux qui sont accessibles aux détenus ». Il nous dira par exemple « j'avais accès à un local [...] J'avais la clé du local donc j'avais accès à un endroit où je pouvais... je pouvais rentrer avec quelqu'un, c'était pas dans une cellule puis les gardiens allaient pas faire de compte là. Ils n'allaient pas vérifier dans cet endroit-là... exceptionnellement, ça pouvait arriver là qu'ils viennent vérifier, mais c'était très très rare là ». En se penchant de plus près sur le témoignage de Jean, incarcéré au fédéral, deux phénomènes semblent être mis en lumière. D'une part, il s'avère qu'un temps de détention plus long dans un établissement à sécurité plus élevé rendrait l'homosexualité et les activités sexuelles plus acceptables. D'autre part, les établissements à sécurité minimale seraient, paradoxalement presque, les plus propices aux activités sexuelles. En somme, les détenus doivent naviguer à l'intérieur de cette tension. Pour ce qui est de l'expérience de Robert, au provincial, nous ne

sommes malheureusement pas en mesure d'avancer quoi que ce soit avec certitude si ce n'est que l'unique moment où il nous a fait mention d'une relation sexuelle entre détenus, cette dernière avait eu lieu en cellule. Comme nous le verrons plus loin, l'histoire ne s'est pas bien terminée.

### **5.2.3 LE MYTHE DU « PARTY SEXUEL CONTINUEL »**

À la lumière de ce qui précède, on pourrait être portés à croire que les actes sexuels entre détenus sont monnaie courante. Malgré ce qu'on peut entendre sur les stéréotypes qui sont véhiculés sur la prison, dit Éric, il n'en est rien. C'était là l'une des raisons pour lesquelles il souhaitait participer à la recherche c'est-à-dire de « déboulonner les mythes comme quoi [...] parce que t'es en prison c'est le party sexuel continué, ce qui est loin d'être le cas ». Comme il nous l'a précisé, il n'a jamais eu de relations sexuelles en prison, bien que quatre hommes lui aient « fait des avances ». Cela étant dit, il précisera qu'il était su que certains détenus avaient des relations sexuelles entre eux. Dave et Jean, bien qu'ils en aient eues plusieurs comme nous l'avons vu, ont tous deux une lecture similaire de la situation. Selon eux, les hommes qui s'affichent comme homosexuels sont rares. Les relations sexuelles entre détenus le sont tout autant. Dave va droit au but : « [o]n entend ce que tout le monde entend [...] moi j'avais l'impression qu'il y avait beaucoup de relations sexuelles en prison. S'il y en a, je ne les ai pas vues ». À ce chapitre, les récits des participants ne laissent ainsi aucun doute : bien que des relations sexuelles aient lieu, elles sont beaucoup moins fréquentes que ce qu'ils croyaient. De même, et pour des raisons qui ont trait à l'impact des niveaux de sécurité des établissements, à la sexualisation de certains espaces aux dépens d'autres, et finalement, à la mise en place de certaines stratégies,

lorsqu'ils ont lieu, ces actes sexuels sont pratiquement invisibles. Dans la prochaine partie, nous explorerons encore un peu plus l'invisibilité partielle entourant à la fois l'homosexualité et les actes sexuels entre hommes à l'intérieur des murs. C'est plus particulièrement à la perception que ces derniers avaient de l'acceptation de l'homosexualité et des actes sexuels entre hommes, et par extension de l'homophobie, que nous portons notre attention.

### **5.3 PERCEPTIONS DE L'ACCEPTATION ET DE LA TOLÉRANCE DE L'HOMOSEXUALITÉ**

La prison est-elle un milieu homophobe <sup>66</sup>? Certaines parties des récits que nous ont partagés les participants ne laissent planer aucun doute : la prison est un milieu où l'homophobie fait des ravages. Mais dès que l'on se penche sur d'autres parties des entretiens, dont certains passages que nous avons déjà mis en exergue, l'image se brouille. Et si la prison, au contraire, était un lieu plus permissif que nous ne l'imaginons ? Sans prétendre offrir de réponse définitive, et prenant bien garde de ne pas minimiser les différentes expressions d'homophobie relevées par les participants, nous verrons néanmoins que l'expérience se retrouve dans une zone grise. La tolérance et l'intolérance à l'égard de l'homosexualité dépendent selon les participants d'une foule de facteurs que nous avons partiellement explorés dans les pages précédentes. Pour certains, il n'y a pas plus d'homophobie qu'ailleurs, alors que pour d'autres, elle est omniprésente et parfois violemment manifestée. De plus, il sera également fait mention dans cette section que les réactions et les préjugés ne sont pas nécessairement les mêmes chez les employés que chez

---

<sup>66</sup> Soulignons d'entrée de jeu qu'il existe plusieurs débats quant à la portée et l'étymologie du concept même d'homophobie (Herek, 2004). Cependant, il nous faudra accepter, du moins provisoirement, sa pertinence. En effet, les participants y ont tous fait plus ou moins directement référence, y donnant ainsi une valeur et un sens que nous nous proposons ici d'explorer.

les codétenus. En somme, il est assez clair que si une forme d'homophobie leur semble bel et bien exister, elle n'est pas abordée de manière uniforme et se manifeste plutôt du côté des détenus.

### 5.3.1 L'INSTITUTION ET LES EMPLOYÉS : ENTRE « TRAITRES » ET ALLIÉS

Chez les employés, l'acceptation de l'homosexualité et des actes sexuels entre détenus peut être stratégique. Ce qui a les apparences d'une forme de laisser-aller peut s'avérer être, tel que le souligne Ricordeau (2004), le « parfait instrument de contrôle de la population pénale ». Comme le précise Jean, cependant, il s'agirait plutôt d'un accord tacite qui serait aussi bénéfique pour les détenus — comme ses relations ont pu l'être pour lui — qu'il peut l'être pour les employés de l'établissement :

Ça leur apporte [les détenus] un peu de réconfort puis si elles ont un peu de réconfort on a moins de problèmes avec la clientèle aussi là. Ils ont compris que le fait que quelqu'un s'inscrive dans une relation de couple ou aie... ben on va appeler ça une relation de couple là même si, si c'est c'est c'est épistolaire là... eh... c'est sûr que la personne va être mieux, va causer moins de problèmes donc, sur son comportement ça va paraître. Il va y avoir moins de frustrations, puis moins de frustrations c'est moins de problèmes en prison. Puis c'est un petit monde, tout de monde se connaît puis ils le savent là. C'est pas des cachettes là. On peut jouer à la cachette si on va là, mais c'est aussi bien de parler des vraies affaires là.

Si le portrait qu'il dresse de son expérience de l'incarcération peut nous paraître assez étonnant en raison de l'apparente ouverture qu'il décrit, c'est que parallèlement à certains changements sociaux, la logique pénale avait déjà amorcé une transformation en profondeur au moment où il est incarcéré. Au Canada, ces changements seraient dus à plusieurs facteurs dont une série de rapports (dont les premiers ont été publiés au début des années 1950), l'adoption de la Charte des droits et libertés en 1982, et enfin l'adoption de la *Loi sur le*

*système correctionnel et la mise en liberté sous condition*<sup>67</sup> en 1992 qui « incorpore [...] la reconnaissance des droits de personnes incarcérées » (Landreville, 2007). Cela étant dit, un durcissement de ton qui ne peut que difficilement être séparé de la montée de l'idéologie néolibérale (Wacquant, 2010), qui met par exemple beaucoup d'importance sur la responsabilisation individuelle<sup>68</sup>, a effectivement été observé ces dernières années. En dépit de ces changements, il a été possible de « constat[er] un écart important entre le discours et les lois répressives des dernières décennies et l'application de la loi » (Landreville, 2007, p. 45). L'une des hypothèses émises pour expliquer cette situation serait que certaines institutions, dont le SCC, seraient le théâtre d'une *certaine* forme de résistance institutionnelle, se prémunissant ainsi contre un bouleversement soudain des logiques de réhabilitation et de réinsertion qui en guident théoriquement les pratiques.

En accord avec ce qui précède, Jean nous a souligné que la fin des années 1980 a pour lui été marquée non pas par une rupture dans la logique de réhabilitation, mais bien par sa consolidation. Pour lui, cela a eu pour impact d'améliorer sa qualité de vie et celles d'autres personnes homosexuelles en prison. Afin que la transition entre le milieu carcéral et le monde extérieur se fasse le plus aisément possible, croit Jean, une plus grande ouverture et une plus grande acceptation de certaines caractéristiques des détenus, dont l'homosexualité, ont dû être cultivées par les acteurs du système. Du point de vue de Dave, cette acceptation est réelle. En effet, il soutiendra lui aussi que la vaste majorité des employés n'avait aucun problème avec son homosexualité, et que ces derniers n'avaient, à la limite, probablement pas de problème avec les relations sexuelles entre détenus. Il n'a

---

<sup>67</sup> L.C. 1992, ch. 20.

<sup>68</sup> Dans plusieurs domaines, dont les politiques pénales, cette orientation idéologique pousse vers l'adoption d'une logique méritocratique. Les plus désavantagés créent leur propre misère. Pour plus d'information voir (Wacquant, 1999).

jamais senti d'homophobie de la part de ces derniers. Éric, bien qu'il en ait vécu de la part d'un détenu en particulier, partage le même point de vue. Il nous a simplement dit : « je ne peux pas dire... que j'ai senti de l'homophobie [de la part des employés] ». Robert, quant à lui, aura une perspective plus nuancée. Bien que l'homophobie et la violence soient les deux thématiques qui se dégagent le plus clairement de l'entretien, et qu'elles soient surtout liées aux comportements et attitudes d'autres détenus, il nous a néanmoins fait part de plusieurs réserves à l'égard des employés. Selon lui, les gardiens seraient au courant de cette dynamique de violence et avertiraient même un détenu plus maniéré de se « retenir », lui faisant savoir « qu'icitte c'est pas toléré ». Il ne considère pas qu'ils sont des « alliés » pour autant. Il ne leur dit en aucune circonstance qu'il est homosexuel, même si c'est pour des raisons de protection : « [c]est des traitres. Ils ne peuvent pas être trustés. Il y en a que oui, il y en a que non [...] c'est des plans pour qu'ils aillent le dire ». Par contre, il nuance un peu sa vision pour ce qui est des psychologues, qu'il semble considérer comme un groupe à part : « [l]es employés, je ne le ferais pas, mais les psys peut-être ». Son discours est marqué par la méfiance, qu'il justifie par ailleurs très facilement vu le climat de violence dont il a été témoin.

### **5.3.2 LES CODÉTENUS ET L'HOMOSEXUALITÉ**

Nous avons déjà mentionné que Jean attribuait une grande part de la tolérance et de l'ouverture de la part des détenus à des changements de mentalité qui ont eu lieu graduellement. Ce dernier, qui a terminé de purger sa peine d'incarcération en 1999, nous dira :

[m]oi je pense que l'acceptabilité de l'homosexualité en prison, aujourd'hui, je te dirais que ça ressemble beaucoup à l'acceptabilité qu'on a dans la société. C'est sûr qu'il y a des gens qui sont... Il y a encore de l'homophobie. Il y a encore des gens qui vont se faire ostraciser parce qu'ils sont homosexuels. C'est à peu près la même réalité en prison là. Tsé il y a des gens qui aiment pas les gais, puis c'est pas parce qu'ils sont en prison qu'ils vont les aimer là.

Dave, qui aborde le sujet autrement, abonde néanmoins dans le même sens. Il nous dira : « moi je pense qu'il n'y a plus de vraiment de problèmes avec ça [...] à part certains cas isolés qui sont d'après moi dus à l'ignorance ». En bref, dit-il, « [s]i les gens t'aiment dans vie normale, ils vont t'aimer dans prison aussi. Ben t'aimer... je veux dire...respecter ». Au regard de ces témoignages, il devient rapidement évident qu'on ne peut emprunter de raccourcis pour s'expliquer comment l'homosexualité est perçue et vécue en prison. D'après les participants, détenus et non-détenus ne sont pas si différents, la dichotomie que certains se plaisent à entretenir serait fautive : les prisonniers ne sont pas plus homophobes que les autres, et si l'homophobie en prison est un problème, c'est qu'elle l'est également en société. Les préjugés existent « autant en prison qu'à l'extérieur ». Une fois détenues, les personnes « vont garder les mêmes comportements », résume Jean.<sup>69</sup>

Mais cela ne revient pas à dire qu'il n'existe pas d'homophobie en prison. Par exemple, Jean savait pertinemment que certaines personnes ne l'aimaient pas à cause de son orientation sexuelle. Mais, précise-t-il, « s'il ne m'aime pas juste parce que je suis gai, eh... il y a sûrement autre chose qui fait qu'ils ne m'aiment pas là. C'est sûrement pas juste à cause de ça, sinon le gars il a un est de problème dans sa tête ». L'association entre les préjugés à l'égard de l'homosexualité et les problèmes de santé mentale sert ici à démontrer

---

<sup>69</sup> Dans le même ordre d'idées, mentionnons que des recherches qui porteraient sur l'attitude et les comportements des employés de pénitenciers et de prisons à l'égard de l'homosexualité et de la sexualité entre hommes à l'extérieur de l'environnement carcéral pourraient apporter un éclairage pertinent par rapport à la perception que les détenus ont d'eux.

à quel point il s'agit pour lui d'une caractéristique comme une autre. Autrement dit, pour les gens sains d'esprit, l'homosexualité n'est pas une étiquette négative.

Lorsque l'homophobie s'actualise en prison, on ne peut se limiter à en chercher la cause dans l'environnement, aussi importante soit son influence. Une telle tentative ne reviendrait-elle pas à dire<sup>70</sup> qu'il s'agit là d'un problème de prisonniers ? Ce qui diffère, et qui est propre à ce milieu, aurait plutôt à voir avec *l'expression* de l'homophobie. Moins voilée et discrète, peut-être plus assumée, Jean affirmera :

[c]'est sûr que des préjugés il va toujours y en avoir, autant en prison qu'à l'extérieur. Mais, c'est sûr que des fois en prison ils vont peut-être être dits d'une façon plus brutale et plus agressive, mais dehors aussi ça se produit là. Il y a des homosexuels qui se font battre sur la rue parce qu'ils sont gais. Mais en prison, moi j'ai jamais entendu d'histoire où un gars s'était fait battre parce qu'il était gai.

Un des points qu'ont en commun les récits des participants est de dire que l'homophobie se manifeste *notamment* à travers l'utilisation de certaines expressions qui se veulent insultantes. Par exemple, « [c]riss de tapette, tu vas entendre des commentaires comme ça, comme en société, la même affaire là », nous dira Jean. Robert, qui ne se rappelle pas avoir entendu de commentaires spécifiques, dira quant à lui qu'il entendait « tout ce qui te passe par la tête ». Éric se rappelle également que dans les premiers jours en établissement fédéral, son compagnon de cellule, qui « devait se douter » qu'il était gai, lui avait dit qu'il trouvait l'homosexualité et les actes sexuels entre hommes répugnants et anormaux. Quelque temps après, dans la salle de télévision, ce dernier s'en prend à nouveau à Éric. Cette fois, la confrontation prend une tournure physique :

---

<sup>70</sup> D'une manière par ailleurs fort convenable pour ceux qui s'efforcent de dichotomiser la société entre « citoyens respectables et évolués » d'un côté, et « déviants rétrogrades » de l'autre.

un moment donné [pause] il manquait de chaises pour s'asseoir. Ça fait que, aie, il y avait une chaise libre à côté de lui. Ça fait que là... mais il y avait quand même, où était placé les autres chaises au mur eh, de la place. Moi je voulais juste aller chercher la chaise [...] ça fait que là, en prenant la chaise, il a comme donné un coup sur la chaise avec sa jambe, pour que la chaise me frappe...la jambe. Puis il a dit, ôte-toi de là esti de tapette [ton agressif]. Puis là eh... c'est plein de monde là. Ça... eh... la chaise m'a frappé assez fort, mais ça ne m'a pas fait mal. Ça, j'aurais pu aller le mentionner au gardien, mais pour ne pas jeter d'huile sur le feu, parce que c'est ça qu'il veut lui... lui son but c'est de toujours là eh... me me déstabiliser [...] J'ai pris la chaise puis je l'ai apportée ailleurs puis... c'est sûr que ça a créé un silence de mort dans la place.

Les violences homophobes exprimées sous forme verbale ou physique, bien qu'elles ne semblent pas être récurrentes selon ce qu'ont pu nous dire Jean, Dave et Éric, existent et organisent néanmoins une partie de leurs récits. Cela étant dit, on ne peut passer sous silence le fait que Robert, incarcéré dans plusieurs établissements sous responsabilité provinciale, met beaucoup plus d'importance sur les manifestations physiques des violences homophobes. Même s'il a affirmé n'avoir connu aucun autre détenu ouvertement homosexuel, il a rapidement pris connaissance du traitement qu'on réservait aux détenus qui étaient lus ou qui s'affichaient comme homosexuels, ou encore qui s'adonnaient à des relations sexuelles entre eux. Il affirme à ce propos avoir été un témoin indirect de violences homophobes à l'intérieur des murs. Il raconte qu'une nuit, deux détenus de son aile se sont adonnés à des relations sexuelles et que « le lendemain matin, aussitôt l'ouverture des portes, ils se sont fait battre, mais battre ». Quant à savoir ce qui est advenu des deux individus, il n'en avait aucune idée, mais considérant ce qu'il a pu entendre il a affirmé : « [e]n premier, c'est l'hôpital c'est sûr ». Le climat de violence qu'il décrit dans les institutions où il a été incarcéré est palpable et confirme ce qu'il avait entendu avant d'être incarcéré pour la première fois, c'est-à-dire que les « gais se font battre en prison ». C'est pourquoi il nous a répété à de multiples reprises qu'un détenu doit constamment s'assurer de

ne pas ébruiter son homosexualité, de ne pas être efféminé, au risque de sa vie. En ce sens, ce qu'il avance offre plus de questions qu'il n'offre de réponses. Nous sommes forcés de nous interroger encore davantage sur l'impact des réglementations officielles en matière de relations sexuelles en détention, particulièrement pour ce qui est des prisons québécoises. En effet, si nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que ces dernières sont le théâtre de plus d'homophobie à cause de ces règlements — qui nous semblent interdire de facto les relations sexuelles entre détenus — ou d'une culture carcérale ou organisationnelle plus violente, nous pouvons néanmoins souligner qu'il existe d'importantes variations entre les récits livrés par Jean, Dave et Éric, tous incarcérés au fédéral, et Robert, incarcéré au provincial.

## CHAPITRE 6 — CONCLUSION

---

« Il y a des gens qui disent, si t'as des contacts homosexuels t'es homosexuel...bon... peut-être, peut-être. Mais moi je pense que c'est simplement un peu comme des marins, des petits marins de vingt ans, il y a cinquante ans, dans le temps de la guerre... Ils étaient six mois ensemble puis [...] il fallait qu'il se passe de quoi [...] ils aboutissaient à quelque chose. *That's it*. Ils ont peut-être même pu repensés à ça de leur vie. Je pense qu'en prison il se passe ce genre de chose là [...] si ça se passe, c'est extrêmement caché [...] c'est d'une discrétion... »

-Extrait de l'entretien avec Dave

Cet extrait, prononcé par Dave, résume bien les multiples points de vue quant aux notions d'identités sexuelles et d'incarcération. Pour plusieurs, les identités sexuelles sont immuables, « vraies », « situationnelles » ou encore ahistoriques. Pour d'autres, elles sont floues, contingentes et relationnelles. Très souvent même, on se retrouve à naviguer en eaux troubles, passant d'une perspective à l'autre. Le concept d'espace-temps, compris ici au sens de Moran (2012, 2013)<sup>71</sup>, présenterait un potentiel fort intéressant en vue d'explorer cette variabilité expérientielle et définitionnelle. Si nous nous sommes limités dans son utilisation pour des raisons d'ordre pratique, il nous paraît néanmoins important de mentionner que les récits des participants nous semblent permettre - implicitement du moins - la mise en lumière du caractère coconstitutif du temps et de l'espace. En effet, le temps qui passe est vécu différemment par les participants. Il n'est pas distribué également et dans certains contextes, source de savoir et de pouvoir<sup>72</sup>, il peut s'avérer être un atout précieux.

---

<sup>71</sup> La chercheuse distingue deux « types » de temps : d'une part, le « temps d'horloge » (*Clock time*) et d'autre part, le « temps incorporé » (*Embodied experience of time*). Dans les deux cas, il s'agit de lier entre elles deux notions qui sont souvent envisagées en silos - c'est-à-dire l'espace et le temps - afin d'en arriver à cerner le concept d'« espace-temps ».

<sup>72</sup> Comme l'ont souligné les participants, le temps - d'analyser, de calculer, de voir et de comprendre - joue un rôle important dans la gestion des risques, des désirs et des plaisirs associés aux actes sexuels en prison.

Autant d'éléments qui complexifient davantage toute tentative d'élucidation de leurs perspectives. Pourtant, au moment d'amorcer cette thèse, la question *Comment d'ex-détenus canadiens auto-identifiés comme homosexuels perçoivent-ils l'impact de leur orientation sexuelle sur leur passage en institution carcérale ?* nous semblait relativement simple. Or, la recension des écrits et les entretiens subséquents nous ont permis de voir que c'est plutôt l'inverse : les embuches conceptuelles et méthodologiques sont nombreuses et les points de vue diversifiés.

À la manière de ce que rapportaient les 10 ex-détenus LGBT dans l'étude de Maschi et al. (2016), l'orientation sexuelle ne représente pour les participants à cette recherche qu'une partie de leur identité. Pour les uns, l'homosexualité est un trait inné dont ils avaient toujours eu plus ou moins conscience, alors que pour les autres, elle s'est soudainement manifestée. Quoi qu'ils en disent, ils ont tous tenu à nous faire savoir, de manière plus ou moins différente, qu'ils n'étaient pas *que* des hommes homosexuels. En lien avec la première question de recherche, qui était de savoir comment ces derniers concevaient leur propre orientation sexuelle et l'homosexualité de manière générale, on peut résumer en affirmant que l'orientation sexuelle et l'homosexualité, comme le conçoivent les quatre participants, n'est pas une sorte de prisme à travers lequel ils pourraient faire sens de toutes leurs expériences vécues en détention. Les parties qui composent leurs identités - en tant que Robert, Jean, Éric et Dave - sont évidemment beaucoup plus nombreuses. En effet, ils sont simultanément des hommes blancs, dont certains aux prises avec des problèmes de santé mentale, d'un certain niveau de scolarité, porteurs de diverses étiquettes criminelles, etc. Mais au-delà de ces diverses parties, qui ne peuvent être conceptualisées en vase clos,

nous avons également dû tenir compte du rôle joué par les interactions avec d'autres, que ce soit les codétenus ou les employés.

À partir du moment où l'on fait intervenir le contexte carcéral, véritable « *queer space* » selon Mogul, Ritchie, & Whitlock (2011a), toute expression identitaire qui dévie trop fortement d'une représentation masculine - et par extension hétéronormative - du monde semble refusée. L'influence de l'environnement carcéral sur l'actualisation de leur orientation sexuelle et de leur sexualité, pour faire référence à notre deuxième question de recherche, se fait notamment ressentir à travers une prohibition du « féminin ». Les participants ajustaient leur « projection » d'eux-mêmes selon la perception qu'ils croyaient que les gens avaient d'eux et selon l'environnement. Dans un mouvement incessant, des parties de leurs identités pouvaient être mises en avant, alors que d'autres étaient gardées dans l'ombre. De même, pour reprendre les propos de Ricordeau et Milhaud (2012) – et non sans rappeler les préoccupations des premiers instigateurs des modèles carcéraux de type « Auburn » et « Pennsylvannie » – certains espaces, comme les cellules ou encore certaines salles à accès restreint, sont « sexualisés ». Selon ce que nous avons pu soulever, ce n'est donc peut-être pas l'homosexualité elle-même – ou encore les actes sexuels entre hommes – qui pose le plus grand problème. Il semblerait que ce soit plutôt sa capacité, dans un milieu aussi ségrégué que la prison, à mettre en lumière les zones d'ombres propres aux couples conceptuels masculin/féminin et hétérosexuel/homosexuel, d'où l'importance jouée par la notion de visibilité.

Les questions de « tolérance » et d'ouverture vis-à-vis de l'homosexualité en détention, comme l'a montré notre analyse des témoignages des participants, sont liées au *passing*. Au risque de leur propre sécurité, il leur fallait performer l'hétérosexualité et

surtout, la masculinité. Si tous s'entendaient pour dire qu'il y avait parfois des manifestations d'homophobie, le « degré » de gravité qui y était rattaché semblait varier selon que le détenu en question ait une présentation « masculine » ou non de soi et que cette présentation soit crédible aux yeux d'autres. Pour les trois participants incarcérés au fédéral, qui se définissaient soit comme « discrets » ou comme ne présentant que peu ou pas de manières « féminines », l'homophobie n'était pas un problème majeur. Ils n'avaient par ailleurs jamais été témoins de scènes de violences homophobes. Au provincial, comme le soutenait l'autre participant, qui disait ne laisser paraître aucun « signe » quant à son homosexualité, la situation décrite était fort différente. Bien qu'il n'ait jamais été une victime directe, il témoigne de la menace constante de l'homophobie et des violences physiques. En ce sens, notre troisième question de recherche, qui était de savoir comment les participants percevaient la tolérance à l'égard de l'homosexualité, ne peut être séparée de la deuxième. À la manière de ce que soutient Halperin (1997), on peut réaffirmer que l'homosexualité est d'abord et avant tout un positionnement hiérarchisé par rapport à une norme, hétérosexuelle il va sans dire, qui se définit ensuite elle-même par opposition à l'Autre homosexuel. À même cette hiérarchie sexuelle se trouvent en quelque sorte les germes de son propre démantèlement. Si on peut feindre l'hétérosexualité en jouant le « mâle », sur quoi repose-t-elle réellement? Dans cette vision, le concept de *passing* prend tout son sens.

Si nous devons résumer cette thèse à quelques mots, nous serions, de ce fait, dans l'obligation de jongler entre « incarcération », « visibilité », « masculinités » ou encore « identités sexuelles ». Pour pouvoir affirmer la pertinence de ces thèmes cependant, il nous a fallu nous situer à la fois par rapport à la littérature sur la sexualité et par rapport à celle sur

les prisons. À cet égard, la précision apportée par Davidson (1987), professeur de philosophie à l'Université de Chicago, nous semble particulièrement à propos. Dans le texte *Sex and the emergence of sexuality*, ce dernier soutient que « *what we have come to call "sexuality" is the product of a system of psychiatric knowledge that has its own very particular style of reasoning and argumentation* » (p. 18). L'avènement du concept d'identité sexuelle, tel qu'on le connaît, serait l'effet direct du bouleversement paradigmatique entamé par la naissance de la psychiatrie. Contrairement au style de raisonnement qu'il nomme « anatomique », et grâce auquel on identifiait, par exemple, la « vraie » identité sexuelle de personnes jadis nommées « hermaphrodites », le style « psychiatrique » amène quant à lui une nouvelle façon d'aborder le concept. À partir du 20<sup>e</sup> siècle, « *[s]exual identity is not longer exclusively linked to the anatomical structure of the internal and external genital organs. It is now a matter of impulses, tastes, aptitudes, satisfactions, and psychic traits* » (Davidson, 1987, pp. 21-22). C'est donc dire que la sexualité, dans toute sa complexité, est un « produit » très récent. Elle est indissociable des notions de perversions au sens médical, et donc d'homosexualité : « *our experience of sexuality was born at the same time that perversion emerged as the kind of deviation by which sexuality was ceaselessly threatened* » (Davidson, 1987, p. 41). Comme nous l'avons soulevé dans le deuxième chapitre, la figure de l'homosexuel déviant dans la littérature criminologique est également un produit de ce changement de mentalité. Si elle a passé, rappelons-le, d'une logique de l'acte à une logique de l'individu, c'est bien parce qu'elle a été partie prenante de ce mouvement de subjectivation qui a été rendu possible, entre autres, grâce aux savoirs *sur* les « invertis », « *Uraniens* » et « homosexuels » de tous genres incarcérés depuis l'avènement de la prison au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'enracinement profond des conceptions figées de la sexualité, aujourd'hui encore, peuvent donner l'impression d'une « crise » incessante de tout ce qui touche au sexuel : éclatement des identités de genre, redéfinitions du concept d'orientations sexuelles. Les situations qui transcendent les définitions traditionnelles sont nombreuses, mais l'angle d'analyse de la vaste majorité des études criminologiques se restreint encore aux expériences d'hommes hétérosexuels cisgenres. On conceptualise encore mal la richesse, l'étendue et la multiplicité des expériences du système pénal du point de vue des personnes LGBT, que ce soit comme « auteur(e)s » ou « victimes » de crimes, gardien(ne)s de prison ou détenu(e)s. Cela étant dit, l'explication pourrait-elle se retrouver dans le fait que de larges pans de la criminologie soient encore « prisonniers » d'un certain type de raisonnement : un raisonnement essentialisant, qui engloberait à la fois le style « anatomique » et « psychiatrique », et qui fait en sorte que les identités sexuelles sont rarement conceptualisées sous l'angle du constructivisme ? Comment s'expliquer autrement l'abondance relative d'études criminologiques qui traitent d'homosexualité « vraie » et « situationnelle », de violences sexuelles ou d'absence d'exutoire hétérosexuelle, aux dépens de celles qui s'intéressent aux perceptions des détenus, à la fluidité et à la construction à la fois de l'homosexualité, de l'hétérosexualité, de la masculinité et de la féminité en prison ?

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Andersen, R., & Fetner, T. (2008). Cohort Differences in Tolerance of Homosexuality: Attitudinal Change in Canada and the United States, 1981-2000. *Public Opinion Quarterly*, 72(2), 311-330.
- Ball, M. (2014). Queer Criminology, Critique, and the “Art of Not Being Governed”. *Critical Criminology*, 22(1), 21-34. <https://doi.org/10.1007/s10612-013-9223-2>
- Bamberg, M., De Fina, A., & Schiffrin, D. (2011). Discourse and Identity Construction. Dans S. J. Schwartz, K. Luyckx, & V. L. Vignoles (Éds), *Handbook of Identity Theory and Research* (pp. 177-199). New York, NY : Springer New York.
- Bandyopadhyay, M. (2006). Competing Masculinities in a Prison. *Men and Masculinities*, 9(2), 186-203.
- Becker, H. S. (1963). *Outsiders*. London, London : London : Free Press of Glencoe, c1963.
- Benoit, C., Jansson, M., Millar, A., & Phillips, R. (2005). Community-Academic Research on Hard-to-Reach Populations: Benefits and Challenges. *Qualitative Health Research*, 15(2), 263-282.
- Carrier, N. (2009). Les criminels des universitaires. *Champ pénal/Penal field*, Vol. III. Repéré à <http://champpenal.revues.org/document528.html>
- Clandinin, J., & Rosiek, J. (2007). Mapping a landscape of narrative inquiry : borderland spaces and tensions. Dans *Handbook of Narrative Inquiry: Mapping a Methodology*. Thousand Oaks : SAGE Publications, Inc.
- Corbin, J., & Morse, J. M. (2003). The unstructured interactive interview: Issues of reciprocity and risks when dealing with sensitive topics. *Qualitative inquiry*, 9(3),

335–354.

Corriveau, P., 1974-. (2011). *Judging homosexuals a history of gay persecution in Quebec and France*. Vancouver : Vancouver : UBC Press, c2011.

Davidson, A. I. (1987). Sex and the Emergence of Sexuality. *Critical Inquiry*, 14(1), 16-48.

Dolovich, S. (2011). Strategic segregation in the modern prison. *Am. Crim. L. Rev.*, 48, 1-110.

Dolovich, S. (2012). Two models of the prison: Accidental humanity and hypermasculinity in the LA County Jail. *J. Crim. L. & Criminology*, 102, 965-1118.

Double, C. (1995). Etat psychologique et mental d'un inverti parricide, 1905, éd. *Philippe Artières, Cahiers Gai-Kitsch Camp*, (39).

Fondation Jasmin Roy. (2017). Valeurs, besoins et réalités des personnes LGBT au Canada en 2017. *Fondation Jasmin Roy*. Repéré à <http://fondationjasminroy.com/sondage-valeur-besoin-realite/>

Foucault, M. (1976). *La volonté de savoir*. Paris : Paris : Gallimard, 1976.

Gaillard, A. (2009). *Sexualité et prison: désir affectif et désirs sous contrainte*. Paris : Max Milo.

Garland, J. T., Morgan, R. D., & Beer, A. M. (2005). Impact of Time in Prison and Security Level on Inmates' Sexual Attitude, Behavior, and Identity. *Psychological Services*, 2(2), 151-162.

Goffman, E. (1961). *Asylums : essays on the social situation of mental patients and other inmates*. Garden City, N.Y : Garden City, N.Y : Doubleday, 1961.

Groombridge, N. (1999). Perverse criminologies: the closet of Doctor Lombroso. *Social & Legal Studies*, 8(4), 531–548.

- Halperin, D. M. (1997). *Saint Foucault: towards a gay hagiography* (Oxford University Press). New York : Oxford University Press.
- Halperin, D. M. (2000). How to do the history of male homosexuality. *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 6(1), 87–123.
- Heckathorn, D. D. (1997). Respondent-Driven Sampling: A New Approach to the Study of Hidden Populations. *Social Problems*, 44(2), 174-199.
- Hensley, C., Stuckman-Johnson, C., & Eigenberg, H. M. (2000). Introduction: The History of Prison Sex Research. *The Prison Journal*, 80(4), 360-367.
- Hensley, C., Tewksbury, R., & Wright, J. (2001). Exploring the dynamics of masturbation and consensual same-sex activity within a male maximum security prison. *The Journal of Men's Studies*, 10(1), 59–71.
- Hensley, C., Wright, J., Tewksbury, R., & Castle, T. (2003). The Evolving Nature of Prison Argot and Sexual Hierarchies. *The Prison Journal*, 83(3), 289-300.
- Herek, G. (2004). Beyond “Homophobia”: Thinking about sexual prejudice and stigma in the twenty-first century. *Sexuality Research & Social Policy*, 1(2), 6-24.
- Hulsman, L., & Bernat de Celis, J. (1982). “Quelle abolition?”. Dans *Peines perdues : le système pénal en question*. Paris : Paris : Centurion, c1982.
- Jackson, B. (1972). *In the life: versions of the criminal experience* (1st ed.). New York : Holt, Rinehart and Winston.
- Jackson, R. L., Drummond, D. K., & Camara, S. (2007). What Is Qualitative Research? *Qualitative Research Reports in Communication*, 8(1), 21-28.
- Janoff, D., 1958-. (2005). *Pink blood homophobic violence in Canada*. Toronto, Ont. : Toronto, Ont. : University of Toronto Press, c2005.

- Johnson, C. (2002). Heteronormative citizenship and the politics of passing. *Sexualities*, 5(3), 317–336.
- Josselson, R. (2011). Narrative research: Constructing, deconstructing, and reconstructing story. Dans *Five ways of doing qualitative analysis: Phenomenological psychology, grounded theory, discourse analysis, narrative research, and intuitive inquiry* (pp. 224-242). (S.l.) : Guilford Publications.
- Kaufmann, J.-C. (2006). Identité. Dans *Dictionnaire des sciences humaines* (1re éd., p. 1264). Paris : Presses universitaires de France.
- Krafft-Ebing, R. von. (1895). *Étude médico-légale, « Psychopathia sexualis » : avec recherches spéciales sur l'inversion sexuelle / par le Dr R. von Krafft-Ebing,...* ; traduit sur la 8e édition allemande, par Émile Laurent et Sigismond Csapo. Paris : G. Carré. Repéré à <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k76843b>
- Kunzel, R. G. (2008). *Criminal intimacy: prison and the uneven history of modern American sexuality*. (S.l.) : University of Chicago Press.
- Kunzel, R. G. (2010). *Criminal intimacy: prison and the uneven history of modern American sexuality*. Chicago, Ill. : The University of Chicago Press.
- Kvale, S. (1983). The qualitative research interview: A phenomenological and a hermeneutical mode of understanding. *Journal of phenomenological psychology*, 14(2), 171-196.
- Landreville, P. (2007). Grandeurs et misères de la politique pénale au Canada : du réformisme au populisme. *Criminologie*, 40(2), 19-51.
- Maschi, T., Rees, J., & Klein, E. (2016). “Coming Out” of Prison: An Exploratory Study of LGBT Elders in the Criminal Justice System. *Journal of Homosexuality*, 63(9),

1277-1295.

- Mercer, J. (2004). In the Slammer: The Myth of the Prison in American Gay Pornographic Video. *Journal of Homosexuality*, 47(3-4), 151-166.
- Mogul, J. L., Ritchie, A. J., & Whitlock, K. (2011). *Queer (in)justice: the criminalization of LGBT people in the United States*. Boston, Mass. : Beacon Press.
- Moran, D. (2012). “Doing time” in carceral space: timespace and carceral geography. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 94(4), 305-316.
- Moran, D. (2013). Between outside and inside? Prison visiting rooms as liminal carceral spaces. *GeoJournal*, 78(2), 339-351.
- Munn, M. (2014). Epistemological Violence, Psychological Whips, and Other Moments of Angst: Reflections on PhD Research. Dans *Demarginalizing Voices: Commitment, Emotion, and Action in Qualitative Research* (pp. 286-305). Vancouver : UBC Press.
- Paillé, P. (1994). L’analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, (23), 147-181.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). L’herméneutique au cœur de l’analyse qualitative. Dans *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3e édition, pp. 103-115). Paris : Armand Collin.
- Pascale, C.-M. (2011). *Cartographies of knowledge: exploring qualitative epistemologies*. Thousand Oaks, Calif : SAGE.
- Peterson, D., & Panfil, V. R. (Éds). (2014). *Handbook of LGBT Communities, Crime, and Justice*. New York, NY : Springer New York.
- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et*

*méthodologiques*, 113-169.

- Pollak, M., & Heinich, N. (1986). Le témoignage. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62(1), 3-29.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 173-209). (S.l.) : Gaëtan Morin éditeur.
- Presser, L. (2009). The narratives of offenders. *Theoretical Criminology*, 13(2), 177-200.
- Presser, L. (2010). Collecting and Analyzing the Stories of Offenders. *Journal of Criminal Justice Education*, 21(4), 431-446.
- Québec. (2017). S-40.1, r. 1 - Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-40.1,%20r.%201>
- Ricciardelli, R., Maier, K., & Hannah-Moffat, K. (2015). Strategic masculinities: Vulnerabilities, risk and the production of prison masculinities. *Theoretical Criminology*, 19(4), 491–513.
- Richmond, K. (1978). Fear of homosexuality and modes of rationalisation in male prisons. *The Australian and New Zealand Journal of Sociology*, 14(1), 51–57.
- Ricordeau, G. (2004). Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention. *Déviance et Société*, 28(2), 233-253.
- Ricordeau, G., & Milhaud, O. (2012). Prisons: Espaces du sexe et sexualisation des espaces. *Géographie et cultures*, (83), 69-85.
- Robinson, R. K. (2011). Masculinity as prison: Sexual identity, race, and incarceration. *California Law Review*, 99, 1309-1408.

- Rossetto, K. R. (2014). Qualitative research interviews: Assessing the therapeutic value and challenges. *Journal of Social and Personal Relationships*, 31(4), 482-489.
- Sánchez, M. C. & Schlossberg, L. (2001). *Passing : identity and interpretation in sexuality, race, and religion*. New York : New York : New York University Press, c2001.
- Sandberg, S. (2010). What can “lies” tell us about life? Notes towards a framework of narrative criminology. *Journal of Criminal Justice Education*, 21(4), 447–465.
- Sandelowski, M. (1991). Telling stories: Narrative approaches in qualitative research. *Journal of nursing scholarship*, 23(3), 161–166.
- Sedgwick, E. K. (1990). *Epistemology of the closet* (Nachdr.). Berkeley : Univ. of California Pr.
- Serpe, R. T., & Stryker, S. (2011). The Symbolic Interactionist Perspective and Identity Theory. Dans S. J. Schwartz, K. Luyckx, & V. L. Vignoles (Éds), *Handbook of Identity Theory and Research* (pp. 225-248). New York, NY : Springer New York.
- Service correctionnel du Canada. (2002, 1 septembre). Service correctionnel du Canada - Portail des comités consultatifs de citoyens. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/cc/7-fra.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2013, 11 février). Profils des établissements. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/etablissements/index-fra.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2014, 13 janvier). Plaintes et griefs des délinquants. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/081-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2015, 22 octobre). Consignation et signalement des incidents de sécurité. Repéré à <http://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/568-1-cd-fra.shtml#s4>

- Simon, W., & Gagnon, J. H. (1986). Sexual scripts: Permanence and change. *Archives of sexual behavior*, 15(2), 97–120.
- Sit, V., & Ricciardelli, R. (2013). Constructing and Performing Sexualities in the Penitentiaries: Attitudes and Behaviors Among Male Prisoners. *Criminal Justice Review*, 38(3), 1-19.
- SpearIt. (2011). Gender Violence in Prison & Hyper-Masculinities in the Hood: Cycles of Destructive Masculinity. *Wash. UJL & Pol’y*, 37, 89-147.
- St Pierre, E. (2014). A brief and personal history of post qualitative research: Toward “post inquiry”. *Journal of Curriculum Theorizing*, 30(2), 2-19.
- Stanley, E. A., Spade, D., & Queer (In)Justice. (2012). Queering Prison Abolition, Now? *American Quarterly*, 64(1), 115-127.
- Statistique Canada. (2015, 23 juin). Les couples de même sexe et l’orientation sexuelle... en chiffres. Repéré à [https://www.statcan.gc.ca/fra/quo/smr08/2015/smr08\\_203\\_2015](https://www.statcan.gc.ca/fra/quo/smr08/2015/smr08_203_2015)
- Thomas, W. I., & Thomas, D. S. T. (1928). *The child in America: behavior problems and programs*. (S.l.) : A. A. Knopf.
- Van Campenhoudt, L., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4e éd. entièrement revue et augmentée). Paris : Dunod.
- Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Paris : Paris : Ed. Raisons d’agir, 1999.
- Wacquant, L. (2010). La fabrique de l’État néolibéral. *Civilisations*, 59(1), 151-174.
- Welzer-Lang, D., Mathieu, L., & Faure, M. (1997). *Sexualités et violences en prison: ces abus qu’on dit sexuels* (2e édition). Paris : Lyon : Observatoire international des prisons ; Aléas.
- Wiederman, M. W. (2015). Sexual script theory: Past, present, and future. Dans *Handbook*

*of the sociology of sexualities* (pp. 7-22). (S.l.) : Springer.

Woods, J. B. (2014). Queer Contestations and the Future of a Critical “Queer” Criminology.

*Critical Criminology*, 22(1), 5-19.

Woods, J. B. (2015). The Birth of Modern Criminology and Gendered Constructions of Homosexual Criminal Identity. *Journal of Homosexuality*, 62(2), 131-166.

## ANNEXE

---

**GUIDE D'ENTREVUE*****TITRE DE LA RECHERCHE : Homosexualité(s) masculine(s) et expériences carcérales : une étude exploratoire*****1. L'orientation sexuelle et soi-même.**

- 1.1. Dites-moi ce qui s'est passé durant votre incarcération?
  - 1.1.1 À quel endroit étiez-vous incarcéré?
  - 1.1.2 Quel était le niveau de sécurité?
  - 1.1.3 À quelle époque était-ce?
  - 1.1.4 Pendant combien de temps avez-vous été incarcéré?
- 1.2. Comment avez-vous réagit lorsque le juge vous a imposé cette sentence-là?
  - 1.2.1. Qu'est-ce qui vous passait par la tête?
  - 1.2.2. Avez-vous pensé à l'impact de votre identité sexuelle?
    - 1.2.2.1. Si oui, à quoi pensiez-vous?
    - 1.2.2.2. Sinon, à quoi pensiez-vous
- 1.4. Qu'aviez-vous entendu par rapport aux gais en prison, avant d'y aller?
- 1.5. Comment diriez-vous que votre identité sexuelle a influencé votre passage en prison?

**2. L'orientation sexuelle dans l'interaction avec les autres personnes détenues.**

- 2.1. Selon vous, comment est-ce que les autres détenus, en général, perçoivent les homosexuels en prison?
- 2.2. Avez-vous eu à cacher votre identité sexuelle?
- 2.3. Pouviez-vous être ouvert par rapport à votre identité avec certains détenus?
  - 2.3.1. Si oui, qu'est-ce qui vous rendait à l'aise d'être ouvert avec eux?
  - 2.3.2. Sinon, pourquoi n'étiez-vous pas à l'aise?
- 2.4. Est-ce que vous diriez qu'il existe des « alliés », c'est-à-dire des personnes qui acceptent les homosexuels sans les juger, au sein de la population carcérale?

2.5. Que diriez-vous à un homme homosexuel qui s'apprête à purger une peine de prison pour la première fois?

2.6. Avez-vous déjà été victime de paroles désobligeantes ou de violences physiques ou psychologiques à cause de votre orientation sexuelle? Si oui, expliquez.

2.7. Est-ce qu'il est possible pour un détenu d'avoir des relations amoureuses ou sexuelles en prison? Si oui, en avez-vous déjà eu ou en avez-vous déjà été témoin? Expliquez.

### **3. L'orientation sexuelle dans l'interaction avec les représentants de l'institution pénale.**

3.1. Comment les homosexuels sont-ils perçus par les gardiens de prison?

3.2. Comment les homosexuels sont-ils perçus par les autres employés?

3.3. Comment la prison influence-t-elle la sexualité et l'orientation sexuelle d'après vous?